

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

Carton plein pour Coco

HAUTE-GARONNE

Beyond Aero, le 1^{er} vol
d'un avion à hydrogène

PAYS BASQUE

Surfwear :
changements en vue
pour Boardriders

PIERRE ZERBINI

président de
Mécamont Hydro

STÉPHANE ARNÉ

directeur général
de Mécamont Hydro

Hautes-Pyrénées

Mécamont Hydro

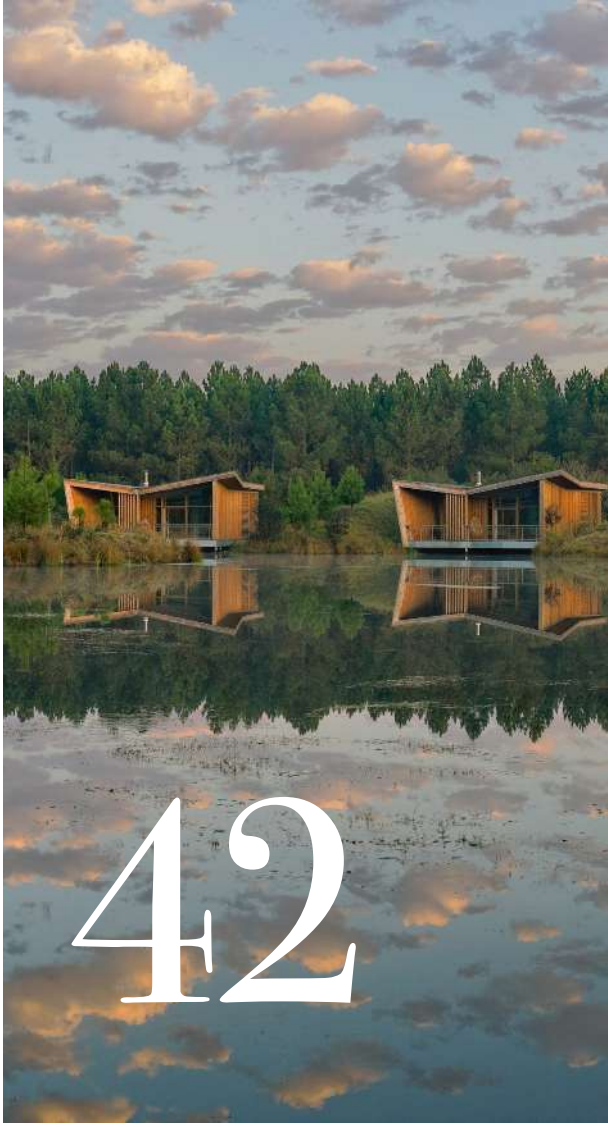
Encore plus haut



4



18



42



14



46

À la une

4 Hautes-Pyrénées : Mécamont Hydro, encore plus haut

Dordogne

10 Architecture : Carton plein pour Coco

12 Agriculture : les Périgourdins au Salon

14 Bergerac : les 150 printemps de Desmartis

16 Incubateurs : les lauréats Sarlatch et Unitec

17 Brèves Dordogne

Haute-Garonne

18 Irrijardin dans le grand bain

21 EDF, de nouveaux contrats d'énergie

22 L'Ovale XIII Business club est né

24 Hydraloop, la chasse aux eaux grises

25 Beyond Aero, le 1^{er} vol d'un avion à hydrogène

26 Brèves Haute-Garonne

Gironde

28 Agriculture : la Région maintient le cap « vert »

30 Bordeaux Métropole : une troisième agence pour In Extenso

32 Brèves Gironde

Landes

34 Conjoncture « Ralentissement, mais bonnes nouvelles »

36 Pôle culinaire, deuxième service

38 Brèves Landes

Lot-et-Garonne

40 Agen : une nouvelle plateforme numérique pour les formalités

42 Label Inspi, RSE et bien-être au top

44 Brèves Lot-et-Garonne

Béarn

46 Groupe Essor, l'immobilier d'entreprise en mutation

48 Pyrénées : la transhumance à l'Unesco

49 L'artisanat fragilisé

50 Brèves Béarn

Pays basque

52 Aéronautique : Turbolab à l'allumage

54 Surfwear : changements en vue pour Boardriders

56 Brèves Pays basque

Hautes-Pyrénées

58 Un regard neuf sur l'optique

60 Madiran : une année de défis

61 Brèves Hautes-Pyrénées

Le Cercle des Experts

62 Utilisation de l'IA par les salariés : un encadrement nécessaire

Tendances Business

68 Bercy simplifie pour redresser l'export

70 Les salons menacés par l'inflation ?

72 Habitudes d'achat, les grandes tendances

74 Cinéma

77 Annonces légales





PIERRE ZERBINI
président de
Mécamont Hydro

STÉPHANE ARNÉ
directeur général
de Mécamont Hydro

© Louis Piquemil - La Vie Économique



Hautes-Pyrénées Mécamont Hydro Encore plus haut

Référence dans les remontées mécaniques, l'entreprise de Lannemezan Mécamont Hydro a diversifié son activité en misant sur les installations hydroélectriques mais aussi la conception de machines hors norme. Tout-terrain et rodée aux conditions extrêmes, elle se démarque par son bureau d'études, ses ateliers qui permettent toutes les réalisations et des équipes qui les installent quel que soit le site. Pour une entreprise qui a doublé son chiffre d'affaires en 6 ans, l'innovation est au cœur de son développement avec de nombreux projets révolutionnaires.

Par Hermance HITTE

La dernière chose qui puisse effrayer les équipes de Mécamont Hydro est bien le châtiement de Sisyphe.

Un rocher qu'il faut mener au sommet d'une montagne des milliers de fois n'est pas de ceux qui leur posent un problème : avec plus de quarante ans d'expérience dans les remontées mécaniques sur tous les terrains, même le Tartare ne les aurait pas découragées. Basée à Lannemezan, cette entreprise intervient là où personne ne peut ou ne sait le faire, se confrontant aux conditions les plus extrêmes. Reprise en juillet 2019 par Pierre Zerbin et Stéphane Arné, elle compose avec le froid, la glace,

l'altitude et fait reculer les limites de l'impossible, assurant aussi bien les maintenances, la rénovation ou l'installation des systèmes chers aux skieurs que ceux des transports urbains.

UNE RÉFÉRENCE DANS LES TÉLÉPHÉRIQUES

Alors qu'ils viennent de terminer la construction et l'installation de la télécabine de Luchon et préparent celle du téléphérique des Laquets du pic du Midi prévue cet été, les deux associés mènent de front le plus gros des marchés qu'ils aient jamais remporté, celui de la Compagnie du Mont-Blanc de Chamonix : « Il s'agit de la reconstruction des deux téléphériques qui avaient brûlé en





2018, précise Stéphane Arné. On démarre de 1 200 m d'altitude et on arrive à 3 300 m. Entre les deux, un premier tronçon de 2 kilomètres suivi d'une autre de 3. C'est la première fois qu'on fait des téléphériques aussi longs. » Budgété à 10 millions d'euros, le chantier va durer 3 ans et symbolise parfaitement l'envol pris par l'entreprise. Incontournable au niveau national dans ces équipements de remontées publiques, les contrats s'enchaînent et ils sont conséquents : en 6 ans, l'entreprise a doublé son chiffre d'affaires qui s'élève désormais à 12 millions d'euros. Une évolution qui ne doit rien au hasard mais tout à la diversification.

LA BRANCHE HYDRO

L'activité des remontées mécaniques a longtemps été la vocation de l'entreprise créée à Arreau en 1981 par Tony Miranda. Avant d'en prendre la tête, Stéphane Arné l'a vue évoluer puisque dès 1999, il y

“ Les deux associés mènent de front le plus gros des marchés qu'ils aient jamais remporté : celui de la Compagnie du Mont-Blanc de Chamonix ”

Les remontées
mécaniques et les
téléphériques,
ADN de l'entreprise



Le petit train
d'Artouste en pleine
rénovation

Les équipes
chantiers, des profils
hors norme formés
chez Mecamont Hydro



© Mecamont Hydro

travaillait comme chef de chantier avec, à l'époque, 25 salariés. Une équipe ultra-professionnelle qui a gagné ses lettres de noblesse dans ce milieu si spécifique mais soumis à la saisonnalité. Au fil du temps, Mecamont Hydro s'est ouvert à la maintenance des équipements hydroélectriques mais c'est réellement avec l'arrivée des deux associés que celui-ci est devenu une vraie source d'activité : « On a voulu se lancer dans le remplacement des vannes et des conduites forcées, explique Pierre Zerbini. Avant on ne faisait que de l'entretien. » En 2021, le

premier chantier de ce type est aussi un premier défi et, s'il fait office d'opportunité, il n'en demeure pas moins une performance : « On a remplacé une conduite forcée à la centrale d'Eget pour la SHEM et ça s'est avéré très dur avec une conduite de 700 mètres de long, d'un diamètre de 1,20 m avec de très fortes épaisseurs... Et le tout avec 78 bars de pression en bas », se souvient Stéphane Arné. Un magnifique ouvrage qui devient la meilleure carte de visite pour la branche Hydro de Mecamont.

UN SECTEUR PERFORMANT

Désormais aussi importante que les remontées mécaniques, l'activité fait pleinement partie du quotidien, au barrage de Fabrège en vallée d'Ossau, la vieille vanne de 5 tonnes a pu être remontée et remplacée et, début juin, le remplacement de deux conduites forcées est programmé au lac d'Oô à Luchon. Un nouveau chantier de 2 ans, de plus de 3 millions d'euros, qui pourrait bien être suivi par celui de Tahiti où Mecamont Hydro s'est positionnée. Ce dernier prévoit le remplacement d'une conduite forcée et nécessite l'utilisation d'un téléphérique de chantier,

autant dire que pour les Pyrénéens dont c'est le cœur de métier, la contrainte se profile comme un véritable atout : « C'est très exigu et difficile d'accès donc on ne peut pas intervenir sans en installer un et nous, on a les compétences pour faire les deux », se réjouit Pierre Zerbini. Et la force de Mecamont Hydro est bien dans cette polyvalence qui lui permet d'assurer toutes les facettes des interventions. Des compétences uniques qui ont poussé les associés à élargir encore le champ des possibles en se lançant dans la rénovation ou la création de machines dites spéciales.

DES CRÉATIONS ATYPIQUES

Hors normes, celles-ci ne relèvent en rien de ce qui existe et le seul critère est être hors critères. La plus célèbre culmine à 2 877 mètres d'altitude, inutile de dire à ces bâtisseurs de l'extrême que le ciel est la limite, ils y ont fait naître un ponton suspendu qui domine les nuages. Attraction phare du pic du Midi, ce belvédère d'acier et de verre qui offre la plus vertigineuse des vues a été conçu, fabriqué et surtout installé par Mecamont : « C'était un lieu hostile et reculé, tout a été assemblé par hélicoptère, tout en préservant la sécurité de nos gars », se souvient

“ L’entreprise a conçu et installé le Ponton dans le ciel du pic du Midi ”

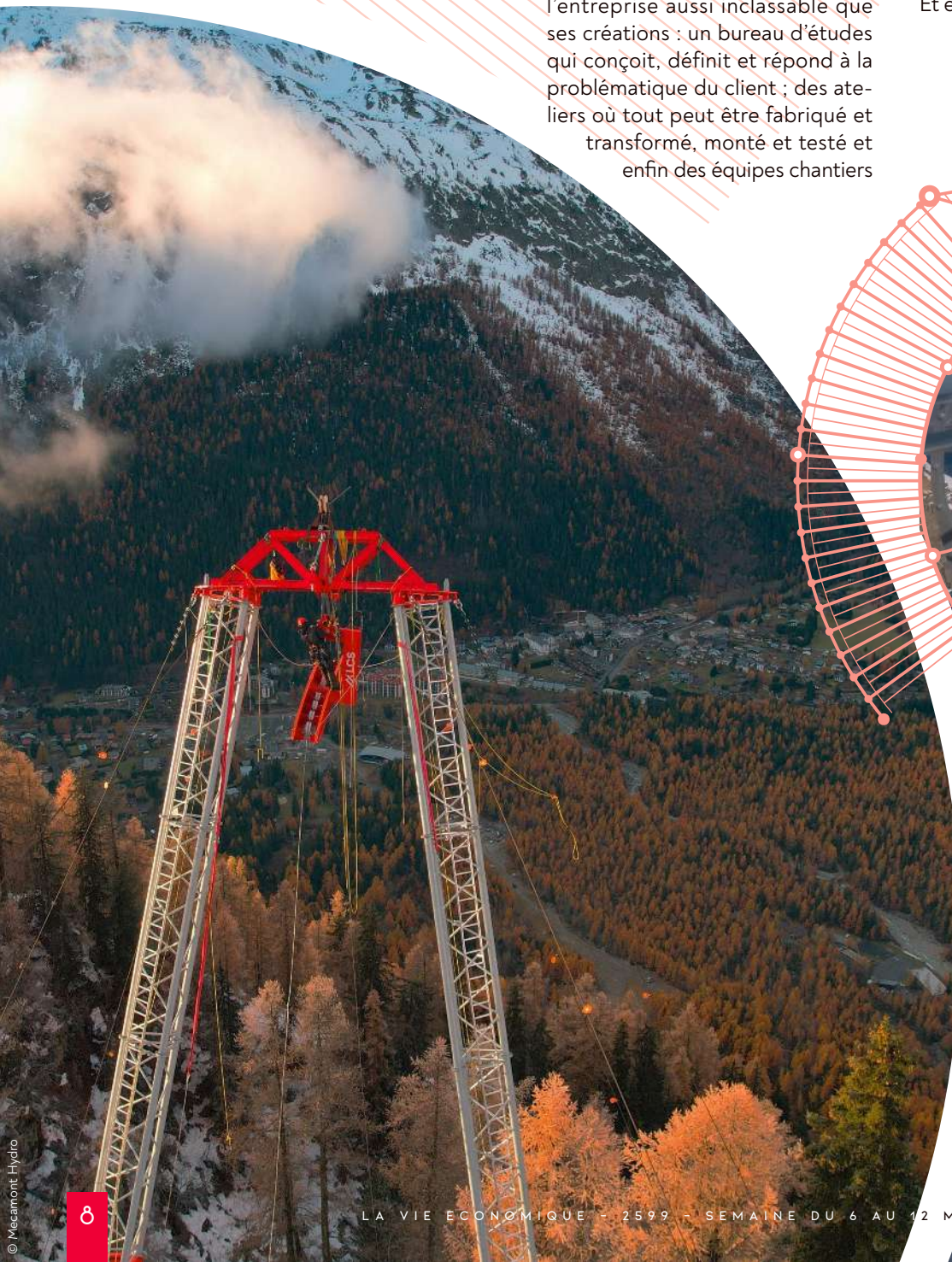
Stéphane Arné. Un défi où la sécurité était primordiale et une réalisation époustouflante. Ce sont encore eux qui ont signé l’immense portique mis au point pour la maintenance des moteurs d’avions chez Tarmac Aérosave et, actuellement, ce sont les locotracteurs du fameux petit

train d’Artouste qui sont rénovés. L’attraction populaire n’entre elle non plus dans aucune case si n’est celles des machines spéciales.

UN TRIPTYQUE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Des exploits qui n’existeraient pas sans le fameux triptyque qui rend l’entreprise aussi inclassable que ses créations : un bureau d’études qui conçoit, définit et répond à la problématique du client ; des ateliers où tout peut être fabriqué et transformé, monté et testé et enfin des équipes chantiers

exceptionnelles qui les installent dans tous les sites : « On part d’une feuille blanche, on répond à un besoin, quel qu’il soit », souligne Stéphane Arné. Pour le client, un seul interlocuteur assure le suivi des prestations : « On essaye de se différencier sur ces trois points-là par rapport à la concurrence ». Il faut dire qu’en déménageant à Lannemezan, Mecamont Hydro s’est dotée d’un outil industriel de pointe avec une immense chaudronnerie moderne, un grand hall axé sur des capacités d’usinage, un atelier de traitement de surface et un site de montage, soit 8 000 m² qui permettent tout... Et elle se le permet.



LE CENTRE DE FORMATION HAUTEUR ET SÉCURITÉ

Si certains ouvriers de Mecamont Hydro ont des métiers classiques qui relèvent de l'industrie pure, d'autres nécessitent un savoir-faire aussi pointu que les chantiers sont uniques. L'entreprise, certifiée ISO 9001 et MASE, les forme à cet ADN ultra-spécifique et 11 apprentis sont d'ailleurs dans ses équipes, du CAP à l'ingénieur. Des compétences qu'elle a ouvertes à tous les professionnels à travers son centre de formation Hauteur et Sécurité, axé sur les travaux en hauteur, le CACES, l'AIPR et la sécurité. Plus de 500 personnes ont bénéficié de ces parcours diplômants et, cette année, le double est attendu.

CAP SUR DES CHANTIERS FUTURISTES

À force de reculer les limites du possible, c'est désormais dans l'innovation pure que l'entreprise s'est engagée à travers des projets qui pourraient bien bouleverser l'avenir de l'industrie. Certains sont en passe de devenir des réalités, à l'instar de la structure de production d'électricité avec des panneaux photovoltaïques suspendus par câbles. Le concept, mené avec EDF, est à l'étude et, pour le comprendre,

“ En 6 ans,
le chiffre d'affaires
a doublé ”

l'allégorie de Pierre Zerbini est limpide : « C'est le même principe que l'étendoir à linge, le fil c'est le câble, ça tient au sol et on pend des panneaux bifaciaux à la verticale pour que le soleil tape d'un côté ou de l'autre ». Un équipement inédit qui dans le futur pourra être installé sur un niveau d'eau, des canaux ou une

friche industrielle, en un mot toutes les zones non utilisées et des sources précieuses en énergie potentielles. Le prototype de 1 mégawatt devrait être lancé avant la fin de l'année et sera expérimenté pendant douze mois à Carbonne (31).

UN TÉLÉPHÉRIQUE ENTRE L'ENTREPRISE ET L'USINE ÉQUIPÉE D'UNE CHAUDIÈRE PAR DALKIA

À Lannemezan même, c'est avec l'entreprise spécialisée dans le traitement des déchets PSI Environnement et l'usine chimique Arkema que Mecamont Hydro étudie un autre système aussi inouï qu'inédit : « On a un projet d'installation de téléphérique entre l'entreprise et l'usine qui vient d'être équipée d'une chaudière par Dalkia. Les déchets CSR, combustible solide de récupération, de PSI l'alimenteraient et nous, on assurerait leur transport », explique Stéphane Arné. Une association de talents et de vocations qui ne serait que le premier pas car ce principe est adaptable à tout ce qui nécessite un transport régulier comme le souligne Pierre Zerbini : « Notre concurrence, ce sont les camions et on sait que l'impact sur l'environnement va jouer dans le futur. On propose des

installations quasi automatiques, entièrement sécurisées et pérennes, pensées pour durer de 20 à 30 ans. Elles consomment soit extrêmement peu d'électricité ou pas du tout avec les panneaux photovoltaïques ». L'entreprise qui voulait ne plus être dépendante d'un seul secteur d'activité a réussi son pari : « On a réussi à obtenir ce bon équilibre sur les 5 dernières années et grâce à ça, on arrive à jongler. Quand il y a eu la saison blanche pour les stations de ski, on a réussi à basculer un peu plus d'activités sur nos autres domaines d'intervention », souligne Stéphane Arné. Avec 85 salariés aventuriers dans ses rangs, formés sur place et aux profils bien spécifiques, Mecamont Hydro est bien décidée elle aussi à atteindre les sommets. ■

Architecture Carton plein pour **COCO**

Basé à Cénac-et-Saint-Julien mais avec une installation prévue à Sarlat en avril, le cabinet Coco Architecture multiplie les projets d'envergure en France et au-delà. Rencontre avec ses créateurs, Claudia Staubmann et Cédric Ramière.

Par Léontine AMART

La Vie Economique : En 2005, vous avez fait le choix peu banal de vous installer en pleine campagne, à 2 h 30 de Bordeaux et autant de Toulouse. Pourquoi ?

Cédric Ramière : « Nous arrivions du Tyrol, en Autriche, imprégnés de la culture de ma femme Claudia. Là-bas, nous avons l'habitude de travailler sur des projets de construction conçus pour s'intégrer parfaitement dans leur milieu naturel, entre vallées et sommets. Lorsque nous avons fait le choix de la France, la Dordogne nous a semblé être le laboratoire idéal pour y décliner notre vision de l'architecture, résolument écologique et contemporaine. »

LVE : L'histoire vous a-t-elle donné raison ?

C. R. : « Pas tout de suite. Au début des années 2000, en France, l'architecture contemporaine se pensait encore exclusivement dans les cabinets en ville. »

LVE : L'aventure était très risquée...

C. R. : « Très risquée, mais pas insurmontable. Sans surprise, les premiers mois qui ont suivi notre installation à Cénac-et-Saint-Julien ont été poussifs. On a dû accepter de concevoir des projets bien moins excitants qu'on ne l'avait imaginé lorsque nous étions



Vue du hall de la pépinière d'entreprises de Saint-Aubin-de-Blaye, en Gironde.

COCO ARCHITECTURE, UNE AGENCE EN RÉSEAU

Coco architecture, ce n'est pas un bureau, mais trois répartis en Dordogne (Cénac-et-Saint-Julien), dans la Drôme et dans l'Aveyron. Les trois agences réunies emploient au total 26 salariés.

Coco architecture a su imprimer sa marque dans le monde de l'architecture contemporaine, en France, et à l'étranger



© Loïc Mazalery - La Vie Economique

encore à l'école d'architecture. On a dessiné des permis de construire pour des maisons individuelles et toutes sortes de choses pas forcément très spectaculaires. »

LVE : Le nom du cabinet, plutôt atypique, vous a-t-il aidés à faire décoller votre activité ?

C. R. : « Le nom du cabinet détonait au milieu de tous les autres, beaucoup plus classiques. À l'époque, il était de bon ton d'avoir un acronyme avec plusieurs lettres en capitales en guise de patronyme. Ceci étant, nous restions deux parfaits inconnus qui avaient envie de réussir, mais avaient encore tout à prouver. »

LVE : Comment avez-vous réussi à sortir de l'anonymat ?

C. R. : « Tout s'est accéléré en 2006. Le cabinet a été lauréat du concours lancé par le Département en vue de l'extension du collège de Beaumontois-en-Périgord. Par la suite, nous avons pris part à la rénovation et à l'extension du lycée Albert-Claveille à Périgueux, construit un collège à Mayotte, ou encore participé aux aménagements de l'université de la Nouvelle-Calédonie. »

LVE : De quel chantier êtes-vous le plus fiers ?

C. R. : « L'agence a supervisé, en 2021, la rénovation du lycée français de Rabat, au Maroc. Ce projet a été retenu parmi les huit finalistes du Prix des architectes français à l'export (Afex) 2023. Nous avons gagné le droit d'exposer notre travail dans l'enceinte du Palais royal dans ce cadre-là. »

“ Nous avons supervisé la rénovation du lycée français de Rabat, au Maroc ”

LVE : Au-delà du scolaire, quels autres secteurs avez-vous investis ?

C. R. : « Tout en gardant un pied dans l'enseignement, Coco architecture a, depuis, élargi le spectre de ses interventions à d'autres domaines, comme la santé, le logement ou encore le travail. En la matière, sont à porter à son crédit la réalisation du Château furtif, le restaurant Fontbelle du chef étoilé Édouard Decan à Angoulême, la pépinière d'entreprises de Saint-Aubin-de-Blaye en Gironde, ou encore la Maison de l'habitat en train de voir le jour dans le nouveau quartier d'affaires de Périgueux. »

LVE : Que nous réserve Coco architecte en 2024 ?

C. R. : « Nous allons agrandir notre nid en nous installant à Sarlat. Les locaux de Cénac commencent à être trop petits. Nous avons donc acheté un vieil immeuble dans la principale artère commerçante de la ville et avons lancé sa réhabilitation en fin d'année. Les matériaux sont nobles, le cadre est superbe. Nous avons bon espoir de pouvoir y emménager au mois d'avril. »



Claudia SAUBMANN et Cédric RAMIÈRE, entourés d'une partie des salariés de Coco architecture.

LVE : Vous auriez pu vous rapprocher d'une grande ville à l'occasion de ce déménagement...

C. R. : « Nous sommes très bien en Dordogne. Nous avons fait depuis 18 ans la démonstration qu'il était possible de se faire un nom en travaillant au vert. »

LVE : Votre nom suffit-il à attirer de jeunes recrues ?

C. R. : « L'épidémie de Covid a rebattu les cartes et incité de nombreux actifs à quitter la ville pour la campagne, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Ceci dit, nous sommes conscients que l'éloignement de la ville peut être un frein à l'installation. C'est la raison pour laquelle nous avons depuis longtemps autorisé le télétravail et réduit le temps de travail de nos salariés à quatre jours par semaine. » ■

Agriculture

Les Périgourdins au Salon

Si cette année, le Département de la Dordogne a fait l'impasse sur son stand au Salon de l'Agriculture, les Périgourdins n'ont pas déserté l'événement pour autant.

Par Marie LEMAITRE

Dans la plus grande ferme éphémère de France, parmi les bovins, se distingue la bordelaise du domaine de La Valette, de Saint-Felix-de-Villadeix. Son calme, sa taille plus petite que ses congénères et sa belle robe bayrette (avec de grandes taches noires et blanches) attise la curiosité des visiteurs. Aux côtés de son propriétaire, Arnaud Bourgeois, Idole attire le regard. Du haut de ses dix ans et 606 kg, elle représente fièrement une race longtemps menacée d'extinction, qui servait traditionnellement comme vache pour le lait, pour sa viande, mais également pour le travail dans les vignes.

Aujourd'hui les bordelaises sont davantage utilisées comme vache allaitantes. Dans sa ferme, comptant

“ La Noix Patiente, dont la production est labellisée bio, produit entre 40 et 60 tonnes de noix par an, entre 20 et 30 % sont conservés pour être transformés. ”



Jean Barou,
producteur de lait
de chèvre

une cinquantaine de bovins, Arnaud Bourgeois a plus de la moitié de bordelaises. « Nous avons fait le choix de n'avoir que des races à petits effectifs ou en voie d'extinction pour jouer un rôle dans la préservation de la biodiversité », note l'éleveur. Cette année, Idole a élevé deux veaux, le sien et un orphelin. Arnaud Bourgeois est fier de la présenter aux visiteurs pour sa première participation au Salon. Un rêve de gosse devenu réalité et « une reconnaissance en tant qu'éleveur ».



Lucette et Michel Dubreuil-Lachaud, de La Noix Patiente.

175 000 litres de lait à Picandine, de quoi faire plus de 100 000 cabécous selon lui. Il note : « on a une très bonne relation avec eux, mais ils ne paient pas assez cher le litre de lait, on est en négociation avec eux ».

Autre marque de fabrique du Périgord, la noix, AOP depuis 2004. Michel et Lucette Dubreuil-Lachaud défendent fièrement cette production iconique de la Dordogne, avec la SAS La Noix Patiente. Producteurs depuis trois générations, les deux Périgourdin possèdent 27 hectares de noyers répartis entre Granges-d'Ans et Lanouaille. Ils ont créé leur SAS plus tard, alors qu'ils défendaient la création d'un label officiel de qualité pour la noix du Périgord. Seulement ils se sont aperçus que le produit se vendait mal, la filière était « dans un gros marasme économique », raconte Lucette. Avec l'aide d'étudiants en commerce bordelais, ils ont compris que le produit manquait « de jeunesse, de notoriété et d'innovation ».



Idole, bordelaise du Domaine de La Valette au SIA 2024

4 000 AGNEAUX

La filière IGP agneau du Périgord était également présente lors de ce salon. L'appellation, répartie entre la Corrèze, le Lot-et-Garonne et la Dordogne (qui représente 90 % de la production) compte 45 éleveurs et a produit 4 000 agneaux en 2023. Une production qui a tendance à diminuer selon Magalie Chevalier, représentante de l'IGP et label rouge, et elle-même productrice à la Roche-Chalais. Elle souligne : « L'IGP est très bien valorisée, nous n'avons jamais été aussi hauts au niveau des prix, mais les charges sont très élevées, donc on n'a pas plus de marges ».

C'est ensuite dans les produits et saveurs de France, plus loin des animaux, que se sont cachés d'autres produits de Dordogne. Notamment le cabécou du Périgord, ce petit fromage rond, d'à peine 35 g, fait à partir de lait de chèvre. En Dordogne, 10 fromageries produisent des cabécous, ainsi que la laiterie Picandine, basée à Saint-Astier. Cette dernière collecte près de 50 % du lait du département dont 5 millions de litres deviendront des cabécous du Périgord. Ce mercredi 28 février, c'est Jean Barou, propriétaire de 200 chèvres près d'Issigeac, qui propose ces petits fromages crémeux et savoureux à la dégustation. Lui, vend

60 TONNES DE NOIX DU PÉRIGORD

Depuis – et ils ne sont pas les seuls – Michel et Lucette redoublent d'inventivité pour créer des recettes autour de la noix. Leur best-seller ? Le canelé... à la noix bien sûr ! Ils proposent plus d'une trentaine de références et cherchent à créer un nouveau produit chaque année. « On travaille avec des locaux, alors il faut continuer de les surprendre et de créer, et ils reviennent », sourit Lucette. La Noix Patiente, dont la production est labellisée bio, produit entre 40 et 60 tonnes de noix par an, entre 20 et 30 % sont conservés pour être transformés – les petits calibres – et le reste est livré à la coopérative Lipequ.

Habitée du Salon de l'Agriculture, la brasserie artisanale de Sarlat était présente pour sa sixième participation. Avec succès. Le stand séduit le chaland, mais également le jury du concours général, avec une médaille d'or et deux d'argent pour ces bières du Périgord noir. L'or, c'est la stout, une bière noire qui a remporté ce prix. Médaillée pour la troisième année consécutive, elle repart également avec le prix du prestige. L'ambree et la triple ont quant à elles remporté l'argent. Des récompenses déjà arborées fièrement sur les murs de l'emplacement de la brasserie. ■



© pépinières Desmartis

Bergerac

Les 150 printemps de Desmartis

Les pépinières Desmartis, une institution en Bergeracois, se sont joliment épanouies depuis 1874. Toute la ville célèbre cette année l'anniversaire de l'entreprise spécialiste du lagerstroemia, arbuste qui illumine bien des rues et des jardins de France.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

DESMARTIS EN CHIFFRES

65 ha de culture hors-sol

100 ha de pépinière en pleine terre

100 ha de céréales

100 personnes dont 85 CDI et 30 équivalents temps plein (saisonniers)

1,7 million de pots mis en culture par an

Une première pépinière, née en 1807, a pris le nom de Desmartis en 1874. Avec le succès, elle sort de la ville en 1972 pour s'installer route d'Agen, sur 300 hectares en bord de Dordogne. La disparition de Jacques Desmartis, en 1982, ouvre une décennie de turbulences même si la pépinière reste dans le top 3 français. Elle passe de la famille d'origine au groupe Conte-Jardiland, en 1993. Acquéreur aux côtés de son père, qui tenait à pérenniser ce patrimoine local au profit du groupe de distribution, et propriétaire du groupe Jardiland jusqu'en 2014, Michel Conte se souvient de la volonté d'alors « de se différencier grâce à une production intégrée », française et de qualité. Jean-Michel Weill, PDG de 1993 à 2005,

“ En 10 ans, l'entreprise a réduit de 80 % les volumes d'insecticides et de fongicides ”

insiste sur l'investissement réalisé sur les infrastructures, le système informatique, l'équipe commerciale, la logistique. Reprise en 2014 dans des conditions difficiles par deux cadres de la société, Patrick Chassagne, gérant, et Dominique Audy, directeur commercial, les pépinières Desmartis continuent de véhiculer le nom de Bergerac en France et en Europe.

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

À l'heure de la préservation des ressources, le goutte-à-goutte, le paillage et la surveillance du réseau d'irrigation (rendement de plus de 90 %) ont permis de diviser par 6 la consommation d'eau. L'entreprise a réduit de 80 % en dix ans les volumes d'insecticides et de fongicides, et de 50 % les herbicides. L'enherbement, le pâturage des moutons, le paillage des pots et le désherbage mécanique ont diminué l'usage des dés-herbants. Côté recyclage, 90 % des pots sont passés

en « zéro noir de carbone » (pigment perturbateur du tri optique), point majeur d'amélioration du Bilan Carbone® engagé en 2021. Bâches en plastique et cartons sont recyclés, les déchets verts broyés et composés. Une serre photovoltaïque de 3 ha permet depuis juillet 2022 (partenariat avec la Ville, la famille Conte et Reden Solar), en plus de réguler le rythme des cultures, d'injecter dans le réseau la consommation électrique annuelle de 750 foyers.

MARCHÉ PROFESSIONNEL ET AMATEUR

Avec une gamme de plus de 4 500 arbres, arbustes, conifères, fruitiers, rosiers, plantes de terre de bruyère, gros sujets ; destinés à la distribution (80 % de la clientèle), aux entreprises de paysage et aux collectivités, les dirigeants ont consolidé le caractère généraliste de la production et axé l'évolution vers le service aux clients : largeur et profondeur de gamme, logistique. En 2019, ils ont noué un partenariat commercial avec les Pépinières et Roseraies Georges Delbard (Allier) pour mettre leurs points forts en synergie : création variétale, production *in vitro*, excellence des plantes de pleine terre et notoriété de la marque pour Delbard ; qualité de production en conteneurs et performance logistique pour Desmartis. Bien enracinée sur sa terre d'origine, l'entreprise historique de Bergerac a encore de beaux projets à faire fleurir. ■

UN ARBRE, UNE VILLE

Depuis 70 ans, l'entreprise lance de nouvelles variétés (65 protégées) et produit 100 000 plants chaque année. Le Bergerac®, floraison rouge clair magenta sur feuillage vert tendre, est un grand classique de la collection Desmartis.

Emblème du paysage urbain, on en compte presque 600 dans la cité, dont 153 alignés sur l'avenue Pasteur.

La ville fêtera les 150 ans à la mesure de cette entreprise historique. Toute cette année, des rendez-vous grand public célébreront le lagerstroemia : visites guidées des serres, exposition au pôle culturel, concours photos... Une nouvelle variété sera baptisée le 4 juillet au cœur du jardin Perdoux, parc municipal créé en 1929 par l'un des aïeux de cette verte lignée. Papillons Blancs® marque cette édition anniversaire, en l'honneur de l'association qui œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et avec laquelle Desmartis a noué un partenariat en 2023.

Incubateurs **Les lauréats** **Sarlatech** **et Unitec**

Après un appel à candidatures lancé fin 2023, les trois entreprises incubées par Sarlatch et Unitec ont été présentées, lundi 12 février. Il s'agit de B2G, S. I. Energie et Pitchme.tv.

Par Marie LEMAITRE

Pour sa première promotion, l'incubateur de Sarlatch et Unitec a choisi trois entreprises du Périgord noir : B2G, S. I. Energie et Pitchme.tv, trois entreprises au niveau de développement très différent. La première, basée à Saint-Geniès, existe depuis 2020 et travaille sur les réducteurs utilisés pour le rétrofit de véhicules (c'est-à-dire les transformer de thermiques à électriques). B2G, déjà identifiées par des acteurs du secteur, a vu un

premier véhicule d'un de ses clients et doté de ses réducteurs homologué en novembre 2023. Cette année d'incubation leur permettra, selon Julien Roulland, l'un des deux dirigeants, d'établir et renforcer leur gestion stratégique de l'entreprise : ressources humaines, levées de fonds...

S. I. Energie quant à elle propose une solution pour produire de l'eau chaude en reliant le ballon directement à des panneaux solaires et sans être relié au réseau de distribution. Le résultat de huit ans de R&D pour son créateur, André Borie.

UN ESPACE DE COWORKING RÉCENT

Sarlatch a ouvert le 18 septembre. Les locaux de 400 m² proposent deux lots de bureaux louables au mois, ainsi que des bureaux d'entretiens qui peuvent être loués à la journée ou à la demi-journée. Les locaux sont accessibles tous les jours de 6 heures à 22 heures. Depuis le 5 février, un start-up manager, Cyril Delbos, est présent sur place, et vient compléter le travail réalisé par Rebecca Dain, cheffe de projet.

Trois brevets ont été déposés et la phase de commercialisation doit démarrer dès que l'entreprise aura pris sa forme définitive de SAS. De l'incubation, l'entrepreneur, associé avec sa fille Carole Borie, espère structurer le déploiement commercial, bénéficier d'un accompagnement, et des locaux.

DES RENCONTRES HEBDOMADAIRES

Pitchme.tv en est encore au stade d'anté-création, et a pour ambition d'être une plateforme en ligne et communautaire qui permettrait aux porteurs de projets de confronter leurs idées aux feedbacks de professionnels et investisseurs. À sa tête, Justin Leroy a déjà lancé le site pour permettre des études de projets. À l'heure actuelle une trentaine de professionnels, deux incubateurs et un investisseur sont déjà à l'écoute des projets de futures start-ups. Les trois start-ups bénéficient d'un accompagnement d'un an renouvelable avec des formations proposées par Unitec et des rencontres hebdomadaires avec le start-up manager de Sarlatch. Un investissement de 4 000 euros hors taxes par entreprise et par année. Une place est encore à prendre pour rejoindre les trois projets incubés. ■



Groléjac LE PONT BIENTÔT ROUVERT À LA CIRCULATION

C'est un chantier hors norme qui va s'achever après plus d'un an de travaux (installations préparatoires en septembre 2022) sur cet ouvrage d'art haubané des années 1930. La réhabilitation (déconstruction, charpente, tablier, superstructure...) a permis d'élargir la voie à 6 mètres avec trottoir sécurisé pour les piétons, d'augmenter la portance de 12 à 45 tonnes, et même 70 pour les convois exceptionnels. Les épreuves de contrôles approchent, avant la remise en circulation prévue mi-avril. C'est une inspection détaillée, en 2020, qui avait contraint d'envisager la fermeture au regard du trafic supporté. Le Département a investi 12,6 millions d'euros sur ce pont qui relie Groléjac à Carsac-Aillac par la RD 704, et que les arladais pourront bientôt réemprunter.



Champcevinel SÉANCE ANTISTRESS AVEC LES PREMIÈRES

Les Premières Nouvelle-Aquitaine proposent mercredi 13 mars (9 h - 12 h), dans la série des ateliers de perfectionnement à l'institut King Juliane, d'appivoiser les situations stressantes : oui, même des entrepreneuses aguerries en vivent et il est possible d'appivoiser ces moments pour les vivre plus sereinement. Comment ? En identifiant le fonctionnement en « pilotage automatique » qu'on a tendance à adopter, en mettant des mots sur les émotions et les habitudes générées par le stress. Une séance pour aider à prendre du recul sur ces difficultés, développer les capacités à y résister, expérimenter des exercices pratiques de pleine conscience avec des outils concrets, sous la conduite d'Emmanuelle Charenton, fondatrice de MBSR Aquitaine, formatrice certifiée « gestion du stress et de pleine conscience ».

Irrijardin dans le grand bain



**YVES
ALIBERT**
président
d'Irrijardin

En 35 ans, la petite enseigne haut-garonnaise Irrijardin est devenue un très grand du marché de la piscine privée. La franchise, qui compte 140 magasins en France, vise dix nouvelles ouvertures chaque année et vient d'investir 11 millions d'euros dans un nouvel entrepôt en Seine-et-Marne.

Par Bérengère BOSI

“ On peut encore ouvrir une bonne centaine de magasins dans l'Hexagone sans saturer le marché ”

D'UN MAGASIN À PLUS DE 100 POINTS DE VENTE

La *success story* est née en 1989 à Portet-sur-Garonne. « Le premier magasin Irrijardin, fondé par Raymond Granja, vendait à l'origine des kits d'arrosage à monter soi-même. C'était très innovant, car seuls les professionnels installaient des arrosages intégrés à cette époque-là », raconte Yves Alibert. Le groupe croît peu à peu, avec l'ouverture de nouveaux magasins en propre, s'orientant

sur le marché de la piscine alors en plein essor. Irrijardin se spécialise dans la vente de matériel d'entretien des piscines (produits de traitement, pompes...), qui génère aujourd'hui 80 % du chiffre d'affaires du groupe.

En 2002, Yves Alibert rejoint Irrijardin, après plusieurs expériences dans le secteur de l'agroalimentaire. À cette époque, le groupe compte une quinzaine de magasins en propre. Irrijardin ouvre sa première franchise en 2004 et en compte 40 en 2006, lorsqu'Yves Alibert devient actionnaire majoritaire. En 2018, le groupe passe le cap des 100 points de vente. Il emploie aujourd'hui plus de 200 personnes.

SIX OUVERTURES AU MOINS EN 2024

Pour 2024, six nouvelles ouvertures de magasins sont déjà programmées : « À Saint-Gaudens, Pornic, Dinard, Rennes Sud, Strasbourg Sud et Grenoble », précise Sophie Gucciardi. La directrice du développement de la franchise

Premier pays européen en nombre de piscines privées, la France compte plus de 3 millions de bassins, dont la moitié sont enterrés. Surfant sur la vague, le groupe Irrijardin est devenu en 35 ans un acteur majeur de ce marché gigantesque, avec 140 magasins d'équipement et accessoires qui réalisent un chiffre d'affaires total de 150 millions d'euros. Et la franchise ne compte pas s'arrêter là. « On peut encore ouvrir une bonne centaine de magasins dans l'Hexagone sans saturer le marché », affirme le président du groupe, Yves Alibert. « Nous envisageons plus tard de nous implanter dans d'autres pays, notamment en Espagne et Belgique en priorité, puis potentiellement en Italie, mais nous ne souhaitons pas nous précipiter ».



SOPHIE GUCCIARDI
directrice du développement de la franchise

IRRIJARDIN EN CHIFFRES

1989 :

Création à Portet-sur-Garonne

140 magasins
dont 15 en propre

CA des magasins :
150 M€

210 salariés à Noé et
dans les 15 magasins en propre

Jusqu'à 600 emplois
au total en saison

est d'ailleurs déjà à la recherche de nouveaux candidats pour accompagner le développement du réseau en 2025. « Nous cherchons une vingtaine de candidats : dix pour ouvrir de nouveaux points de vente et dix autres pour reprendre des magasins. Pour ouvrir un nouveau magasin, il faut un apport d'environ 75 000 euros, et pour une reprise, il faut plutôt tabler sur 110 000 euros », explique Sophie Gucciardi. Et d'ajouter : « Nous privilégions les magasins de 250 à 300 m² implantés dans les centres commerciaux ». Une fois sélectionnés, les candidats effectuent un stage de deux mois dans le magasin d'un autre franchisé puis bénéficient d'une formation – dispensée sur le campus Irrijardin à Noé (31) – entre mi-octobre et mi-novembre.

UN NOUVEL ENTREPÔT

Pour accompagner son développement, Irrijardin a investi dans de nouveaux équipements. Le groupe a inauguré en 2020 un entrepôt de 8 500 m² sur son siège social de Noé. Près de 8,5 millions d'euros ont été investis sur ce bâtiment classé Seveso, qui fait travailler jusqu'à 40 personnes en été. « Les commandes des 140 magasins Irrijardin sont expédiées depuis ce site, tous les 15 jours entre novembre et février, puis toutes les semaines à partir du début du mois de mars »,

explique Philippe Gruson, directeur de la *supply chain*. Face au besoin croissant, Irrijardin a investi 11 millions d'euros dans un nouveau site de stockage de 9 500 m², situé cette fois à Villenoy, en Seine-et-Marne. « Cet entrepôt, qui peut accueillir jusqu'à 10 000 palettes, va alimenter les points de vente situés dans la moitié nord de la France, nous permettant ainsi de réduire notre impact écologique en termes de transport », précise le directeur de la *supply chain*.

L'IMPACT DE LA CRISE DE L'IMMOBILIER

« À l'exception d'un ralentissement en 2008-2009, du fait de la crise financière, le marché des piscines n'a cessé de progresser : nous avons connu une croissance moyenne de 10 % par an. La crise Covid a encore plus boosté l'activité : nous avons fait 50 % de croissance en deux ans », indique Yves Alibert. En 2023 pourtant, Irrijardin a vu son activité ralentir pour la première fois. En cause, les restrictions d'eau, mais également le ralentissement du marché de l'immobilier. « Avec la crise de l'immobilier qui perdure, on peut s'attendre à ce que le marché de la construction de piscine ralentisse cette année encore », projette le dirigeant. « Heureusement, Irrijardin est avant tout distributeur de produits d'entretien et d'accessoires. La construction de piscines ne représente que 15 % de notre chiffre d'affaires ».

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PISCINES

Quant à la question environnementale, Yves Alibert reste serein, malgré les interdictions récurrentes de remplissage des piscines lors des sécheresses et l'hypothèse émise par certains élus d'interdire la construction de piscines privées. « Les piscines privées ne représentent que 0,15 % de l'utilisation de l'eau en France. Les interdire ne résoudrait absolument pas le problème de la sécheresse », martèle le dirigeant, qui veut plutôt être un acteur de la transition écologique en proposant des solutions innovantes. « Les professionnels des piscines s'engagent à travers des outils plus performants. En 20 ans, la consommation d'eau d'une piscine a diminué de 40 % », affirme-t-il. « À nous de promouvoir des produits plus économes, des couvertures permettant d'éviter l'évaporation de l'eau et des systèmes de filtration capables de recycler l'eau. » En s'appuyant notamment sur le créneau de la rénovation des piscines, le président d'Irrijardin prévoit d'ailleurs de renouer dès cette année avec une croissance de 8 à 10 %. Et de conclure : « Avoir une piscine permet en réalité de limiter les déplacements et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ». ■



© Lilian Cazabet - La Vie Economique

EDF De nouveaux contrats d'énergie

Avec la fin du système ARENH au 31 décembre 2025, de nouveaux contrats d'énergie peuvent désormais être proposés aux entreprises. Les explications d'Olivier Roland, directeur d'EDF commerce Sud-Ouest.

Propos recueillis
par Bérengère BOSI

La Vie Economique :
Le gouvernement a validé le 14 novembre un nouvel accord concernant la fourniture d'électricité. Pourquoi un changement ?

Olivier Roland : « Pour bien comprendre les raisons du changement, il faut d'abord rappeler comment cela fonctionnait depuis 2010. Le marché de l'électricité était structuré autour d'un modèle appelé « ARENH » pour Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique. Concrètement, ce système obligeait EDF à fournir à ses concurrents et à ses clients, un volume d'électricité nucléaire à un prix fixe (42 € du MWh). Une fois le volume

fixe dépassé (100 TWh/an), les prix étaient soumis aux variations du marché. Jusqu'à 2018-2019, ce système ne posait pas trop de problèmes, car le prix de l'électricité était relativement stable. Mais à partir de 2019, et surtout, à partir de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine, le marché de l'électricité s'est emballé. Cela a conduit à des hausses considérables des prix, qui ont mis les entreprises en difficulté. Non seulement l'ARENH n'a pas permis de contrer ces hausses, mais les régulations sur les volumes excédant les 100 TWh ont eu des impacts considérables pour les entreprises. Sans compter les milliards d'euros que cela a coûté à EDF. Le système ARENH prenant fin au 31 décembre 2025, le gouvernement a réfléchi à un nouveau modèle. »

LVE : Que va apporter ce nouveau système ?

O. R. : « Avec le précédent modèle, nous ne pouvions proposer des contrats que sur une période de 3 ans maximum. Le nouveau système répond au besoin de stabilité des entreprises : elles pourront désormais signer des contrats avec un prix complètement adossé au marché pour une

période allant jusqu'à 5 ans. Cela a un triple intérêt : donner de la visibilité sur une plus longue période, mieux absorber les potentielles crises de l'énergie et abaisser sensiblement le prix de l'énergie. Le nouveau système, qui sera bientôt traduit dans la loi, permet par ailleurs à toutes les TPE d'accéder au tarif réglementé, quand par le passé, seules les TPE avec une puissance inférieure à 36 kVA étaient éligibles au tarif réglementé. »

LVE : À partir de quand ces nouveaux contrats d'électricité seront-ils disponibles ?

O. R. : « Dès aujourd'hui. Les entreprises qui ont des contrats sur trois ans peuvent déjà nous demander de leur faire une offre sur 5 ans. Nous avons déjà signé une douzaine de contrats avec des entreprises dans le Sud-Ouest de la France, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire et de l'aéronautique. » ■



**OLIVIER
ROLAND**
directeur
EDF commerce
Sud-Ouest



Toulouse

L'Ovale XIII Business club est né

**OLIVIER
DUBOIS**

nouveau président
du Toulouse
Olympique XIII

En difficulté financière depuis 2 ans, le Toulouse Olympique XIII se cherche un nouveau modèle. Sous l'impulsion de son nouveau président, Olivier Dubois, le club de rugby à 13 toulousain vient de lancer son club de partenaires : l'Ovale XIII Business club.

Par Maxime FAYOLLE

Les Ferrari toutes plus belles (et plus chères) les unes que les autres se succèdent. Les invités de l'Ovale XIII Business club observent de près les modèles de la marque italienne de la concession Modena Sport à Balma, lieu de la soirée de lancement du club. « On a voulu proposer une belle expérience à nos partenaires premium », indique Olivier Dubois, le nouveau président du Toulouse Olympique XIII.

UN NOVICE AUX MANETTES

À la tête du club de rugby à 13 toulousain depuis le mois de novembre dernier, ce chef d'entreprise (il détient la plateforme de vente de véhicules Autobuy) n'a pourtant rien d'un treiziste. « Je ne connaissais pas du tout ce sport avant que Laurent Valette ne me demande de les rejoindre il y a 3 ans. » Le vice-président du Toulouse Olympique XIII n'est autre que le parrain du fils d'Olivier Dubois. C'est ainsi que le quadragénaire devient sponsor maillot des bleus et blancs et qu'il intègre la Table Ovale. « Petit à petit, je suis devenu féru de rugby à 13 », concède le nouveau président du club qui succède à Bernard Sarrazain.

DEUX SUBVENTIONS DE LA MAIRIE

La première décision d'Olivier Dubois a été de restructurer la

gouvernance du club. « J'ai mis en place un directoire avec les actionnaires et un conseil de surveillance. Leur analyse est fine et leur réseau permet également d'intégrer de nouveaux partenaires. » Une recherche vitale pour le club treiziste qui est en grande difficulté financière depuis deux saisons. « Auparavant, nous étions en Super League [le plus haut niveau du rugby à 13, ndr] et les revenus étaient plus conséquents, notamment sur les droits TV. La crise du Covid n'a pas aidé le club. Il a fallu assumer des déplacements plus coûteux en avions privés et des salaires substantiels. Des paris ont été tentés », relève Olivier Dubois, qui ne veut pas pour autant jeter la pierre à l'ancienne direction. Heureusement, le club a pu bénéficier du soutien des collectivités locales. La Mairie de Toulouse a notamment mis la main au pot à deux reprises : 70 000 euros en 2022 et 110 000 euros en 2023.

Cette saison, les Toulousains évoluent à nouveau en Championship, l'équivalent de la deuxième division, avec un budget autour de 2,5 millions d'euros. « Nous sommes en discussion avec un partenaire TV pour diffuser les matchs à domicile », annonce le dirigeant qui peut également compter sur le soutien de deux autres actionnaires : Rempart Mutuelle et Predicta Lab.

LA RÉSURRECTION DU BUSINESS CLUB

Pour tenter d'agréger les bonnes volontés, le président a aussi ressuscité un projet plus ancien mis en place il y a près de 30 ans par Carlos Zaldueño. « À l'époque, j'avais créé le club des entreprises de la Table », se souvient le président de la Table Ovale. « L'idée était de faciliter les échanges entre les partenaires du club pour les fidéliser et que le business se fasse. » L'objectif de l'Ovale XIII Business club n'est pas différent. « Aujourd'hui, il y a plus de 500 compagnons à la Table Ovale, mais tous ne sont pas partenaires du club. Mais nous ne sommes pas en concurrence ! » L'accès à l'Ovale XIII Business club se fait en payant



KARINE CLAUZADE
présidente de l'Ovale XIII
Business Club

un ticket d'entrée, « mais le montant importe peu », nuance le président. « Je connais un partenaire qui nous donne 2 000 euros mais à côté de cela, il m'a aussi aidé à attirer de nouvelles relations. »

L'Ovale XIII est présidé par Karine Clauzade, directrice générale de l'agence de presse Tous Publics. « Je suis pourtant une femme de l'ombre » sourit-elle. « Je crois à l'échange entre le monde du sport et celui de l'entreprise. Ce club va offrir un cadre d'échange convivial et permettre le développement des affaires. » En ligne de mire, l'objectif est d'offrir de la stabilité au club qui en aura bien besoin, alors que les rugbymen reprennent le championnat le 15 mars, avec comme ambition de retrouver l'élite du rugby à 13 dès la fin de saison. ■

À ERNEST-WALLON, JUSQU'À QUAND ?

Les treizistes toulousains jouent traditionnellement leurs matchs dans l'antre du Stade Toulousain, au stade Ernest-Wallon. « Nous avons un partenariat avec Didier Lacroix et le Stade jusqu'en 2029 », rappelle Olivier Dubois. Et après ? « Il est possible qu'on signe à nouveau pour plusieurs années, tout comme on réfléchit à la possibilité d'un nouveau stade. » Alors que le Stade Toulousain envisage un agrandissement d'Ernest-Wallon à 23 000 places (contre 18 000 aujourd'hui) d'ici 2028, le Toulouse Olympique XIII pourrait se construire sa propre enceinte. « L'idéal pour le club serait un stade entre 6 et 8 000 places. Cette capacité n'existe pas à Toulouse et c'est un problème dans la 4^e ville de France », souligne le président du TO XIII. Olivier Dubois imagine que ce nouveau stade pourrait également accueillir les matchs des féminines du Stade Toulousain, du TO mais aussi du Téfécé.

Hydraloop

La chasse aux eaux grises

Développé par la société toulousaine H2O Care, l'Hydraloop va permettre de réutiliser les eaux de votre salle de bains pour les toilettes, le lave-linge ou le jardin. Une innovation écologique qui permet de grosses économies d'eau.

Par Maxime FAYOLLE

Il ressemble à un gros frigo américain et pourrait bien vous faire économiser des centaines de litres d'eau par an. Cette innovation s'appelle Hydraloop et a été créée en 2020 aux Pays-Bas. En France, c'est la société H2O Care basée à Azas, à 40 km au nord-est de Toulouse qui commercialise la solution. « J'ai contacté les Néerlandais après avoir accompagné un hôtel sur un projet d'optimisation d'eau. L'idée était d'arrêter d'utiliser de l'eau potable dans les toilettes. Je me suis rendu compte que la solution n'existait pas en France », raconte Tom Bobst, le fondateur de H2O Care.

CINQ ÉTAPES DE FILTRATION

L'Hydraloop s'installe sur toutes les constructions neuves et dans 75 % du temps sur les rénovations. « Il faut absolument que les évacuations de la salle de bains et des toilettes soient divisées, c'est le seul critère pour l'installation », précise le gérant. L'objectif est de récupérer les eaux usagées de la salle de bains (évier, douche) pour

la réutiliser dans les toilettes, le jardin ou le lave-linge. Des centaines de litres d'eau sont ainsi économisés par an. « La salle de bains, c'est 40 % de l'eau utilisée par un foyer. On va les récupérer et traiter ces eaux pour enlever les impuretés, les résidus de savon, de poils... » Au total, cinq étapes de filtration sont nécessaires pour avoir une eau réutilisable. « Mais on ne va pas s'en servir pour les usages potables ou le lave-vaisselle », précise Tom Bobst.

DES PROJETS PARTOUT EN FRANCE

L'avantage de cet Hydraloop, c'est qu'il ne dispose d'aucun filtre, ni cartouche à changer. « Comme une machine à laver, vous le faites tourner avec du vinaigre blanc de temps en temps pour nettoyer les tuyaux mais c'est tout. » De quoi relativiser le prix d'achat qui se chiffre à 6 000 euros l'appareil pour un particulier. L'Hydraloop séduit aussi les professionnels du tourisme comme des hôtels, des campings où les sanitaires sont nombreux. Un foyer de jeunes travailleurs à Perpignan qui accueille 80 personnes vient d'ailleurs de s'équiper de plusieurs machines. « J'ai des projets un peu partout en France : en Bretagne, dans les Landes, le Nord, à Toulouse... » Le chef d'entreprise se positionne aussi sur des appels d'offres de logements collectifs, notamment dans la Ville rose mais aussi à Bordeaux. « Aujourd'hui, j'ai une vingtaine de systèmes en fonctionnement. On a pour objectif de franchir la barre des 100 en 2024. » ■





1^{er} vol Beyond d'un avion Aero à hydrogène

Jamais une entreprise française de l'aéronautique n'avait encore réussi à faire voler un avion fonctionnant à l'hydrogène avec un pilote. C'est chose faite par la start-up Beyond Aero avec son aéronef démonstrateur Blériot.

Par Maxime FAYOLLE

Paul Prudent est un pionnier. Tel Clément Ader ou Louis Blériot avant lui, il est le premier, le précurseur. Il restera à jamais celui qui a piloté le premier aéronef fonctionnant à l'hydrogène et à l'électricité en France. Un exploit réalisé aux commandes du démonstrateur – justement nommé Blériot – de la start-up toulousaine Beyond Aero.

HYDROGÈNE ET BATTERIES

Le modèle avait été présenté pour la première fois en décembre lors de la venue d'Emmanuel Macron à

Toulouse. L'aéronef est propulsé par une technologie hydrogène et électrique. Les deux tiers de la puissance de l'avion proviennent d'une pile à combustible à hydrogène, tandis que le dernier tiers est fourni par des batteries. Au total, 1,2 kg d'hydrogène gazeux est stocké dans trois réservoirs pressurisés à 340 bars. « C'est l'aboutissement de deux années de travail acharné de nos équipes et de collaboration au sein d'un réseau de partenaires dotés d'une réelle expertise technologique, à commencer par G1 Aviation, mais aussi H2 Motronics, AF Micado et Faster Group. Cette réalisation est l'une des étapes fondatrices de la

mission de Beyond Aero dans l'aviation hydrogène-électrique », a réagi Hugo Tarlé, l'un des cofondateurs de Beyond Aero. Pour valider cette réussite, la start-up a réussi 10 décollages ainsi que deux vols complets avec pilote, au départ de l'aérodrome de Gap-Tallard (Hautes-Alpes). Paul Prudent a pu atteindre 700 mètres de hauteur et voler jusqu'à 110 km/h. « Il s'agit d'une étape importante pour l'entreprise, mais seulement d'un début pour l'industrie New Aero », s'est félicitée la PDG de Beyond Aero, Eloa Guillotin.

CERTIFICATION PAS AVANT 2030

Ce vol n'est en effet que la première étape pour la jeune pousse toulousaine qui mise sur son avion One destiné à une clientèle affaires et qui fonctionnera à l'électrique avec propulsion hydrogène. Cet aéronef conçu pour 6 personnes aura une autonomie de 1500 km. Le calendrier de la commercialisation de One reste toutefois encore à affiner. Beyond Aero nous a confié que la certification ne devrait pas intervenir avant 2030. Côté finances, la start-up a bénéficié des crédits France 2030 pour ses projets ainsi que d'une levée de fonds de 24 millions d'euros bouclée en fin d'année dernière, trois ans seulement après sa création. ■

CARNET

L'entreprise allemande Vitesco Technologies, spécialisée dans la production de technologie de propulsion de pointe pour les véhicules électriques, thermiques et hybride, annonce la nomination d'un nouveau président pour sa division française, basée à Toulouse. Il s'agit de **Grégoire CUNY** qui était auparavant président de Vitesco Technologies Chine depuis 2018 et supervisait les activités commerciales de l'entreprise dans le pays. Il faut dire que Grégoire Cuny connaît bien l'Empire du Milieu puisqu'il a travaillé plusieurs années chez Continental en Chine. « En nommant Grégoire Cuny, nous faisons le choix d'un dirigeant aguerri et reconnu à la tête de Vitesco Technologies France et de la division solutions d'électrification pour le marché français », s'est réjoui Thomas Stierle, membre du conseil d'administration de Vitesco.



GRÉGOIRE CUNY
nouveau président de Vitesco
Technologies France

Toulouse

LE CABINET DE RECRUTEMENT ES'TÊTE DEVIENT UNE SCOP

Vingt ans après sa création, le cabinet de recrutement Es'Tête, spécialisé dans l'embauche stratégique des cadres et dirigeants, vient de se transformer en une Scop (société coopérative). La société fondée en 2003 par Patrick Ourliac et Laurent Besson a donc été transmise aux salariés. « Transformer l'entreprise en Scop était une évidence puisque nous partageons des valeurs fortes, comme le collectif et l'intégrité », raconte Laurent Besson, devenu directeur général de la Scop. Parmi les 15 salariés, tous sont sociétaires. Es'Tête compte également 4 associés extérieurs. Le projet a été accompagné par l'URSCOP Occitanie Pyrénées qui aide la reprise et la transmission d'entreprises en coopératives. « Intégrer le réseau coopératif, c'est pour nous une belle opportunité d'échanger avec des pairs, de collaborer avec des prestataires économie sociale et solidaire et de faire vivre l'économie locale », conclut Laurent Besson.



L'équipe de la SCOP d'Es'Tête

Haute-Garonne

LES LONGS MÉTRAGES DE TAT SÉDUISENT LE MONDE

Les studios d'animations toulousains TAT classent deux de leurs productions dans le top 10 des films français les plus vus dans le monde en 2023. *Pattie et la colère de Poséidon* se place sur la troisième marche du podium, avec 1,76 million d'entrées dans le monde (derrière *Miraculous*, en premier, et *Astérix et Obélix, l'Empire du milieu*, en deuxième). Le film sorti en janvier 2023 est à l'affiche dans 26 pays et sera bientôt sur les écrans en Allemagne et en Afrique du Sud. Le film *Les As de la jungle 2 : Opération tour du monde* arrive à la dixième place, avec 460 000 entrées dans le monde. À l'affiche dans 17 pays, il vient notamment de sortir sur plus de 1 000 écrans aux États-Unis. Sorti en août 2023, le film a comptabilisé plus de 830 000 entrées en France.



© TAT, producteurs: SND France 3 Cinema 2023



© Groupe MMC

Haute-Garonne

MMC DÉPLOIE SON ACTIVITÉ EXTENSION-RÉNOVATION

Face à la crise de l'immobilier et aux conséquences de la loi ZAN (zéro artificialisation nette), le groupe haut-garonnais MMC spécialisé dans la construction bas carbone déploie un nouveau service extension-rénovation à l'intention des particuliers, mais également des entreprises et des collectivités, via ses marques Ami Bois et Maisons Olmière. « À terme le Groupe et ses marques (...) portent l'ambition de consacrer un tiers de leurs activités à des projets d'extension et rénovation. Pour ce faire, le constructeur est en train de renforcer ses équipes en Occitanie, à Toulouse et alentours notamment, ainsi que dans le Tarn au travers du recrutement de profils commerciaux ». Le groupe MMC emploie près de 140 personnes et a généré un chiffre d'affaires de plus de 30 millions d'euros en 2023. Il possède un réseau de 10 agences en Occitanie.

Agriculture **La Région** **maintient le** **cap « vert »**

Depuis le Salon international de l'Agriculture de Paris, la Région Nouvelle-Aquitaine a de nouveau défendu sa trajectoire agroécologique. Dans un contexte de crise du monde agricole, la collectivité mise sur l'accompagnement des agriculteurs dans cette transition.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Ce mercredi 28 février, Alain Rousset déambulait avec sérénité dans les allées du Salon international de l'Agriculture, serrant des mains, félicitant des éleveurs et dégustant jambon Kintoa et autres fromages de pays. Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine avait de fait annoncé aborder l'événement « tranquillement », dans un contexte pourtant tendu. Ainsi, si cette édition s'est ouverte pour Emmanuel Macron sous les sifflets et les prises à partie des agriculteurs, l'élu néo-aquitain a seulement subi quelques invectives de la Coordination Rurale du Lot-et-Garonne qui ne l'ont pas détourné de son propos. En 2024, par la voix de son président, la Nouvelle-Aquitaine réaffirme en

effet sa volonté de devenir la première région française écoresponsable d'ici 2030, avec l'aide de son agriculture.

240 M€ POUR L'AGRICULTURE

Pour être à la hauteur de ses ambitions, le Conseil régional dit mettre les moyens : « Nous allouons à l'agriculture un budget annuel de 240 millions d'euros. Je ne suis pas sûr qu'il y ait ce niveau d'intervention dans d'autres régions... », s'est satisfait Alain Rousset depuis le stand de la Nouvelle-Aquitaine situé au cœur du salon. Une enveloppe jugée conséquente, donc,

“ Les agriculteurs ne sont pas contre le principe de la transition agroécologique ”



© E.L.T. - La Vie Économique

L'AGRICULTURE NÉO-AQUITAINE EN CHIFFRES

- 60 000 exploitations**
- 180 000 employés**
- 11 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en agriculture
- 30 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en agroalimentaire
- 301 produits** sous signes officiels de la qualité et de l'origine

destinée en grande partie à soutenir l'adaptation du monde agricole face au changement climatique. « Les agriculteurs ne sont pas contre le principe de la transition agroécologique », a-t-il tenu à préciser. « La question qui se pose, c'est comment les accompagner pour changer de pratiques et disposer de nouveaux outils. »



“ En 2023, la Région a investi 34 millions d’euros pour installer 1 000 nouveaux agriculteurs ”

DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

La Région, qui se veut innovante, alloue notamment 17 millions d’euros sur ces 240 millions d’euros à la recherche afin de développer un matériel agricole innovant (qui permettrait entre autres de désherber sans glyphosate) et également de

déployer des alternatives naturelles aux pesticides. « Nous regroupons un très grand nombre d’entreprises en Nouvelle-Aquitaine qui travaillent sur ce sujet. La bataille que nous menons aujourd’hui, c’est d’accélérer l’homologation de ces produits alternatifs », a évoqué le président de Région avant

d’enchaîner sur un deuxième axe de travail majeur : le renouvellement des générations. En 2023, 34 millions d’euros ont ainsi été investis pour installer 1 000 nouveaux agriculteurs, et attribuer 200 prêts d’honneur.

L’ALIMENTATION DURABLE, UNE PRIORITÉ

Autre sujet développé par Alain Rousset : la loi Egalim, qui impose notamment 20 % d’aliments bios dans les cantines et jusqu’à 50 % de produits durables labélisés. La Région, qui a distribué 25 millions de repas dans les 300 lycées néo-aquitains, a dans ce cadre créé l’ACENA en 2017, une association réunissant 26 groupements de commandes portés par les Établissements publics locaux d’enseignement (EPL). Une manière pour la Région d’avoir « une force de frappe importante ». Ainsi, l’ensemble des repas distribués par la structure provient à 60 % de circuits courts et 20 % de bio. L’agriculture biologique qui, par ailleurs, « doit être au premier rang des préoccupations » de la collectivité qui consacrera à nouveau 14 millions d’euros à l’aide au maintien en 2024. ■

Bordeaux Métropole Une troisième agence pour In Extenso

L'ouverture de la nouvelle agence In Extenso Mérignac permet au cabinet d'expertise-comptable de répondre à deux objectifs : poursuivre son développement sur la métropole tout en proposant un projet professionnel fidélisant à l'un de ses collaborateurs.

Par Jennifer WUNSCH

Déjà présent sur Bordeaux Métropole avec deux agences, à Villenave-d'Ornon et Bordeaux centre, et près de 130 collaborateurs, dont 5 associés, le cabinet d'expertise comptable In Extenso a ouvert en février sa troisième agence girondine, à Mérignac. Située au cœur du Cockpit, siège de Bordeaux Technowest, tout proche de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, l'agence In Extenso Mérignac « est au cœur d'une zone dynamique, qui connaît une forte croissance économique depuis 10 ans, devenant le deuxième pôle d'emploi de Bordeaux Métropole », rappelle Olivier Bildet, associé In Extenso et directeur général de l'agence de Bordeaux.

Axé sur les secteurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense, mais aussi l'industrie 4.0, le centre Technowest accueille également de nombreuses



Le cockpit, siège social de Bordeaux Technowest à Mérignac, accueille des entreprises des secteurs de l'ASD et de l'industrie, start-ups innovantes et le nouveau bureau d'In Extenso

start-ups, spécialité de Jason Bahi, expert-comptable en charge de l'agence In Extenso Mérignac.

« L'accompagnement de start-ups nécessite la recherche de financements, la création de business plans, du conseil juridique... », rappelle en effet Olivier Bildet.

MÉTIERS HISTORIQUES

Spécialisé dans l'accompagnement des PME structurées, du secteur viticole et des maisons de négoce, le directeur général de l'agence de Bordeaux sera également présent en support sur l'accompagnement des start-ups. « Nous avons aussi certaines compétences en aéronautique à Bordeaux que nous mettrons à la disposition de ce nouveau cabinet. De façon générale, nous proposerons aux TPE et PME de Mérignac l'ensemble des métiers historiques d'In Extenso, avec l'appui des équipes de Bordeaux, à savoir l'expertise-comptable, l'audit, le conseil social, le conseil juridique et fiscal, mais aussi la transmission, la reprise



Les 5 associés d'In Extenso Bordeaux Métropole :
Pierre BILLY, Audrey VERGES, Olivier BILDET, Nathalie BARBE
et Virginie SOUPERBAT

IN EXTENSO BORDEAUX MÉTROPOLE EN CHIFFRES

Agences : 3
Effectifs : 129 personnes
Associés : 5
CA 2023 : plus de 10 millions d'euros
Clients : 3 000

et la création d'entreprise », ajoute-t-il. In Extenso Bordeaux Métropole accompagne déjà près de 3 000 clients, pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 10 millions d'euros.

AXE RH ESSENTIEL

Et si l'objectif du cabinet détenu par ses associés est de se développer en région et de quadriller l'ensemble de la métropole bordelaise avec l'ouverture de cette troisième agence, l'idée était également de pouvoir proposer « un beau projet professionnel à l'un des collaborateurs prometteurs qui travaille avec nous depuis longtemps. Notre premier objectif est de garder nos talents les plus engagés, en leur proposant des évolutions et projets intéressants. C'est emblématique de la politique RH du groupe In Extenso », insiste Olivier Bildet.

La nouvelle agence In Extenso Mérignac espère se développer rapidement et compter 3 à 5 personnes à court ou moyen terme, « en fonction du dynamisme de l'activité et des besoins ». ■



Le nouveau bureau
d'In Extenso Mérignac a été inauguré
au coeur du cockpit, siège
social de Bordeaux Technowest



Bordeaux KAIZEN AGENCY ACQUIERT L'AGENCE BORDELAISE PIXELUS

Et de trois. L'agence de création de sites web et de gestion de campagnes digitales Kaizen Agency, basée à Bordeaux, boucle sa troisième opération de croissance externe en 2 ans, avec le rachat de l'agence de communication digitale bordelaise Pixelus. Spécialisée dans le webdesign, Pixelus avait été placée en procédure de sauvegarde depuis 18 mois. Kaizen Agency a ainsi repris le fonds de commerce et la moitié des salariés de Pixelus. « Nous sommes ravis d'accueillir les équipes Pixelus au sein de la famille Kaizen Agency. Au-delà de l'aspect stratégique de cette opération qui s'inscrit dans notre projet de croissance et d'amélioration de notre proposition, l'enjeu de préservation des emplois d'un maximum de collaborateurs de Pixelus était cher à nos yeux », assure dans un communiqué Romain Didrich, associé fondateur de Kaizen Agency.

De gauche à droite :
Maxime DOREAU,
Maud CLERICE,
Aurore VINZERICH,
Hadia RIPOLL,
Johan JOACHIM



© Mayaj

Bordeaux UN NOUVEAU BUREAU POUR MAYAJ

Mayaj, ex-Bordeaux Entrepreneurs, est un club d'entrepreneurs, avec un réseau d'une centaine de chefs d'entreprise créé en 2012, qui a pour ambition de soutenir l'écosystème entrepreneurial et d'accompagner le développement des entreprises du territoire. Le bureau se renouvelle pour l'année 2024, suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 4 décembre dernier. Aurore Vinzerich, fondatrice et CEO de l'agence de Communication et de Relation Presse Madame de la com', assure désormais la fonction de présidente. Elle succède à Maxime Doreau, CEO de SnapFeat, qui devient administrateur. Hadia Ripoll, cofondatrice de l'application d'e-santé Doado, est la nouvelle trésorière. Maud Clerice, fondatrice de Myklinica, plateforme de location immobilière dédiée à la santé, rejoint le bureau en tant que secrétaire. Mayaj a également annoncé les événements de 2024 : « Nous avons prévu une série de master class, un nouveau programme de mentorat, et bien sûr le Bordeaux Invest Day qui fêtera sa 10^e édition cette année ! », précise Aurore Vinzerich.



Une supérette écoconçue en libre-service d'Api

Gironde API OUVRE 3 NOUVELLES SUPÉRETTES EN LIBRE-SERVICE

C'est pour répondre au manque de magasins de proximité dans les zones rurales que l'entreprise à mission Api a imaginé des supérettes écoconçues en libre-service, connectées et accessibles à tous. Elle annonce l'installation, en février, de deux nouvelles supérettes à Romagne et Saint-Avit-Saint-Nazaire et en mars à Saint-Christophe-de-Double. L'entreprise, qui a lancé son activité à l'automne 2022, compte déjà plus de 40 supérettes en Nouvelle-Aquitaine et vise les 140 supérettes actives d'ici la fin de l'année dans plusieurs régions de France. Afin de mieux connaître et comprendre les besoins des habitants dans les zones rurales, et ainsi valider son approche, Api a également lancé fin janvier la première édition de son observatoire du monde rural, avec OpinionWay. Sa conclusion : « Les campagnes sont appréciées par leurs habitants, qui s'y sentent bien mais subissent l'inflation de plein fouet. Si leur style de vie leur convient, qu'ils y voient un meilleur avenir possible qu'en ville, l'amélioration passe pour eux par la combinaison de proximité, de prix et de qualité des produits. Une aspiration partagée par les plus jeunes et par les familles avec enfants ».

Bègles UNITEC RECRUTE LA PREMIÈRE PROMOTION DE L'INCUBATEUR TRANSITIONS

La structure d'accompagnement de start-ups de la région bordelaise, Unitec, et ses partenaires industriels, Suez, EDF, Enedis et Linkcity, lancent un appel à candidatures destiné aux start-ups innovantes du territoire pour rejoindre leur nouvel incubateur, Transitions. Dédié aux transitions énergétiques et environnementales, il espère réunir 10 jeunes entreprises travaillant sur les thématiques de la transition énergétique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; l'économie circulaire, la valorisation et la traçabilité des déchets ; les bâtiments intelligents, techniques et matériaux de construction ; l'écoconception et les produits biosourcés ; ainsi qu'une thématique transverse autour de la sécurité au travail, la pénibilité et l'hygiène des travailleurs de la transition. À la clé : un accompagnement par un start-up manager d'Unitec et une collaboration privilégiée avec ses partenaires industriels. Dépôt des candidatures jusqu'au 22 mars 2024.

Pour plus d'informations :
<https://www.unitec.fr/agenda/appel-a-projets-incubateur-transitions/>

Conjoncture

« Ralentissement, mais bonnes nouvelles »

Jean-Marc Laborie, directeur départemental des Landes à la Banque de France, a présenté le 20 février à la chambre de commerce et d'industrie des Landes, l'enquête annuelle sur les entreprises en Nouvelle-Aquitaine*.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

La Vie Economique :

Globalement, comment qualifier la conjoncture ?

Jean-Marc Laborie : Le ralentissement de l'économie néo-aquitaine est le maître-mot pour 2023, résultante des crises liées aux tensions géopolitiques (Ukraine, Proche-Orient), à l'inflation et à la baisse de la consommation induite. L'économie a besoin de stabilité, de faire des plans sur l'avenir. Pour 2024, les perspectives sont un peu limitées en termes de croissance, mais il y a de bonnes nouvelles par sous-secteurs. On espère aussi que l'épargne constituée après Covid, va revenir dans la consommation pour soutenir la croissance et que les discussions entre grande distribution et industriels vont jouer dans la baisse des prix alimentaires et participer à une moindre inflation.

LVE : Quels sont les grands enseignements de votre enquête ?

J.-M. L. : Dans le secteur de l'industrie, le chiffre d'affaires 2022 avait été marqué par une belle

progression (+ 4,3 %), 2023 a été « flat » (+ 0,4 %) et les projections 2024 sont plutôt favorables à 4,1 %, les entreprises sont encore optimistes. Par secteur, le matériel de transport avec notamment les moteurs de Safran par la reprise du trafic aérien, est en forte hausse, les besoins sont énormes. Mais les évolutions sont très contrastées selon les filières. Sur les autres produits industriels (API), on note un recul net du chiffre d'affaires. C'est notamment le cas du papier carton et de la chimie qui ont de grands représentants dans les Landes. Moins de consommation, c'est moins de vente sur internet, donc moins de cartons et moins de palettes...

Globalement, les investissements sont plutôt prévus sur de la maintenance ou du renouvellement que sur de la capacité ou du changement technologique, dans les Landes et ailleurs dans la région.

Du côté des services marchands, les embauches se maintiennent mieux que dans l'industrie. Le secteur qui remporte la palme, c'est l'hébergement qui a su



**JEAN-MARC
LABORIE**

Directeur départemental des Landes à la Banque de France

© J.D.

beaucoup investir après Covid. Les segments de programmation et conseils informatiques ou d'ingénierie progressent aussi.

LVE : La construction est « le secteur le plus malade », selon votre étude...

J.-M. L. : C'est le secteur le plus atomisé et qui compte beaucoup en Nouvelle-Aquitaine et dans les Landes. Pour 2024, les carnets de commandes atteignent un point bas historique (- 5,8 % dans le gros œuvre). Les seules choses qui tiennent à peu près sont les marchés publics (collèges, lycées, hôpitaux) dans lesquels les collectivités locales continuent à investir. Un point à noter dans ce domaine, les chefs d'entreprise préfèrent garder leurs personnels compétents que de licencier, et font le dos rond.



© J.D.

LVE : Dans ce contexte plutôt morose, que diriez-vous aux étudiants du Campus Landes présents aujourd'hui ?

J.-M. L. : Les Landes sont un département dynamique où tous les secteurs sont représentés, le tourisme, l'industrie, la chimie, le bois, l'agroalimentaire... Ce contexte apporte une certaine résilience car quand les choses vont mal, il y a toujours un secteur qui rattrape l'autre. On retrouve ce constat dans les taux de défaillances : les jeunes entreprises qui s'installent ici ont deux fois plus de chances d'exister entre trois et cinq ans que dans les départements voisins. Cela tient aussi à la solidarité départementale, de la chambre de commerce et d'industrie à la chambre de métiers et de l'artisanat ou aux associations comme le Medef qui sont là pour accompagner les chefs d'entreprise. Je dirai donc à ces jeunes étudiants que les Landes sont une terre bénie pour créer son activité. ■

* 3 600 entreprises néo-aquitaines qui représentent 270 000 emplois ont répondu à l'enquête sur l'évolution de leur activité, la rentabilité, les effectifs ou les investissements.

LANDES EN CHIFFRES

Lors de l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie des Landes, le 19 février, le président François Lafitte a expliqué que le chiffre d'affaires (CA) de la Maison Landes n'a pas progressé en 2023 par rapport à 2022. « Il a même régressé pour notre économie de production. Agriculture, construction et industrie ont ainsi perdu plus de 750 millions d'euros comparativement à 2022, soit environ - 10 %. »
À l'inverse, les activités du tertiaire progressent et parfois de manière notable comme dans le tourisme (+ 13 %) ou les services aux entreprises (+ 20 %).
« Le point d'alerte concerne les exportations qui constituaient un relais de croissance important pour nos PMI. Ce n'est plus le cas. Les statistiques des trois premiers trimestres de 2023 font état d'une baisse très nette de 18 %, deux fois plus prononcée qu'en Nouvelle-Aquitaine », avec un net ralentissement dans les secteurs de la chimie (- 35 %) et du bois papier (- 20 %).
Globalement, au second semestre 2023, près d'un tiers des entreprises ont vu leur CA régresser, les carnets de commandes sont orientés à la baisse pour 43 % des entreprises (18 % il y a un an), et seules 43,5 % d'entre elles déclarent avoir investi sur cette période.



Pôle culinaire, deuxième service

12 000 repas pourront être produits chaque jour dans la future structure qui devrait ouvrir en septembre 2025, tout près du centre aquatique Aygueblue sur la zone Atlantisud.

Par Christine LAMAISON

13 millions d'euros : la somme n'est pas neutre et comme l'a souligné Pierre Froustey le président de la communauté de communes Maremne Adour Côte sud (Macs), il s'agit du plus gros investissement de cette mandature. Lors du dévoilement du projet, le 16 février, sur le site en chantier de la zone Atlantisud, à Saint-Geours-de-Maremne, il n'a pas omis de rappeler aussi, qu'il y a un peu plus de 10 ans,

lors de la pose de la première pierre du premier pôle culinaire^(*) zone de Laubian à Seignosse, certains doutaient de la perspective des 5 000 repas qui était alors annoncée. Actuellement, 7 500 repas sont confectionnés par 50 agents, dans une structure qui montre ses limites, notamment en matière de conditions de travail. Avec une nouvelle configuration, le futur pôle culinaire qui devrait ouvrir en septembre 2025 pourra proposer 12 000 repas par jour.

BON, BIO, LOCAL

Symbole d'un territoire qui croît sur le plan démographique, le pôle culinaire voit aussi reconnue, selon les élus de Macs, la qualité des repas qui y sont préparés, faisant une large part aux produits locaux - 57 % du budget - fournis par 45 producteurs situés à moins de 50 kilomètres. 14 % de ce budget étant dédié aux produits bio, dont 24 % dans le scolaire.

Mais l'objet de ce premier coup de projecteur sur cet équipement était moins le contenu des assiettes, même s'il est majeur, que la découverte du futur pôle culinaire en présence des élus, de l'architecte Laurent Dieste

Le toit du futur bâtiment sera couvert de 1 500 m² de panneaux solaires, soit l'équivalent des besoins de consommation de 100 foyers



© Sextant Architecture

du cabinet Sextant spécialisé dans ce type d'infrastructures, et surtout des agents qui y travailleront. Pour l'heure, le chantier sillonné par les engins ne présentait pas un intérêt majeur, sauf à le situer sur la zone Atlantisud tout près du complexe aquatique Aygueblue avec lequel il partagera la zone de stationnement afin de ne pas artificialiser de surface supplémentaire.

VISITE EN 3D

La visite s'est donc faite de manière virtuelle dans les locaux du technopôle Domolandes, grâce au fameux procédé BIM qui permet la modélisation des données du bâtiment.

Un bâtiment en R+1 d'une surface de 2 775 m² qui se partagera entre espaces de production (1 500 m²), partie administrative et lieu de vie pour les agents (400 m²) et locaux techniques (855 m²). L'accent a été mis sur l'aspect vertueux du bâtiment en matière d'environnement et d'écoresponsabilité. Comme le notait Laurent Dieste : « Pour nous, ce projet avait deux spécificités : l'accent mis sur les conditions environnementales. Elles sont souvent invoquées au départ pour se donner bonne conscience. Mais là, elles ont été maintenues et même étendues. La pose de panneaux photovoltaïques ne devait concerner que la partie sud. En cours d'étude, il nous a été demandé d'en avoir davantage. Idem pour le process BIM qui est lui aussi souvent abandonné en cours d'étude.

qui sera extrêmement utile notamment en matière de maintenance pendant toute sa durée de vie. »

UNE LÉGUMERIE SOLIDAIRE

« Je suis admiratif. Cet équipement donne du sens à notre territoire, relevait à son tour Cyril Gayssot, conseiller départemental. Il répond à une actualité double : le défi climatique et le défi agricole. C'est une pierre de plus pour mener à bien la transition écologique. Comment fait-on pour s'assurer de nourrir nos enfants et nos aînés avec la production de nos terres ? C'est le grand sujet et c'est ce à quoi vous allez contribuer. »

Ce « navire amiral » de la zone comme l'a qualifié Pierre Froustey, fera partie de tout un écosystème, associé notamment à une légumerie solidaire cofinancée par Macs et le département qui créera 80 emplois. Quant au pôle culinaire de Seignosse premier du nom, rendu en partie possible par la cession du terrain à l'euro symbolique par le maire de l'époque, Ladislav de Hoyos, sa future utilisation n'a pas encore été définie, mais il devrait garder un usage public et peut-être même trouver une complémentarité avec son « successeur », notamment en matière de formation. ■

(*) Le pôle culinaire est un service public de restauration collective de Macs qui dessert les crèches, les écoles, les centres de loisirs, les Ephad et les bénéficiaires du portage de repas, soit près de 1,4 million de repas par an.

24
31
33
40
Landes
47
64
65

Photovoltaïque FINANCEMENT PARTICIPATIF OUVERT À PISSOS

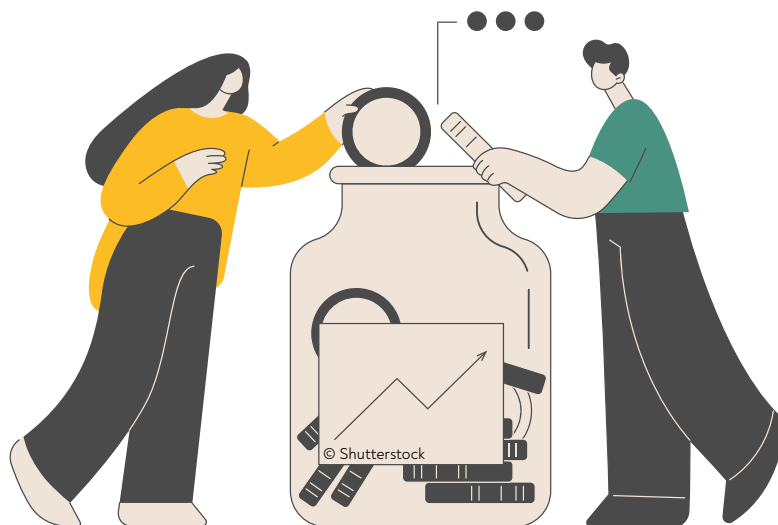
Avec un objectif de 150 000 euros, une campagne de financement participatif en prêt rémunéré est dédiée au développement d'un parc photovoltaïque à Pissos. L'opérateur d'énergies vertes Valorem accompagne la communauté de communes Cœur Haute Lande dans ce projet dont la production est estimée à 6GWh par an, soit 41 % des besoins en électricité de la commune. Située sur une ancienne décharge, l'installation viendrait revaloriser un terrain inexploité de 5 hectares, avec l'ambition de revendre l'électricité produite localement à des prix attractifs. Cette levée de fonds est ouverte en priorité aux habitants du département des Landes, avec des conditions préférentielles pour ceux de la communauté de communes.

Pour participer, les éco-épargnants doivent au préalable s'inscrire sur le portail en ligne : monparcvalorem.com



Trophées SOLFÉRINO ET SAUGNAC-ET-MURET, VILLAGES INTERNET

Saugnac-et-Muret (@@) et Solférino (@@) figurent parmi les 15 collectivités néo-aquitaines au palmarès du 25^e label national Territoires, villes et villages internet, dévoilé le 5 février dernier. Ce label, symbolisé par un panneau d'entrée de ville, est comme « une bannière sur le fronton des mairies », signifiant leur implication dans le déploiement de services publics numériques et la défense d'un numérique citoyen. « C'est l'action au quotidien des élus et des agents, dans l'intérêt général des citoyens, qui est ainsi reconnue et valorisée », explique Mathieu Vidal, président de l'association Villages Internet, organisatrice de l'événement. Pour cette 25^e édition, la proclamation des labellisés (de 1 à 5 arobases) fait état de 241 territoires, villes et villages soit 483 communes représentant plus de 5 millions d'habitants.



Nouvelle-Aquitaine **278 MILLIONS D'EUROS LEVÉS EN 2023**

70 opérations de levées de fonds ont été conduites l'année dernière en Nouvelle-Aquitaine (+ 27 % par rapport à 2022) pour un total levé de 278 millions d'euros (- 58 %) et un ticket moyen qui s'élève à 4,3 millions (- 65 %). Le baromètre des levées des fonds 2023 d'In Extenso Innovation Croissance, Essec Business School et France Angels, place la Nouvelle-Aquitaine à la troisième place des régions les plus dynamiques de France en termes de nombre d'opérations (+ 27 % sur 2023 par rapport à 2022) et cinquième au regard des montants levés derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et l'Occitanie. Les opérations les plus importantes ont été réalisées par The Exploration Company dans le domaine du spatial (40,50 millions d'euros), Eklo Hotels (35 millions d'euros), Newheat dans l'énergie (30 millions d'euros), Dioxycle dans le secteur de la chimie verte (17 millions d'euros) et Axioma, spécialiste en biosolutions pour l'agriculture (15 millions d'euros). Les levées de fonds ont été principalement tirées par la Gironde (212 millions d'euros) où 48 opérations ont été réalisées, loin devant la Corrèze (17 millions d'euros) pour deux opérations.

Incendies **LE DÉPARTEMENT INTERROGE GÉRALD DARMANIN**

Le président du conseil départemental des Landes, Xavier Fortinon, a adressé un courrier à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, afin de connaître l'état d'avancement de l'installation dans les Landes d'une deuxième base aérienne de sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les incendies et du renforcement des moyens aériens afférents. Des échanges ayant été amorcés pour localiser cette base à Mont-de-Marsan. L'élú landais a également fait part de son interrogation concernant l'exonération totale de l'ancienne taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole et l'essence (200 000 euros pour 2024 selon lui). Notant que « l'absence d'information de l'État » sur ce point « rend d'autant plus fragile les budgets des Services départementaux et de secours (Sdis) ».



Agen Une nouvelle plateforme numérique

pour les formalités

La société Conseil et Formalité des Entreprises (CFE), créée en 2023, s'adresse aux professionnels du droit et des chiffres et leur propose d'assurer la réalisation des formalités juridiques relatives à la vie des entreprises sur la nouvelle plateforme de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) : le Guichet Unique.

Par Jonathan BITEAU

Le Guichet électronique des formalités d'entreprises est un portail Internet sécurisé, auprès duquel toute entreprise est tenue, depuis le 1^{er} janvier 2023, de déclarer les formalités juridiques déclaratives et modificatives relatives à sa situation (de la création jusqu'à la dissolution). L'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) a été désigné par le gouvernement comme opérateur de ce site. En théorie, cela devait permettre un accès facilité, le suivi et l'administration des formalités depuis des tableaux de bords, le dépôt en ligne des pièces de dossiers complémentaires demandées par les autorités compétentes : Insee, greffe, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Mutualité Sociale Agricole (MSA), services des impôts ou Sécurité Sociale et la visibilité sur l'état d'avancement du traitement de la demande. Mais en pratique les choses ne sont pas aussi simples...

UNE RÉPONSE À L'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT DU FORMALISME DES OPÉRATIONS JURIDIQUES

« Depuis la mise en place du portail numérique, les professionnels du droit observent une augmentation très significative du nombre de rejet de leurs formalités, une augmentation des délais de traitement et du temps passé par les collaborateurs et salariés des

cabinets d'avocats, des clerks des études de notaires et des salariés des cabinets d'expertise-comptable pour le traitement des formalités », nous confient les responsables de l'office CFE. Et à chaque nouveau dépôt, c'est un chèque de 70 à 200 euros qui doit être signé par le demandeur. Une multiplication des difficultés qui a convaincu les fondatrices de CFE, Sylvie Fadel et Vanessa Lambert, de se lancer dans l'aventure pour offrir ce service innovant. « Nous sommes aujourd'hui convaincues de la pertinence de l'offre et du positionnement de CFE auprès des professionnels du droit et des chiffres qui apprécient notamment les gains de temps offerts par la solution et l'expertise qui assure un traitement dans des délais optimisés de leurs dossiers », abondent-elles.

UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE SÉCURISÉE

CFE assure son activité par l'intermédiaire d'une plateforme numérique sécurisée au sein de laquelle chacun de ses clients dispose d'un espace dédié qui permet un traitement collaboratif des missions qui lui sont confiées et donne accès à une messagerie instantanée. Sylvie Fadel, dirigeante de CFE et qui a travaillé près de 20 ans dans un greffe, souligne : « Nous avons pensé le fonctionnement de CFE autour d'une conception, collaborative et interactive de notre relation avec nos clients mais nous sommes également sensibles aux



SYLVIE FADEL ET VANESSA LAMBERT
fondatrices de CFE

© Julien Miville - La Vie Économique

« CFE propose un service numérique à proximité de ses clients »

échanges et rencontrons nos clients pour l'implantation de la solution numérique et l'accompagnement à sa prise en main qui se veut très intuitive. En outre, nous échangeons téléphoniquement avec nos clients pour qualifier et répondre à leurs besoins et adapter notre offre de services ».

UNE CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui CFE travaille essentiellement avec des professionnels implantés dans tout le Grand Sud-Ouest : cabinets d'avocats, de notaires et experts-comptables qui gagnent un temps précieux en leur sous-traitant ces formalités déclaratives ou modificatives. « Nous avons été surprises de constater que des notaires, avocats ou autres professionnels implantés à Toulouse, Bordeaux, Montpellier ou dans les Landes et Pyrénées-Atlantiques nous avaient spontanément contactées mais nous sommes particulièrement fières aujourd'hui de bénéficier de multiples recommandations de nos premiers clients qui

nous permettent même de compter aujourd'hui un premier cabinet parisien. »

CFE développe son expertise dans les formalités qui concernent les sociétés commerciales, avec des activités réglementées mais aussi les sociétés civiles et agricoles, soit autant de domaines spécifiques avec des codes différents. En l'espace de 8 mois, CFE a déjà commencé à se faire un nom et travaille avec une clientèle de professionnels qui a vite perçu l'intérêt de sous-traiter l'ensemble des formalités juridiques.

Le succès rapide des services proposés aux professionnels pourrait inciter Sylvie Fadel et Vanessa Lambert, les fondatrices, à ouvrir leurs services aux particuliers prochainement. « Nous sommes accessibles, joignables au téléphone et identifiables », ajoutent ces dernières. Une rareté par les temps qui courent. Dans une période où la dématérialisation est partout et l'humain disparaît des contacts administratifs et commerciaux, CFE propose un contact et une proximité qui ont un coût raisonnable, mais qui n'ont pas de prix. ■

Label Inspi

RSE et bien-être au top

Lot-et-Garonnaise de naissance, Lisa Austruy n'a pas hésité à quitter une intense carrière parisienne par amour. Passionnée de bien-être, elle a fondé l'agence Label Inspi spécialisée dans le bien-être et la RSE à destination des entreprises.

Par Mathieu DALZOVO

Comme d'autres générations avant elle, Lisa Austruy fait partie de ces jeunes ayant quitté leur département natal en pensant ne jamais y revenir. Totalement épanouie dans son poste de responsable de formation auprès de l'entreprise de cosmétiques parisiennes *Oh My Cream*, qu'elle avait intégrée en 2013 quand celle-ci n'était encore qu'une start-up, la jeune femme originaire de Montagnac-sur-Lède dans le nord du Lot-et-Garonne n'aurait jamais imaginé retrouver les vallons et paysages du Sud-Ouest aussi rapidement ! « Après une incontournable phase de remise en question, un bilan de



compétences a confirmé ce que je ressentais déjà, j'ai une âme d'entrepreneuse », raconte Lisa Austruy, issue d'une famille d'entrepreneurs. Sensibilisée à la RSE et aux valeurs sociales défendues par son ancienne entreprise parisienne, la Lot-et-Garonnaise s'était prise de passion pour le bien-être, à la fois personnel, mais aussi dans le cadre professionnel. Dans son projet de création d'entreprise, le bien-être figurait donc en tête de liste des perspectives à explorer. C'est ainsi que l'agence Label Inspi voit le jour en 2021.

DES URBAINS MÉTAMORPHOSÉS

Démarrant son activité en B2C (Business to Consumer), Lisa Austruy développe une agence de voyages uniquement dédiée au bien-être en plein Covid ! Après avoir convaincu les banques, elle se lance alors dans l'organisation clé en main de séjours de 3 ou 4 jours où des voyageurs se ressourcent grâce à un programme mêlant ateliers physiques (yoga, marche, pilates, randonnée...), séances d'introspection (coaching, développement personnel), et cours sur l'alimentation (comment manger 100 % végétal et local, les bienfaits d'une alimentation saine). Composée essentiellement de citadins en quête de mieux-être et d'un retour à la nature, la clientèle urbaine de Label Inspi se retrouve dans des lieux coupés du monde en plein cœur du Lot-et-Garonne pour un séjour souvent inoubliable : « Des personnes qui ne se connaissaient pas tissaient des liens forts et durables en seulement 24 heures ! C'était assez incroyable de voir la puissance de l'expérience et la magie des rencontres ! En quelques jours, elles repartaient métamorphosées, mieux dans leur corps, alignées et plus sereines. Cela m'a donné l'idée de proposer ce genre d'activités aux entreprises », explique Lisa Austruy.



LISA AUSTRUY
créatrice
de Label Inspi

© Julien Miville - La Vie Economique

« Des personnes qui ne se connaissaient pas tissaient des liens forts et durables en seulement 24 heures »

L'ENJEU DE LA COHÉSION DE GROUPE

En 2023, l'agence Label Inspi prend donc un nouveau virage en misant sur la RSE. Épaulée par une ancienne collaboratrice parisienne, Johanna Le Bris, venue à Bordeaux pour relever ce nouveau défi, l'agence accompagne les entreprises pour créer des événements (séminaire, team building, voyage incentive...) plus engagés et plus stimulants pour renforcer la cohésion d'équipe entre salariés, l'un des enjeux majeurs des managers d'aujourd'hui. À partir d'un principe maintenant acquis qu'un collaborateur bien dans sa tête et son corps sera plus investi, les deux femmes démarchent d'abord les spécialistes et associations intéressées pour proposer des activités aux salariés : « Tout doit avoir son sens ! », prévient Lisa Austruy. Pour le bien-être, elle propose par exemple des séances de yoga pour pallier le problème de sédentarité très fréquent aujourd'hui, de la sophrologie pour apprendre les clés d'une bonne respiration et lutter contre le stress.

TOUR DU MONDE EN SOLIDAIRE

En ce qui concerne la RSE, l'agence lot-et-garonnaise s'appuie d'abord sur les actions déjà menées par l'entreprise mais peut aussi proposer les activités de ses partenaires comme un tour du monde en solidaire, un jeu d'énigmes où le vainqueur gagne des arbres à planter, des ateliers de cuisine dont les productions seront ensuite redistribuées aux plus démunis, un escape game revisité pour sensibiliser et déceler les symptômes de burn-out chez les femmes, un autre sur le sexisme en partenariat avec le Medef... Les propositions sont illimitées et répondent parfaitement aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui. « C'est un enjeu crucial pour la cohésion de groupe, le bien-être des salariés et donc la bonne santé de l'entreprise », ajoute Lisa Austruy qui vient de créer un événement RSE avec le Cnes. Aujourd'hui, forte de son expertise acquise, Label Inspi propose des offres clé en mains à toutes les entreprises françaises désireuses de remettre du sens et de l'humain au cœur de leurs événements d'entreprise, via leurs séminaires, journées team building, voyages incentive... ■

Vallée du Lot LA FERIA AGRICOLE ET GOURMANDE

Après une première édition ayant accueilli 9 000 visiteurs, la Feria Agricole et Gourmande animera de nouveau le Parc des Expositions Georges-Lapeyronnie de Villeneuve-sur-Lot, du 15 au 17 mars 2024. Avec plus de 80 exposants et de nombreuses animations, cette manifestation organisée par l'association Aquidec et l'Agglomération du Grand-Villeneuvois a pour vocation de rassembler le monde agricole et le grand public autour d'un moment festif, gastronomique et agricole. Au milieu de nombreuses animations (chiens de troupeaux, forge mobile, jeux anciens, ânes maraîchers, machinisme agricole, tracteurs anciens, ferme pédagogique...), l'événement accueillera le célèbre chanteur basque aux 25 albums : Michel Etcheverry. Connaissant bien Villeneuve-sur-Lot, pour avoir animé la foire de la ville, il se produira sur scène le samedi soir, en avant-match de France-Angleterre sur écran géant, pour une *Marseillaise a cappella* digne des plus grands stades du Tournoi des VI Nations, puis le dimanche pour un tour de chant gratuit donné depuis la place du village.



Démonstration
culinaire lors de la
1^{re} édition

© Agglo du Grand Villeneuvois

© Shutterstock

Lot-et-Garonne STEPHAN EICHER, PARRAIN DES RENCONTRES D'ASTAFFORT

Les Rencontres d'Astaffort sont, comme les précédentes, une des nombreuses formations que propose Voix du Sud (Centre des écritures de la chanson), l'association initiée par Francis Cabrel. Pendant neuf jours, les artistes stagiaires, accompagnés par des professionnels (Jérôme Attal, Jean Fauque, Daran...) créent dans les salles de travail autour de l'emblématique « cour de création ». Une trentaine de chansons naissent, puis une quinzaine est retenue par un jury de professionnels, arrangées et présentées sur scène en première partie du parrain ou de la marraine de la session. Ces Rencontres accueilleront 15 stagiaires. Elles seront encadrées par Pierre Yves Lebert, Daguerre, Daran, Alex Finkin et Philippe Prohom. Lors du concert de clôture, programmé le samedi 25 mai 2024, à 21 heures à la Music'Halle d'Astaffort, les stagiaires chanteront leurs créations, en première partie de l'emblématique auteur-compositeur et interprète suisse Stephan Eicher, parrain de ces Rencontres.

STÉPHAN
EICHER



Babcock Wanson Group est implanté à Nérac

© Babcock Wanson Group

Nérac

BABCOCK WANSON RACHÈTE LE GROUPE ALLEMAND VKK

Fournisseur international d'équipements et de solutions de chauffage industriel, dont l'histoire remonte à plus de 100 ans, le groupe Babcock Wanson (implanté à Nérac) vient de confirmer l'acquisition de l'allemand VKK, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de chaudières industrielles pour les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, de la chimie et divers autres domaines industriels. Soutenu par son actionnaire principal, Kartesia, Babcock Wanson Group poursuit ainsi son développement pour consolider sa position de leader européen en matière de solutions de décarbonisation pour les processus industriels. Avec des sociétés opérationnelles dans dix pays d'Europe, dont cinq sites de production, et un réseau mondial de partenaires commerciaux et techniques, le groupe fournit des solutions sur mesure pour réduire la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement de ses clients.

Lot-et-Garonne AGROPOLE LANCE UNE NOUVELLE MARQUE EMPLOYEUR

C'est lors du salon de l'agriculture que la technopole agenaise Agropole a officiellement lancé la marque employeur du projet Agrolab. Soutenue par des institutions et 15 entreprises agroalimentaires emblématiques du territoire, la marque « Ici, l'agro vous sourit » a pour objectif principal de valoriser les métiers de l'agroalimentaire en Lot-et-Garonne, afin d'attirer de nouveaux talents, et de fidéliser les compétences des salariés déjà en poste. Ce programme est articulé autour de 3 grands axes : améliorer l'image de la filière ; créer des animations et événements pour accompagner les entreprises et faire connaître leurs métiers au grand public (bus de l'agroalimentaire, itinérant sur le territoire, rencontre dans les établissements scolaires...).

En parallèle, une offre de formation innovante verrouille le jour via différents outils comme des Business & Serious Games, des kits pédagogiques attractifs et ludiques...



© Agropole



Groupe Essor

L'immobilier d'entreprise en mutation

Le groupe Essor, spécialiste de l'immobilier tertiaire basé à Lons, se trouve confronté à la crise profonde que traverse le secteur. Pour David Pouyanne, son dirigeant, changer de stratégie en passant « d'un mode offensif à un mode défensif » est dès lors une nécessité.

Par Eustelle
LOUSTALET-TURON

En mai dernier, Essor levait 35 millions d'euros avec l'ambition affichée de devenir leader de l'immobilier transformé. Moins d'un an plus tard, les propos de cet opérateur global de l'immobilier professionnel sont davantage mesurés, alors que sa croissance externe se retrouve freinée par la conjoncture. Depuis le siège de l'entreprise, près de Pau, David Pouyanne ne peut que le constater : « Les perspectives sont peu encourageantes ». Le fondateur et président exécutif de cette société à forte croissance créée en 2006, qui affichait 120 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, est réaliste mais pas forcément pessimiste. « L'investissement immobilier, qui a été notre mamelle pendant 10 ou 15 ans, va sans doute être plombé pour plusieurs années », resitue-t-il, précisant que l'immobilier de bureaux en milieu semi-urbain est le plus touché. « Les trajectoires sont en train de changer : nous allons devoir nous adapter à un nouveau paradigme ».

ACTEUR DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Jusqu'ici offensif, Essor doit désormais prendre « des dispositions défensives » selon le dirigeant, avec l'obligation de freiner ses investissements afin de « diminuer les risques d'expositions ». Pour cet entrepreneur, qui a débuté sa carrière en finance d'entreprises au sein de

“ Essor est le second acteur français de la reconversion des friches ”

l'entreprise familiale, la Banque Pouyanne, « travailler la mutation » du métier est de fait une nécessité. Avec, en ligne de mire, la transition énergétique : « en tant qu'entreprise à mission, nous allons renforcer certaines de nos positions, qui feront partie de l'équation de sortie de crise », remarque le Béarnais, qui souligne que les métiers d'Essor sont particulièrement concernés par les enjeux environnementaux. Dans ce cadre, l'entreprise qui souhaite par ailleurs « se concentrer sur son cœur de métier, la construction » veut également développer davantage les investissements dans l'énergie (en particulier dans le photovoltaïque). Et, toujours, continuer à revaloriser les friches industrielles.

PRÉCURSEUR SUR LES FRICHES

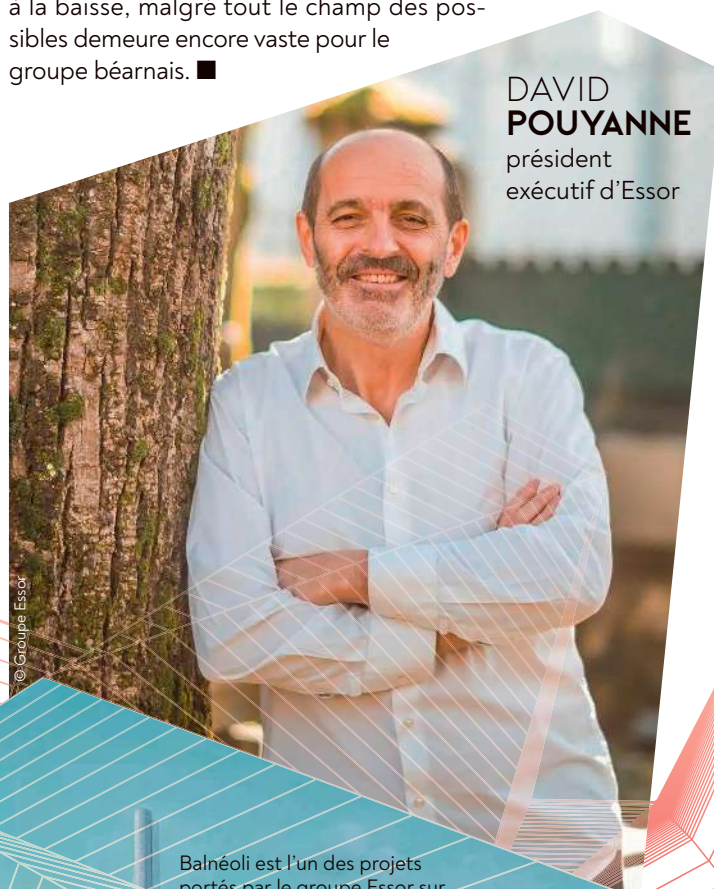
En quelques années, le groupe Essor est en effet devenu le second acteur français sur ce segment spécifique qui suscite un intérêt croissant des acteurs de l'immobilier depuis la promulgation de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). « Nous sommes précurseurs sur la reconversion des friches, pour une bonne raison : c'est un sujet porteur de beaucoup de risques financiers, notamment en termes de dépollution, et de difficultés administratives », résume David Pouyanne. Plusieurs projets de réhabilitation portés par Essor sont ainsi en cours, notamment à Bagnaux-sur-Loing (77), là où se trouvait le site Thomson, ex-fleuron de l'industrie verrière, ou encore à Linxe dans les Landes. Autant de projets avec

des problématiques uniques, adaptés à des territoires situés dans toute la France et en particulier sur la façade ouest. Mais pas seulement : le groupe, déjà implanté à Madrid depuis trois ans, vise également l'Espagne.

L'ESPAGNE EN LIGNE DE MIRE

« Les Espagnols ont la désinflation la plus rapide et la plus forte croissance. Ils sont assez surprenants : ils ne souffrent pas de l'immobilier alors qu'ils ont été les plus touchés lors de la crise des subprimes, en 2008. Leur marché de l'investissement immobilier n'est pas aussi structuré que le nôtre, qui, lorsqu'il y a un seul grain de sable se désorganise complètement », remarque David Pouyanne, qui voit en ce développement « quelque chose de naturel » en raison de la proximité géographique avec l'Espagne. Si le président exécutif d'Essor s'est vu contraint de revoir les ambitions de sa société à la baisse, malgré tout le champ des possibles demeure encore vaste pour le groupe béarnais. ■

**DAVID
POUYANNE**
président
exécutif d'Essor



Balnéoli est l'un des projets portés par le groupe Essor sur la friche industrielle de Bagnaux-sur-Loing (77)

GRUPE ESSOR : CHIFFRES CLÉS (2022)

7 métiers : développement de programmes immobiliers ; construction ; ingénierie agroalimentaire ; investissement immobilier et ingénierie de financement ; assistance à maîtrise d'ouvrage et conseil ; ingénierie de l'environnement

Plus de **290 collaborateurs**
118,6 millions d'euros de volume d'activité

31,23 % d'actionnaires salariés au 31 décembre 2022

16 agences en France et 1 en Espagne

Plus de 500 000 m² construits chaque année

Pyénées La transhumance à l'Unesco

Depuis le 6 décembre dernier, la transhumance est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Une reconnaissance de poids, fruit d'un travail collectif entamé en 2019 par le Collectif des races locales du massif qui s'en est fait l'écho au Salon de l'agriculture.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Le Salon international de l'agriculture était le lieu tout choisi pour célébrer comme il se doit l'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité de l'Unesco, à l'initiative du Collectif des races locales du massif (CORAM). Ce mardi 27 février, à l'occasion de la journée des Pyrénées-Atlantiques, les représentants du Département ont ainsi débuté joyeusement leur visite par un arrêt au stand de l'association pyrénéenne. Un choix symbolique mais surtout lourd de sens : sur les 4 400 exploitations qui pratiquent la transhumance dans les Pyrénées, la moitié est située dans le département.

UNE PRATIQUE MENACÉE

Pour Emeric Jouhet, directeur du CORAM, il s'agit là « d'une réelle reconnaissance d'un patrimoine séculaire dont les éleveurs doivent être fiers » et « d'une vision de la montagne ». « Cette inscription reconnaît que celle-ci est habitée, qu'il y a des éleveurs, des bergers, des cabanes et des troupeaux à préserver », assène-t-il. « Il s'agit d'une pratique culturelle riche et moderne, qui génère beaucoup d'activités économiques sur les territoires où elle est menacée par le changement climatique, les difficultés du métier et de la formation, mais aussi les problèmes de prédation. » En ce sens, la



EMERIC JOUHET
directeur
du CORAM

candidature française, qui a été acceptée au même titre que celles de 9 autres pays, s'est doublée d'un plan de sauvegarde et de la valorisation de la transhumance.

SOURCE DE RÉSILIENCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

« Cette marque de reconnaissance nous oblige. Il faut que ce soit déclencheur, qu'il y ait un effet levier et surtout que cela ne s'essouffle pas », remarque Claude Soulas, membre du CORAM dont les représentants étaient présents en nombre sur le salon. Pour ce dernier, cette étape, si elle est cruciale, est surtout un levier pour mobiliser la communauté mais aussi les acteurs locaux comme nationaux. Déjà, le ministère de l'Agriculture qui a participé activement à l'aboutissement de cette démarche s'est exprimé en ce sens : « L'inscription de la transhumance permettra d'en reconnaître le rôle comme source de résilience sociale et économique », a-t-il ainsi réagi. « Elle soutiendra également les politiques publiques visant à protéger cette pratique et influencera les stratégies nationales de développement durable ». Visiblement, et comme le remarque Emeric Jouhet, « le travail ne fait que commencer ». ■

L'artisanat fragilisé

Ce 21 février, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) des Pyrénées-Atlantiques a présenté les chiffres clés de l'artisanat dans le département en 2023. Si la situation « n'est pas dramatique », elle reste préoccupante.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Thibaut Dupouy, le directeur de la CMA des Pyrénées-Atlantiques, pose d'emblée le ton à l'heure d'annoncer les chiffres de conjoncture : « Par rapport à 2022, nous avons moins d'entreprises recensées sur le territoire en 2023. Soit 19 874 contre 22 000. Mais cela s'explique ». Selon lui, la mise en place du guichet unique via le site de l'INPI, passage désormais obligé pour toute nouvelle entreprise désirant s'immatriculer, induit des données plus ou moins fidèles à la réalité. « Jusqu'alors, nous avions une vue d'ensemble fiable sur les situations des entreprises artisanales... Aujourd'hui, ce n'est plus vrai », assène-t-il ainsi. « L'INPI n'a pas fait le lien de manière précise avec les organismes de recensement notamment parce que le titre d'artisan ou de maître artisan ne pouvait, jusqu'alors, être précisé lors d'une immatriculation. » Un dernier constat que Thibaut Dupouy qualifie de « grave ».

LA TRANSMISSION EN PÉRIL

Autre élément préoccupant, la proportion d'entreprises individuelles sur le département a atteint les 63 % en 2023 contre 50 % en 2022. À la création en 2023, 77 % des entrepreneurs ont choisi ce statut. « Ces derniers n'emploient pas de salariés ou d'apprenants.

Aujourd'hui, un quart des entreprises du territoire n'ont pas d'employés et donc, ne transmettent pas leur savoir-faire. C'est la pérennité de l'artisanat qui est en danger », se désole Jean-Bernard Viven, président de la CMA 64. Concernant la création d'entreprise (1 545 selon l'INPI, réparties à parts égales entre le Béarn et le Pays basque), là aussi le constat est morose à écouter Thibaut Dupouy : « C'est la première fois en 10 ans que la courbe de la dynamique entrepreneuriale est en décroissance ».

MODERNISER SON MODÈLE

Du côté de la formation, le bilan est davantage positif : les effectifs du CFA, répartis sur deux sites à Pau et Bayonne, sont en très légère hausse (+1 %) avec 1 200 apprenants. À ce sujet, en 2024 la CMA 64 s'est donné pour mission de réduire encore davantage le nombre de ruptures, autrement dit d'apprenants quittant leur alternance. En 2023, ce chiffre est tombé à 13 % contre 30 % en 2022. Enjeu sous-jacent : continuer à remplir les filières pour maintenir la bonne santé de la structure qui doit par ailleurs faire face à la réduction de 5 % des crédits de financement public de l'apprentissage. Pour Thibaut Dupouy, cette décision de l'État « oblige » la CMA 64 à « moderniser son modèle économique », en s'engageant notamment plus frontalement dans la formation continue pour les entreprises. ■



Pau

LES SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES PAR GRDF

Ce 19 mars dès 8 h 30, au Palais des Sports de Pau, GRDF organise un club de la performance énergétique (CPE) afin de sensibiliser professionnels et collectivités aux solutions énergétiques hybrides. Ouverte à tous et gratuite, cette journée propose « un coup de projecteur aussi bien sur des solutions technologiques que sur des approches très pragmatiques pour atteindre la sobriété énergétique visée ». Serge Bordenave, directeur de Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, ouvrira les échanges. Suivra la présentation des missions de GRDF et du contexte énergétique français par Arnaud Ancelin et Frédéric Soulier, de GRDF. Laurent Siret, ingénieur Efficacité Énergétique chez GRDF, détaillera le Décret Tertiaire et décret BACS. Puis un focus sur plusieurs solutions hybrides sera proposé par plusieurs experts. Après avoir déjeuné et assisté à l'entraînement de l'équipe de basket de l'Élan Béarnais, les participants visiteront la station de dépollution des eaux usées de Pau-Lescar (photo) exploitée par Suez.

Pau JUMO & CO DISTINGUÉ PAR LE GUIDE MICHELIN

Le Guide Michelin a dévoilé ce 26 février la liste des 56 restaurants décorés d'un Bib Gourmand en 2024, dont 9 sont situés en Nouvelle-Aquitaine. Dans les Pyrénées-Atlantiques, seul Jumo & Co, établissement installé au centre-ville de Pau et tenu par Pierre et Julien Loustau, tire son épingle du jeu. La proposition de ces deux frères jumeaux, l'un cuisinier, l'autre pâtissier, a visiblement séduit l'incontournable guide qui relève « une cuisine astucieuse et généreuse mais toujours légère » et s'enthousiasme : « L'ardoise fait saliver, comme le rapport qualité prix. Derrière des mets apparemment simples, ces deux-là ont de l'or au bout des doigts ».

La sélection complète des établissements Bib Gourmand 2024 sera mise à jour sur le site du Guide Michelin le 18 mars et figurera dans la version papier, qui sortira le 22 mars.

Pau FRÉQUENTATION RECORD À L'OPEN TERÉGA

L'Open Teréga Pau-Pyrénées, ce tournoi international de tennis masculin du circuit professionnel Challenger, organisé sous la direction du béarnais Jérémy Chardy (voir LVE n° 2596 du 14/02/24), a passé un cap. Pour sa sixième édition, qui a eu lieu du 19 au 25 février au Palais des Sports de Pau, 25 000 spectateurs ont fait le déplacement contre 18 000 l'an dernier. Point d'orgue de cet événement, la finale simple a attiré près de 4 000 personnes qui ont pu assister à la victoire du finlandais Otto Virtanen face au suisse Leandro Riedi (7-5, 7-5). Quant au tournoi double, il a été remporté par les Américains Christian Harrison et Brandon Nakashima, qui ont également dominé leurs adversaires en deux sets (7-6, 6-4).



Salies-de-Béarn LA RÉNOVATION DES THERMES A DÉBUTÉ

Dans le cadre du projet de réhabilitation des Thermes de Salies-de-Béarn prévu par le groupe France Thermes et évoqué dans nos colonnes en mars 2023, la première phase des importants travaux de rénovation (chiffrée à 800 000 euros) a débuté. Dès la prochaine saison, qui débutera ce 29 avril une fois ce chantier terminé, les clients pourront profiter du spa thermal remis à neuf avec notamment la réfection des deux bassins et des vestiaires repensés. Par ailleurs, des travaux techniques en préparation de la rénovation globale des Thermes sont également programmés : ils devraient être lancés après la saison thermale. À ce sujet, Sylvain Serafini, président du groupe, tient à préciser que « le développement de l'offre de médecine thermique, l'enrichissement de l'offre spa et thermoludique ainsi que la création d'une offre d'hébergement diversifiée sont toujours au cœur de notre concept de resort ».

Aéronautique **Turbolab** **à l'allumage**

À Bayonne, la plateforme technologique Turbolab dédiée aux systèmes innovants de propulsion aéronautique est maintenant opérationnelle. Son banc d'essai unique en France va accueillir des étudiants, des chercheurs et des industriels.

Par Vincent BIARD

Le 20 mars prochain, une quinzaine d'élèves ingénieurs entamera une série de journées de formation au sein de ce tout nouveau bâtiment de 1 260 m² construit sur le technopôle Technocité de Bayonne. Ils y seront accueillis par Maxime Tolu, ingénieur en mécanique responsable du site. Ces futurs étudiants viennent de l'école supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA) de Bidart, l'un des trois partenaires du projet Turbolab. D'un budget de 2,8 millions d'euros financé par la Communauté d'agglomération Pays basque, maître d'ouvrage du projet, le bâtiment et ses équipements sont mis à la disposition de l'ESTIA et de la société Akira Technologies. L'objectif est de concevoir et valider des systèmes de propulsion aéronautique innovants, bas carbone et haute performance.

DES MOTEURS HYBRIDES POUR L'AÉRONAUTIQUE

Édifié sur cinq niveaux, le bâtiment Turbolab dispose d'une vaste salle qui abrite un banc d'essai unique en son genre. À côté et dans les étages au-dessus, des bureaux, des ateliers, des espaces de stockage. L'originalité de ce banc d'essai est de permettre le développement de systèmes de propulsion aéronautique de toutes sortes. On peut donc y tester des moteurs dans une salle insonorisée équipée de systèmes d'évacuation de fumées et de refroidissement avec eau glacée. Comme l'un des objectifs est d'essayer des nouveaux carburants et des systèmes hybrides, la



salle dispose d'une alimentation électrique de haute puissance, d'une cuve de stockage de kérosène et permet aussi l'acheminement d'hydrogène.

UN LABORATOIRE DE RECHERCHE

D'après l'ESTIA, c'est la première fois en France qu'un même banc d'essai offre des moyens aussi complets et un spectre d'expertises permettant de traiter l'ensemble des aspects liés aux systèmes de propulsion aéronautique. Implantée juste à côté de Turbolab, l'entreprise Akira Technologies fabrique des moteurs de motos de compétition, conçoit des machines de conversions d'énergie (moteurs à piston, turbo machines, moteurs électriques) et des bancs d'essais



pour l'industrie. Son expertise associée à l'écosystème de recherche de l'ESTIA ont permis la création d'un laboratoire de recherche commun baptisé « TMACH », labellisé par l'Agence nationale de la recherche.

RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT AÉRIEN

L'activité de Turbolab s'appuiera sur les recherches menées, en partenariat avec les industriels du secteur, dans le cadre de ce laboratoire TMACH. Son activité s'articulera autour de trois thématiques essentielles pour réduire l'empreinte carbone et l'impact du transport aérien sur le climat : l'électrification et l'hybridation des systèmes, les carburants alternatifs, l'allègement des structures et matériaux. Comme Turbolab s'inscrit dans une philosophie Industrie/Recherche/Enseignement, des espaces d'études ainsi que des bureaux pour la formation et l'accueil des industriels sont proposés.

TROIS PLATEFORMES SUR LE TECHNOPÔLE

Les équipes travaillant à Turbolab bénéficieront des ressources de deux plateformes technologiques de l'ESTIA également implantées sur ce technopôle. Compositadour est dédiée aux procédés de fabrication en matériaux composites et Addimadour à la fabrication additive métallique. Là aussi, des partenariats entre industriels et centres de recherche permettent à des PME, des ETI et des groupes du secteur aéronautique de développer des projets innovants difficiles à mener seul.

DES INDUSTRIELS INTÉRESSÉS

D'après Maxime Tolu, responsable de Turbolab, des industriels ont déjà manifesté leur intérêt pour le banc d'essai de cette nouvelle plateforme technologique. Il s'agit de petits avionneurs, de motoristes, d'héliciers. La plateforme Turbolab devrait être inaugurée officiellement lors du forum Aerospace Valley, colloque des filières aéronautique, spatiale et drones des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie organisé à Biarritz les 23 et 24 mai 2024. ■

LES 7 PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES DE L'ESTIA

Addimadour (Bayonne) - Fabrication additive métallique
Compositadour (Bayonne) - Matériaux composites
EneRGEA (Bidart) - Génie électrique et automatique pour énergies renouvelables
PEPSS (Bidart) - Évaluation, prototypage & tests d'usages
Turbolab (Bayonne) - Propulsion aéronautique innovante
Datalab (Bidart) - Intelligence artificielle & Données massives
CETIA (Hendaye) - Recyclage textile

Surfwear Changements en vue pour Boardriders

Le groupe de Roland Beaumanoir négocie l'exploitation, la gestion et la distribution en Europe des marques de prêt-à-porter du groupe Boardriders. À Saint-Jean-de-Luz, les 600 employés du siège de Boardriders Europe attendent de connaître les effets de cette possible réorganisation sur l'emploi local.

Par Vincent BIARD



C'est par un communiqué de presse publié le 22 février dernier que le groupe Beaumanoir a annoncé être en « négociations exclusives » avec le géant américain Authentic Brands Group, propriétaire des marques Quiksilver, Billabong, Roxy, DC Shoes, Element et RVCA. La négociation porte sur l'exploitation en Europe de l'Ouest de ces marques et leurs 269 magasins regroupés au sein de la holding Boardriders Europe basée à Saint-Jean-de-Luz. Le rachat des marques elles-mêmes n'étant pas compris dans l'accord, il s'agirait uniquement de la cession de licences de marques pour quinze pays européens. L'accord pourrait être concrétisé en juin.

RÉORGANISATION MONDIALE DE BOARDRIDERS

Ce changement d'organisation ferait suite au rachat du groupe mondial Boardriders par Authentic Brands Group (ABG) en septembre dernier. Basé à New York,

ABG est propriétaire d'une cinquantaine de marques de prêt-à-porter et communique sur 29 milliards de dollars de ventes. ABG avait annoncé rechercher des licenciés partout dans le monde pour déléguer l'exploitation des marques du groupe Boardriders au chiffre d'affaires mondial 2021 estimé à 1,7 milliard de dollars. John McNamara, l'un des responsables d'ABG, présente le groupe français Beaumanoir comme un « leader du retail en Europe » avec lequel « un partenariat sur le long terme » est envisagé.

2 500 POINTS DE VENTE POUR BEUMANOIR

Créé à Saint-Malo en 1981 par Roland Beaumanoir, ce groupe spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de début et moyen de gamme se présente comme « un acteur majeur et incontournable de la mode en France avec un CA 2022 de 2,1 milliards d'euros et plus de 13 000 collaborateurs ». Beaumanoir exploite des marques de prêt-à-porter et leurs magasins ainsi que deux chaînes de distribution multimarques. L'ensemble


**ROLAND
BEAUMANOIR**

LA CRAINTE D'UNE DÉLOCALISATION DES ÉQUIPES

Roland Beaumanoir aurait été aperçu plusieurs fois au siège de Boardriders Europe à Saint-Jean-de-Luz qui emploie 600 personnes. « Les retours sont favorables car être repris par une seule entité, en plus un groupe français, facilitera notre travail », témoigne une salariée. Depuis le rachat de Boardriders, les employés redoutent que les six marques du groupe soient exploitées par plusieurs distributeurs, chacun spécialisé dans un segment de marché, entraînant une délocalisation des équipes. Sur le territoire États-Unis et Canada, la distribution des marques du groupe Boardriders est maintenant partagée par cinq sociétés.

DES MOYENS D'ENVERGURE POUR LES MARQUES DE BOARDRIDERS

Si le groupe Beaumanoir reprend l'exploitation, la gestion et la distribution des marques Boardriders, quelles stratégies pourraient être développées et avec quelles conséquences pour les salariés ? Boardriders bénéficierait des solutions logistiques, transport et e-commerce de la filiale C-Log de Beaumanoir, ce qui renforcerait sa croissance sur le digital. Boardriders profiterait aussi de la mutualisation des moyens de productions de textile avec de logiques économies d'échelle. Les marques disposeraient d'un immense réseau de distribution de début et moyen de gamme pas toujours associable avec le positionnement plus haut en gamme de Boardriders. À Saint-Jean-de-Luz, on attend de connaître l'issue de la négociation avec Beaumanoir et, bien sûr, les effets sur l'emploi local d'une possible réorganisation de l'activité. ■

agrège 2 500 points de vente (intégrés et affiliés sous enseignes) dans le monde dont une grande majorité en France. Avec sa filiale C-Log dédiée à la logistique, Beaumanoir dispose de huit entrepôts d'une surface globale de 256 000 m² et d'une solution d'envergure pour l'e-commerce de ses marques et d'autres enseignes clientes.

UN GROUPE EN PLEINE EXPANSION

Âgé de 75 ans, Roland Beaumanoir se qualifierait de « Leclerc du textile ». Par son sens du commerce, il a réussi à bâtir un groupe international en créant les enseignes Cache Cache et Bonobo et en rachetant les marques Bréal, Morgan et Caroll. En 2020, son groupe a acquis l'enseigne La Halle alors placée en redressement judiciaire et l'aurait rendu bénéficiaire. En 2022, le site d'e-commerce Sarenza.com a été repris. Le groupe Beaumanoir accompagne également des marques dans leur développement d'e-commerce avec sa filiale Korben.

Saint-Jean-de-Luz/Cibouze PÊCHE : LA FILIÈRE PÉNALISÉE PAR SA MISE À QUAI

Après avoir été contraints de stopper leur activité du 22 janvier au 20 février pour préserver les dauphins des captures accidentelles dans le golfe de Gascogne, les représentants de la filière pêche ont présenté leur bilan le 22 février dernier. 51 bateaux du port de Saint-Jean-de-Luz/Cibouze étaient restés à quai alors que le mois de février est une période importante pour la sardine, la sole et le bar. Le manque à gagner représenterait entre 30 et 35 % de leur chiffre d'affaires annuel selon Serge Larzabal, président du Comité interdépartemental des Pêches maritimes du 64 et du 40. Pour la criée de Saint-Jean-de-Luz/Cibouze qui a continué son activité, cet arrêt a représenté une perte nette de 120 000 euros (à relativiser comparé à son chiffre d'affaires 2023 de 26,3 millions d'euros). Selon les derniers chiffres officiels du gouvernement évoqués par les pêcheurs basques, 40 dauphins s'étaient échoués sur la façade Atlantique entre le 1^{er} et le 15 février 2023 contre 75 cette année sur la même période.



SERGE
LAZARBAL



Anglet DU CARBONE, DES PLANCHES ET DES GUITARES

Basée à Anglet, la société Notox a signé une convention avec Airbus pour racheter des tissus de carbone destinés à l'enfouissement afin de les réutiliser dans la fabrication des planches de surf. Ainsi l'entreprise a trouvé un recyclage supplémentaire pour ces rebuts de l'industrie aéronautique. L'équipe de Notox a contacté Virgile Pilon, luthier à Anglet, pour voir si ces chutes de carbone pouvaient aussi servir à la construction de manches de guitares électriques. L'expérience est concluante puisque ces manches de guitares renforcés avec du carbone recyclé sont rigides et pérennes. Créée en 2006 à Anglet par Pierre Pomiers, la société Notox fabrique des planches de surf écolos avec des matières renouvelables et certifiées comme la fibre de lin, le bambou, le liège.



© SG Sud-Ouest

Bidart
SG SUD-OUEST PARTENAIRE
DE LA FRENCH TECH PAYS BASQUE

Pour la deuxième année consécutive, la banque Société Générale Sud-Ouest est partenaire de l'association French Tech Pays Basque rassemblant 150 adhérents (individus et sociétés). Pour SG Sud-Ouest, Nathalie Barakat, responsable marketing et communications, et Laetitia Pendanx, chargée d'affaires Entreprises & Tech, ont remis un chèque de 5 000 euros à Neela Tibayrenc et Hubert Forgeot, respectivement coordinatrice et président de la French Tech Pays Basque.

**Biarritz
OPEN DE
TENNIS FÉMININ :
100 000 DOLLARS
DE DOTATION**

Organisé depuis 21 ans à Biarritz, le tournoi de tennis féminin « Engie Open de Biarritz » change de statut cette année. La prochaine édition offrira 100 000 dollars de dotation et se tiendra du 10 au 16 juin 2024 à Biarritz. Créé par Patrice Dominguez, ce tournoi se déroulant sur terre battue était organisé par l'agence Quaterback depuis le décès, en 2015, de l'ancien champion. C'est dorénavant le « Biarritz Olympique Tennis et Padel » et l'agence Yo Agency qui sont aux commandes de cette compétition dont la dotation en hausse devrait attirer davantage de joueuses professionnelles.

© Cottonbro studio



Un regard neuf sur l'optique

Installés depuis un an à Ibos, Maxime Cachia et son équipe dépoussièrent le métier d'opticien. Visagisme, technologie et approche globale novatrices se mettent au service du client pour des montures sur mesure.

Par Hermance HITTE

Malgré l'inflation, les Français ne perdent pas de vue leurs lunettes et les résultats de l'année passée le confirment clairement : le chiffre d'affaires est en hausse pour 74 % des magasins de l'optique. Avec tout juste une année d'exercice, Maxime Cachia s'inscrit dans la même dynamique ; installé en périphérie de Tarbes, il a choisi la ZAC du Méridien pour se lancer en tant qu'indépendant et le succès lui fait sans conteste les yeux doux. Il faut dire qu'avec son équipe, il fait partie de la nouvelle génération d'opticiens qui n'abordent plus leur métier comme celui de simples vendeurs d'optiques mais misent sur le conseil sur mesure... et n'hésitent pas à s'appuyer sur les dernières innovations pour ça.

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

Atypique, le gérant d'Optique d'Ibos l'est assurément et ce dès sa formation professionnelle qu'il a complété d'une année pour un diplôme d'optométriste. Grâce à cette spécialisation, il est à même de réaliser les contrôles visuels et les adaptations lentilles : « Ça permet d'avoir un regard plus pointu sur tout ce qui est correction. La spécialisation n'est pas obligatoire mais c'est primordial pour ne pas passer à côté d'éventuelles pathologies ». Un service qui se profile comme un plus indéniable, notamment dans un département où les rendez-vous avec les ophtalmologistes nécessitent parfois plusieurs mois d'attente : « C'est très apprécié des clients, ça leur permet de ne pas rester dans l'incertitude ». Une approche qui résume bien sa vision du métier, qu'il n'a jamais envisagé autrement que centré sur la personne. Et parce que des lunettes sont pour ceux qui les portent un peu plus qu'une correction visuelle, Maxime Cachia a décidé d'aller plus loin en s'installant comme indépendant.

LA COLORIMÉTRIE AU SERVICE DU VISAGISME

Au cœur du magasin, un poste avec des foulards de différentes teintes attire le regard. Inutile de penser repartir avec, s'ils sont doux, ils font surtout partie du matériel incontournable lié à la colorimétrie. Une notion qu'on imagine mieux dans un salon de coiffure et pourtant, elle est primordiale dans le choix de

“Ce ne sont plus les gens qui s'adaptent aux verres mais l'inverse”

la monture : « Ça permet de savoir quelle teinte va le mieux au teint ». Par rapport à la forme du visage, un bilan visagiste est également pratiqué pour choisir la forme la mieux adaptée : « Les lunettes c'est la première chose qu'on voit sur le visage, autant que ça aille bien », s'amuse l'opticien. Autant d'étapes qui permettent de cibler juste et, dans ce diagnostic personnalisé, Émilie, sa compagne et Anaïs, la seconde opticienne de la société, jouent un rôle crucial.

DES VERRES UNIQUES

Loin de cibler la facilité, Optique d'Ibos se distingue également dans le choix de diffuser des créateurs français. Aux côtés des grandes marques incontournables, six gammes qui portent les couleurs du made in France s'affichent dans les rayons. Et question verres, c'est la technologie qui entre en jeu. Au fond de la pièce, elle se décline à travers une étrange colonne noire, c'est elle qui prend en photo et numérise le visage du client : « Par rapport à l'analyse de la posture et des mouvements, on arrive à créer des verres sur mesure. Ce ne sont plus les gens qui s'adaptent à eux mais

l'inverse, c'est idéal pour les progressifs ». Développé par Essilor, l'appareil sorti en 2023 ne pouvait qu'être choisi par Maxime Cachia qui se plaît à tester les innovations... Et les réseaux sociaux. Il diffuse régulièrement des posts où il s'exprime sur un thème qui concerne la vision avec une audience qui commence à s'installer.

PREMIER PRIX DE CRÉATION DE MONTURE

Lorsqu'il a trouvé le local d'Ibos, l'opticien savait exactement quelle image il voulait lui donner et en a lui-même dessiné tous les plans, ceux des meubles compris. Lorsqu'on se penche sur son parcours, cette facette créatrice n'a rien de surprenant, c'est la même qui l'avait incité à participer en 2014 au concours de fabrication artisanale de monture durant ses études à Angers. Incrustation de strass, d'acétate, un design papillon avaient séduit le jury qui lui avait décerné le premier prix. Une belle reconnaissance pour l'ancien étudiant qui s'apprête, des années après, à renouveler l'expérience, le concours étant désormais ouvert aux opticiens en fonction : « On s'y prépare avec Anaïs, on va bientôt envoyer nos modèles ». Quel que soit le résultat, lancer sa propre ligne de modèles n'est pas exclu et s'il ne l'envisage pas dans l'immédiat, Maxima Cachia avoue « y songer de plus en plus ». En attendant les designs signés de sa main, ce savoir-faire lui permet de réparer toutes les montures et ajoute une dernière corde à son arc. Avec un œil nouveau, l'opticien réinvente son métier et sa vision tournée vers le futur est loin d'être floue. ■



Maxime CACHIA, opticien et optométriste, avec les lunettes sacrées au concours de la meilleure monture fait-main

© HH - La Vie Economique

PASCAL
SAVORET
président
de l'ODG de
l'appellation
Madiran

Madiran Une année de défis

Pascal Savoret a été réélu à la présidence de l'ODG de l'appellation et compte bien mener à terme les différents projets en cours malgré un contexte perturbé.

Par Hermance HITTE

La période est incertaine pour le vin mais ce qui est sûr, c'est que Pascal Savoret entame son cinquième mandat à la tête des appellations Madiran et Pacherenc du Vic-Bihl en tant que président de l'Organisme de Défense et de Gestion. Réélu le 21 février dernier, il compte bien poursuivre son action qui ne manque ni de dossiers ni de défis malgré un contexte en dents de scie. Un des principaux concerne le projet VitiREV, les appellations Madiran et Pacherenc ayant été reconnues comme un laboratoire d'innovations territoriales par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est ambitieux, il s'agit d'engager tous les vignobles dans des démarches alternatives aux traitements chimiques et l'enveloppe globale de l'Europe et de la Région de 300 000 euros devrait aider au développement de nouvelles pratiques agricoles :

« Il faut que les forces vives s'en accaparent, c'est le combat de ce prochain mandat », souligne le président.

BOOSTER L'APPELLATION

L'innovation commencée au niveau des cépages devrait se poursuivre, toujours en lien avec l'Institut de la Vigne d'Occitanie, tout comme le travail entamé avec l'INDRA sur les recherches autour des cépages résistants du tannat et du gros manseng. Des actions multiples qui contribuent à dynamiser le territoire et ses vignerons : « Ça nous fait évoluer au niveau de la réflexion et de notre positionnement. Le développement œnotouristique est toujours au cœur de notre action, l'an dernier nous avons mis en place la Route des Vins et en 2024, nous allons mettre la pose du label itinéraire culturel européen ». Le premier panneau « village vigneron » verra le jour prochainement, signal fort qui indique que l'on entre dans l'appellation. Même si elle est de niche, elle n'échappe pas à la baisse de consommation nationale : « Le rouge ne va pas bien, il a une baisse mais atténuée par sa taille. On ne la retrouve pas ailleurs. En revanche, nous avons une grosse progression sur les blancs, notamment le sec et les liquoreux se maintiennent », résume Pascal Savoret qui mise également sur l'Amérique du Sud et du Nord pour booster le madiran. En attendant, c'est bien à Tarbes qu'il se verra remettre la médaille du mérite agricole lors du Salon régional de l'agriculture. ■

Salon Régional de **L'AGRICULTURE**



Les gasconnes seront à l'honneur lors pour la 47^e édition du Salon Régional de l'Agriculture de Tarbes.

Tarbes **LA GRANDE FÊTE DE LA RURALITÉ**

Alors que les actions de manifestations des agriculteurs ne faiblissent pas dans le département, le Salon Régional de l'Agriculture a lieu à Tarbes du 7 au 10 mars. Cette année, la race gasconne sera mise à l'honneur dans un village consacré à la race bovine, vache au poil court gris argenté, cette montagnarde devrait ravir le public. L'an dernier, il avait répondu présent avec une fréquentation record de 74 000 entrées enregistrées. Cette 47^e édition se profile dans la même lignée avec des concours d'animaux, des animations autour de la gastronomie avec des dégustations, la présence des producteurs labellisés Sud de France ou encore les élèves du lycée Lautréamont qui se feront un plaisir de faire rayonner les produits gourmands des Hautes-Pyrénées. Rendez-vous de la ruralité et vitrine d'une économie primordiale, pour découvrir l'excellence des filières et soutenir ceux qui les font vivre, le Parc des Expositions sera le lieu des échanges de cette belle fête.

Argelès-Gazost **LES ENTREPRISES S'ENGAGENT EN VALLÉE DES GAVES**

La CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées a repris l'animation du Club des Entreprises s'engagent et une soixantaine d'entre elles sont inscrites sur sa plateforme. Autant d'acteurs qui permettent l'organisation d'événements.

Après le job dating du 4 mars dernier à Bagnères-de-Bigorre, c'est Argelès-Gazost qui va accueillir l'opération « Recrute ton boss », le 20 mars prochain, de 17 h à 21 h. Un format innovant qui fait évoluer les techniques de recrutement avec des rôles repensés : ici ce sont les entreprises qui postulent et les demandeurs d'emploi qui recrutent. Une dizaine devrait être présente lors de ce rendez-vous en Vallées des Gaves, mené en partenariat avec la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, France Travail, le réseau pour l'emploi et le groupement d'employeurs GELPYVAG.





Jean-Marc MARTINEZ, gouverneur d'Occitanie pour le Rotary, a récupéré 124 paires de lunettes à Ibos

Ibos

OPTICIENS LUNETIERS SANS FRONTIÈRES EN ACTION

Créée il y a une vingtaine d'années par un rotarien qui était opticien, l'association Opticiens Lunetiers Sans Frontières poursuit son action humanitaire et elle a trouvé chez les professionnels d'Occitanie un écho plus que favorable. Son objectif est de contribuer à améliorer la prise en charge des problèmes de malvoyance et, inlassablement, elle récupère les montures dont les utilisateurs ne se servent plus. Celles-ci sont ensuite acheminées et distribuées dans les pays en voie de développement mais aussi en France. Longtemps cantonnés aux nations d'Afrique, les dons sont désormais concentrés vers l'Asie, notamment le Vietnam et c'est très certainement le voyage que vont entreprendre les 124 paires de lunettes remises le 27 février dernier à Jean-Marc Martinez, gouverneur d'Occitanie pour le Rotary par l'opticien Maxime Cachia, d'Ibos.



L'équipe de Graviteo

Saint-Laurent-de-Neste

CLIMBING DISTRICT FAIT LE MUR AVEC GRAVITEO

C'est un partenariat qui va faire prendre de la hauteur à Graviteo : les plus belles salles d'escalade de Paris ont décidé de s'allier avec l'entreprise de Saint-Laurent-de-Neste pour des stages au grand air et dans le sud. Quatre stages sont programmés pour les clients de Climbing District, le spécialiste de la grimpe urbaine. Encadrées et animées par les professionnels expérimentés de Graviteo, ces sessions au grand air se dérouleront en mars, mai et septembre dans des falaises réputées et des destinations de rêve comme les Baronnies ou les Calanques. Un programme qui se devait d'être dans la continuité de l'excellence promue par la société parisienne. Pour l'agence réceptive des Hautes-Pyrénées, la belle aventure continue et elle qui collabore avec la salle d'escalade The Roof Toulouse dans les Halles de la Cartoucherie est visiblement bien dans les hauteurs.

Sur 1 200 salariés liés au commerce
à Tarbes, 34 sont au magasin Galeries Lafayette



Tarbes **GALERIES LAFAYETTE : LA MAIRIE ÉVOQUE LE RACHAT DE L'IMMEUBLE**

Après l'annonce de l'abandon de 70 % des créances et du remboursement différé des 30 % restants, le devenir des Galeries Lafayette de Tarbes, appartenant au groupe Hermione, n'en demeure pas moins incertain. Les 34 salariés attendent le délibéré du tribunal de commerce de Bordeaux qui sera rendu le 20 mars et avec eux, c'est toute la ville qui est suspendue au devenir de ce magasin historique de la rue Maréchal-Foch. À l'instar des maires des communes dans la même situation, celui de Tarbes n'envisage pas de rester inactif et différents cas de figure sont d'ores et déjà à l'étude, comme le souligne Pascal Claverie, adjoint en charge du commerce : « Nous avons fait part aux mandataires judiciaires et à la DGE de l'intention d'acheter l'immeuble ». Avec 11 000 m², le magasin ne manque pas d'espace et il n'est actuellement pas exploité entièrement : « Les 1^{er} et 2^e plateaux pourraient rester commerciaux mais les étages supérieurs peuvent accueillir un lieu de coworking, d'exposition ou des bureaux », ajoute l'élu.

Hèches **LA CACG RACHÈTE 45 % DES PARTS DE CERBÈRE**

Acteur majeur du secteur hydroélectrique, le groupe Barthe ENR est à la tête de différentes installations, dont la centrale de Rebouc située à Hèches, exploitée via la filiale Cerbère.

Le 27 février, Willy Luis, directeur de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, Stéphane Père, directeur général de l'Agence Régionale Énergie Climat Occitanie et François Bathe, président de Bathe Énergies Renouvelables, ont officialisé leur partenariat autour du rachat des parts de Cerbère. Son capital est désormais réparti entre la CACG à hauteur de 45 %, Barthe ENR à 45 % et l'AREC Occitanie à 10 %. Cette opération est le point de départ de futures collaborations entre les trois entités : « Nous confirmons notre volonté de développer notre activité sur la production d'énergie renouvelable... », soulignent les représentants de la CACG qui a par ailleurs renouvelé son partenariat avec l'AREC Occitanie.



Utilisation de l'IA par les salariés : un encadrement nécessaire

Près d'un an après le lancement de ChatGPT 4, face à l'accélération de l'utilisation de ces outils par leurs salariés, il devient indispensable pour les entreprises d'en encadrer la pratique.

Par M^e Elissaveta PETKOVA, avocate directrice
du département Droit social, cabinet Lexymore-Bordeaux

Il s'avère que 22 % des salariés ont déjà utilisé un outil d'intelligence artificielle dans le cadre professionnel. 55 % l'ont fait sans en informer leur responsable. (*Étude IFOP pour LearnThings du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024*).

Depuis le développement d'outils d'intelligence artificielle accessibles pour le grand public, celle-ci est en train de s'introduire dans l'entreprise, les salariés étant tentés de tester ces nouvelles fonctionnalités pour gagner du temps.

Près d'un an après le lancement de ChatGPT 4, face à l'accélération de l'utilisation de ces outils par leurs salariés, il devient indispensable pour les entreprises d'en encadrer la pratique :

1- La nécessité d'encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'entreprise pour se protéger

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle par les salariés, surtout si elle est effectuée à l'insu de leur employeur, n'est pas sans poser des problématiques en termes de confidentialité des données et de respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

En effet, si le salarié traite de données confidentielles ou à caractère personnel dans le cadre de ses fonctions et qu'il utilise l'intelligence artificielle à l'insu de son employeur, il peut lui faire prendre des risques. L'entreprise doit assurer une traçabilité de leur utilisation et respecter ses obligations en matière



ELISSAVETA
PETKOVA

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins





Shutterstock

d'information et de sécurité informatique. Selon l'adaptation plus ou moins importante de textes créés par l'intelligence artificielle, se posera également la question du droit d'auteur. L'entreprise doit savoir à quels risques elle s'expose face à ses concurrents.

Face à l'introduction de l'intelligence artificielle dans l'entreprise, celle-ci n'a pas d'autre choix que d'encadrer ses règles d'utilisation. Plusieurs options s'offrent à elle :

- Interdire l'usage de l'intelligence artificielle

Selon l'activité de la société, ses problématiques de protection de données personnelles et les postes occupés, une posture prudente à l'égard de l'intelligence artificielle peut être appropriée. Dans ce cas, il serait nécessaire de procéder à la fixation de règles d'interdiction de l'usage de l'intelligence artificielle dans la charte informatique si elle existe ou dans le règlement intérieur.

En effet, pour que ces règles soient opposables aux salariés et qu'en cas de violation ils puissent être sanctionnés, il est nécessaire de respecter les mêmes règles d'adoption et d'affichage que celles du règlement intérieur.

Cela implique soit une modification de celui-ci, soit la rédaction d'une note de service qui sera soumise aux mêmes modalités de publicité d'affichage que le règlement intérieur (consultation préalable du CSE, envoi du document à l'inspection du travail, respect d'un délai d'un mois en attendant les observations de l'inspection du travail, envoi au Conseil de Prud'hommes et communication aux salariés).

- Autoriser l'utilisation de l'intelligence artificielle par les salariés uniquement en ce qui concerne certaines tâches.

Devant le gain de temps et de productivité permis par l'intelligence artificielle, il pourrait être encouragé que certaines tâches soient réalisées par les salariés, grâce à l'aide de l'intelligence artificielle. Par exemple la rédaction de comptes rendus de réunion, de rapports sur certains sujets, la synthèse de textes, etc.

En revanche pour d'autres tâches, il pourrait être interdit de faire appel à l'intelligence artificielle pour qu'il soit clairement établi que le travail fourni est réalisé entièrement par le salarié.

Dans ce cas, il pourrait être nécessaire de consulter de manière préalable le CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés. Au titre de l'article L. 2312-8 4° du Code du travail, l'employeur doit le consulter en cas d'introduction de nouvelles technologies.

La loi n'exige pas une rupture totale avec les méthodes de production antérieures, la nouveauté est constatée en cas de changement des techniques qui modifient l'organisation du travail et les conditions de travail des salariés concernés.

Ce sera nécessairement le cas s'il y a utilisation de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, l'encadrement précis des tâches pour lesquelles le recours à l'intelligence artificielle sera possible ou imposé devra également inciter à une mise à jour de la charte informatique si elle existe ou du règlement intérieur.

- L'autorisation pure et simple du recours à l'intelligence artificielle par les salariés

L'entreprise peut tolérer ce recours ou voire l'imposer à ses salariés dès lors que cette utilisation d'une nouvelle technologie leur permet une meilleure productivité et rend l'entreprise plus compétitive.

Les mêmes précautions en matière de mise à jour de la charte informatique et de consultation du CSE seront nécessaires, ainsi que l'encadrement précis en termes de respect des règles de sécurité informatique et de confidentialité des données utilisées.

Si l'entreprise clarifie les règles d'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'entreprise, elle pourra ensuite, en cas de violation de celles-ci, pouvoir envisager des sanctions disciplinaires à leur égard de manière assez simple.

En revanche, si l'entreprise reste passive malgré l'utilisation de plus en plus fréquente de l'intelligence artificielle, il y aurait un doute sur la possibilité de sanctionner

un salarié qui l'utiliserait ou en abuserait, en l'absence de règles claires sur le sujet.

Ainsi, un salarié qui utiliserait ChatGPT sans en informer son employeur peut-il actuellement se le voir reprocher de manière disciplinaire ?

Le caractère dissimulé de cette utilisation pourrait constituer une violation de l'obligation de loyauté inhérente au contrat de travail, mais cela restera à apprécier le cas échéant par les juges lors d'un contentieux inédit.

2. La nécessaire clarification des règles d'utilisation de l'intelligence artificielle pour objectiver l'évaluation et l'égalité de traitement entre salariés

L'employeur doit savoir précisément quel salarié utilise ou non l'intelligence artificielle et dans et pour quoi faire. En effet, il est redevable d'un certain nombre d'obligations et notamment d'appliquer le principe : à travail égal / salaire égal.

Or comment est-ce qu'il peut apprécier si un travail est égal si deux salariés occupant les mêmes fonctions utilisent pour l'un l'intelligence artificielle pour obtenir des résultats plus performants et rapides alors que son collègue ne le fait pas ? Il est donc nécessaire de redéfinir le contour de la notion de travail égal à l'aune du développement de l'intelligence artificielle. L'adaptation et la mise à jour des règles de calcul de la rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs doivent également être envisagées.

Il est possible pour l'entreprise de prévoir soit que les objectifs sont fixés d'un commun accord entre l'employeur et le salarié, soit qu'ils sont fixés de manière unilatérale par l'employeur en chaque début de période de référence. Dans ce cas l'employeur aurait intérêt, si l'utilisation de l'intelligence artificielle peut faire évoluer de manière importante la performance du salarié, se réserver cette possibilité de modification unilatérale. Il pourrait ainsi adapter les objectifs à la meilleure productivité permise par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Enfin, il est nécessaire de pouvoir justifier les futurs licenciements pour insuffisance professionnelle. Un des critères qui peut être pris en compte dans ce cas est la comparaison avec les résultats des collègues pour montrer qu'un salarié est défaillant et incompétent.

Cependant comment cette comparaison pourra-t-elle être effectuée si certains salariés utilisent l'intelligence artificielle et pas d'autres ?

Par ailleurs, sur des postes dont la productivité peut être améliorée par l'intelligence artificielle, un salarié ne pourrait-il pas reprocher à son employeur de ne pas l'avoir autorisé à utiliser celle-ci pour obtenir de meilleurs résultats ?

Pour éviter les contentieux sur ce sujet, il paraît dès lors important dans la fiche de fonctions de tout poste susceptible d'utiliser l'intelligence artificielle de prévoir clairement les tâches pour lesquelles le salarié peut ou doit utiliser l'intelligence artificielle.

3. La prise en compte de l'intelligence artificielle par l'entreprise pour respecter ses obligations en matière d'adaptabilité des compétences des salariés

Seuls 10 % des salariés ont reçu une formation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, 27 % espèrent en bénéficier mais 63 % ne le souhaitent pas. (*Étude IFOP pour LearnThings du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024*).

En effet, l'employeur est soumis à une obligation de formation : il doit à la fois assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veiller à leur employabilité à l'extérieur de l'entreprise (Code du travail article L. 6321-1).

C'est à lui qu'il appartient de prendre l'initiative des actions de formation nécessaires. Il ne saurait se prévaloir de l'absence de demande du salarié (Cass. Soc. 5 juin 2013 n° 11-21.255).

C'est à l'employeur d'apporter la preuve qu'il a loyalement exécuté son obligation de formation et d'adaptation (Cass. Soc. 13 juin 2019 n° 17-31.295). À défaut, il peut être condamné à la réparation du préjudice subi par le salarié à savoir au titre de la perte de chance d'évoluer professionnellement et de retrouver un emploi.

Par ailleurs, le Code du travail dispose que le licenciement pour motif économique d'un salarié ne peut intervenir que lorsque tous les efforts de formation et d'adaptation ont été réalisés, que le reclassement s'avère impossible (article L. 1233-4 du Code du travail). Si l'employeur ne prouve pas avoir rempli son obligation en la matière, le licenciement économique se trouverait sans cause réelle et sérieuse.

Le développement de l'intelligence artificielle va nécessairement entraîner la suppression de certains postes de travail et à terme le licenciement pour motif économique des salariés en question. Pour se protéger et anticiper sur cette évolution possible, l'employeur a donc tout intérêt à, d'ores et déjà, mettre en place des formations pour les salariés concernés. Soit pour assurer une reconversion sur d'autres postes de travail, soit pour faire évoluer leur poste en intégrant l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Ces questions pourront être abordées de manière utile lors des entretiens professionnels qui sont obligatoires tous les deux ans pour chaque salarié quels que soient son poste dans l'entreprise et ses perspectives d'évolution.

Qu'elle le veuille ou non, l'entreprise doit d'ores et déjà s'emparer de la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle par ses salariés et anticiper sur les évolutions des métiers et des postes pour éviter de futurs contentieux. ■

Le cabinet Lexymore organise le 5 mars 2024 à 11 heures un webinar sur le thème « L'utilisation de l'intelligence artificielle par les salariés : risques et précautions ».

Bercy

simplifie pour redresser l'export

Le gouvernement annonce une simplification des aides à l'export pour les entreprises. Vont-elles améliorer la situation ? Cette année, le déficit commercial (100 milliards d'euros) a diminué en raison de la baisse des prix de l'énergie. Mais dans l'automobile, l'informatique, ou l'agriculture, la situation se dégrade.

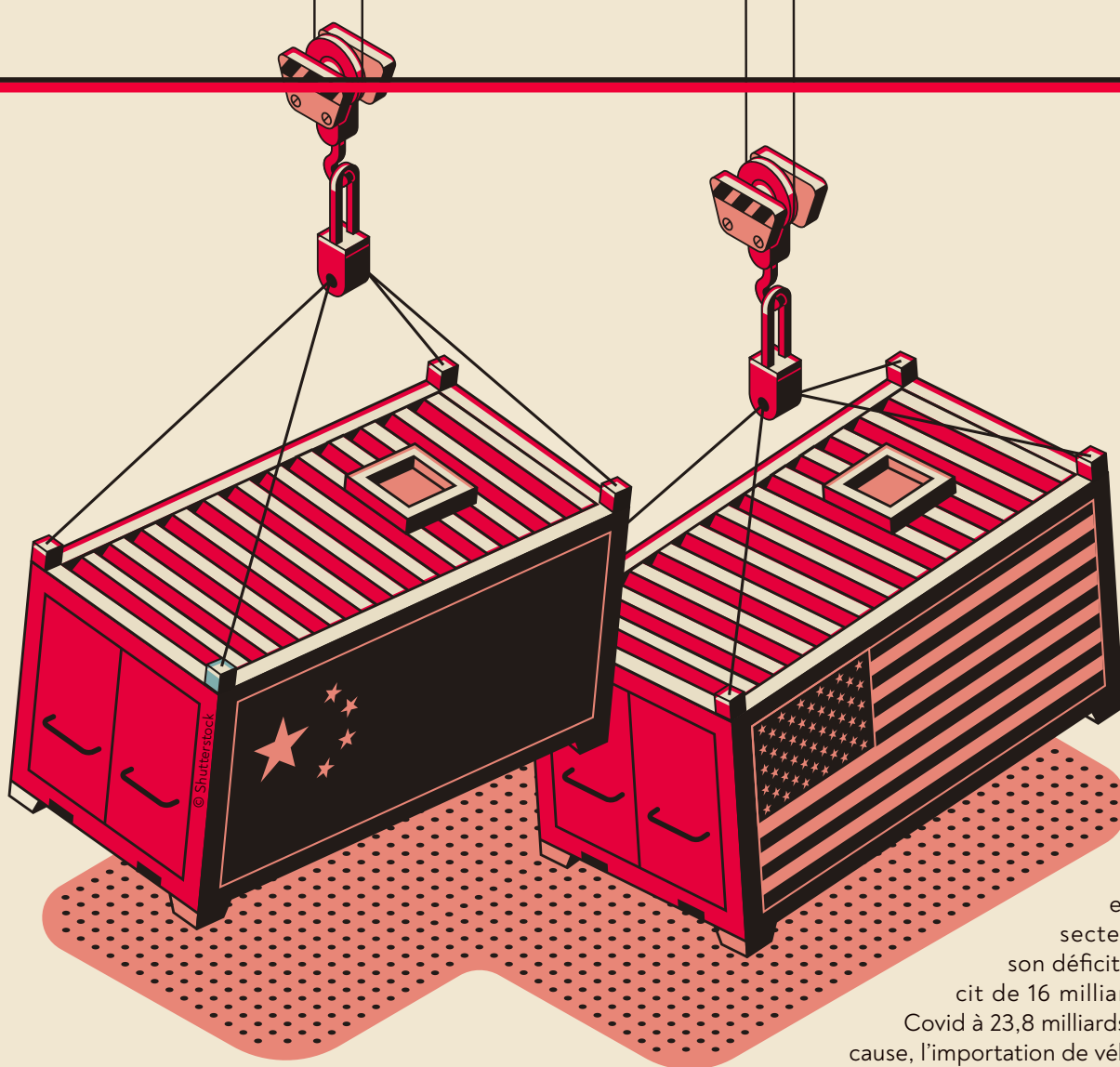
Par Anne DAUBRÉE

L'heure est à la simplification aussi pour les démarches à l'export. Le 6 février, se tenait la dixième édition de la conférence Bercy France Export, à Paris. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie y a annoncé l'évolution des règles de la « part française » qui conditionne l'accès des exportateurs à un soutien financier public. Les proportions prévues par le dispositif ne changent pas : 85 % pour les dons Fasep (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé) qui financent études de faisabilité et démonstrateurs, 50 % pour les prêts du

Trésor pour les gouvernements étrangers qui financent des projets d'infrastructures ou de services, et 20 % pour l'assurance-crédit.

Les évolutions concernent principalement le changement de seuil (de 150 à 300 millions d'euros de chiffres d'affaires) qui distingue les PME-ETI des grandes entreprises. Davantage de PME-ETI bénéficieront ainsi de déclarations de « part française » simplifiées, ainsi que d'une majoration des montants couverts (85 % au lieu de 50 % pour les grandes entreprises). Autre évolution majeure, le dispositif s'ouvre aux entreprises étrangères qui font appel à des sous-traitants français dans les proportions prévues par le dispositif de la « part française ».

En 2023, l'État a déboursé plus de 19 milliards d'euros pour soutenir les entreprises à l'export, d'après les chiffres dévoilés le 6 février. Pour l'essentiel, il s'agit de contrats d'assurance-crédit export, lesquels protègent leurs bénéficiaires, par exemple, en cas de crise politique. « 2023 est un très bon cru. C'est notre deuxième meilleure performance historique. En 2021, nous étions à 17 milliards d'assurance-crédit », précise Bercy. Le record de 2022 (30 milliards d'euros) était lié à des contrats militaires exceptionnels. Au troisième trimestre 2023, la France comptait 146 000 entreprises exportatrices, un chiffre faible par rapport à ceux de l'Allemagne ou de l'Italie. Le gouvernement vise un objectif de 200 000 entreprises en 2030.



quotidien économique *Les Echos* du 8 février, rappelant que cette année-là, le déficit commercial était de 59 milliards d'euros. Par exemple, l'an dernier, la facture énergétique a atteint 69 milliards d'euros, contre 45 milliards en 2019. Quant au secteur de l'automobile, son déficit est passé d'un déficit de 16 milliards d'euros avant le Covid à 23,8 milliards d'euros en 2023. En cause, l'importation de véhicules électriques et hybrides originaires d'Allemagne et de Chine. Autre secteur dont le déficit s'est creusé, même si dans des proportions moindres : les produits

“ La baisse du déficit de cette année est liée à celle de l'énergie ”

UNE BAISSSE DU DÉFICIT COMMERCIAL PEU SIGNIFICATIVE ?

L'objectif semble ambitieux et nécessaire, au vu des chiffres du commerce extérieur français publiés par les Douanes, le 7 février, au lendemain de Bercy Export. En 2023, le déficit commercial s'est fortement réduit : il est descendu à 99,6 milliards d'euros, après 162,7 milliards d'euros en 2022. Les importations ont atteint 731 milliards d'euros (-7,1 % par rapport à 2022), et les exportations, 607,3 milliards d'euros (+1,5 %). Pour l'essentiel, la baisse du déficit de cette année est liée à celle de l'énergie et à l'augmentation de l'exportation de l'électricité produite avec les centrales nucléaires. Toutefois, « le problème de l'Hexagone est que ses comptes extérieurs se sont considérablement dégradés depuis 2019, l'année qui a précédé la pandémie de Covid », note le

informatiques et électroniques. D'autres s'en sortent mieux : l'aéronautique, traditionnelle locomotive de l'export français, présente un excédent commercial de 30,8 milliards d'euros en 2023, allant jusqu'à dépasser son niveau de 2019. Et le luxe aussi enregistre de belles performances. Parfums, cosmétiques et produits d'entretien affichent un excédent de 16,4 milliards d'euros, en augmentation de 1 milliard d'euros, par rapport à l'année précédente. Cuir, chaussures et sacs ont aussi légèrement amélioré leur performance pour atteindre 4,6 milliards d'euros.

Quant à l'agriculture, son solde reste excédentaire de 1,2 milliard d'euros, mais il s'est très nettement dégradé par rapport à 2022 où il représentait quatre fois plus. En 2023, la France reste le pays de la zone euro qui affiche le déficit commercial le plus élevé. ■

Les salons, menacés par l'inflation ?

L'activité du secteur de l'événementiel a repris après la pandémie, mais n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-crise.

Et si visiteurs et exposants internationaux veulent revenir sur les salons, ils redoutent les hausses de coûts, dévoile Unimev, qui regroupe les professionnels du secteur.

Par Anne DAUBRÉE

Sur les salons, l'inflation pourrait casser l'ambiance. Ce mois de janvier, Unimev, l'Union française des métiers de l'événement, a publié l'édition 2023-2024 de son Event Data Book. Celui-ci compile plusieurs études sur l'activité du secteur en 2022, année qualifiée de « tournant majeur pour l'industrie événementielle française ». Durement frappée par la crise sanitaire, elle a connu une reprise dynamique, mais s'est aussi trouvée confrontée à de nouveaux défis.

Le constat principal de l'étude ? Le grand retour de la rencontre physique pour les événements professionnels. En 2022, dans le monde, le tourisme à l'international a repris pour atteindre 900 millions de voyageurs, soit 63 % du niveau de 2019. La France a été particulièrement concernée par le phénomène, puisque, avec 116 millions de passagers internationaux, elle a retrouvé 81 % du niveau de 2019. Dans le même sens, l'étude révèle que les dépenses des entreprises françaises dans les médias foires, salons et relations publiques ont augmenté au global, mais sans retrouver le niveau de 2019. Et les évolutions diffèrent selon les segments. Les entreprises ont dépensé 1,1 milliard d'euros dans les foires et les salons, soit 27,9 % de moins comparé à 2019. *A contrario*, elles ont engagé 9 milliards d'euros en digital, soit 32,5 % de plus qu'en 2019. Pour autant, la substitution du physique par le numérique n'est pas pour demain, à en suivre un sondage présenté par Unimev. En effet, en 2022, 88 % des sondés estiment que le Covid a confirmé la valeur des événements de visu. Dans le même sens, 57 % d'entre eux seulement indiquent qu'il faut s'attendre à plus d'événements hybrides ou plus d'événements numériques au sein de ceux en présentiel. L'année précédente, ils étaient près des trois quarts... Quant à ceux qui pensent que les événements virtuels vont aller jusqu'à remplacer ceux physiques, ils ne sont plus que 6 %, contre près du double l'année précédente.

LA PLANÈTE, MAIS SURTOUT L'INFLATION ET LE RECRUTEMENT

L'épisode du Covid a toutefois laissé des traces. En particulier, les défis liés à l'impact de la digitalisation ont pris de l'importance aux yeux des professionnels de l'événementiel. Néanmoins, d'autres priorités sont aussi apparues, en particulier celles liées à la gestion interne des entreprises et aux enjeux de management. Car le secteur a dû faire face à de fortes difficultés de recrutement après les départs pendant la crise sanitaire. Par exemple, en 2022, 72 % des agences font face à des problèmes de ce type, principalement sur des postes clés, comme chef de projet ou responsable commercial, selon l'Observatoire des agences de design de la rencontre et stand, cité dans l'étude.

Autre défi fondamental de la filière, celui des enjeux RSE. Unimev promeut ainsi l'adoption

de la certification ISO 20121 qui garantit des « événements durables », afin de se démarquer sur un marché de plus en plus compétitif. Aux yeux de la clientèle internationale des salons, toutefois, cet enjeu est encore loin d'être prégnant : 5 % seulement de cette population considère l'empreinte environnementale comme un critère décisif de participation à un salon en France. Et plus de 80 % indiquent ne pas avoir modifié ses critères par rapport à avant la crise du Covid.

Plus largement, pour 2023 et 2024, 98 % de la clientèle internationale déclare préférer les salons en présentiel, et vouloir s'y rendre. C'est aussi le cas des trois quarts des exposants. Mais eux se déclarent préoccupés par l'augmentation générale des coûts. Ils pourraient ainsi, par exemple, diminuer la surface de leur stand. ■

“ 98 % de la clientèle internationale déclare préférer les salons en présentiel ”



Habitudes d'achats, les grandes tendances



Selon l'édition 2023 du baromètre Digital & Payments de l'Observatoire BPCE, les Français ont cherché à optimiser leur pouvoir d'achat l'an passé... pour ne pas avoir à se priver des achats qui leur font plaisir.

Par Miren LARTIGUE

« **E**n 2023, nous constatons une certaine morosité de la consommation, dans un contexte inflationniste. Les Français adoptent des stratégies « bons plans », et la tendance « hédoniste » déjà observée en 2022, avec des achats pour se faire plaisir, se poursuit », a résumé Myriam Dassa, directrice du baromètre Digital & Payments de l'Observatoire du groupe bancaire BPCE, lors de la présentation à la presse de l'édition 2023 de cette étude qui s'appuie sur les données anonymisées de 20 millions de cartes bancaires – soit une carte sur cinq en France. Si la carte bancaire est de plus en plus utilisée par les Français, il ressort de cette étude que le montant des

dépenses réglées via ce moyen de paiement n'a augmenté que de 3,6 % en 2023, contre 6,3 % en 2022. « On observe un fléchissement de la consommation dans les secteurs où les achats peuvent être différés », a-t-elle expliqué. Les Français sont par ailleurs de plus en plus nombreux à adopter des « stratégies bon plan » pour préserver leur pouvoir d'achat.

LE DISCOUNT, LES ACHATS DE SECONDE MAIN ET LE RECONDITIONNÉ GAGNENT DU TERRAIN

Ainsi, les dépenses dans le secteur du discount, qui avaient déjà augmenté de 18 % en 2022, ont enregistré une nouvelle hausse de 21 % l'an passé, et le nombre de nouveaux consommateurs a crû de 14 %, avec davantage de clients CSP+. « Ce secteur séduit de plus en plus de Français et il en train de les fidéliser. » Quant



aux dépenses pour des produits de seconde main, elles ont enregistré une hausse de 33 % en 2023, après une croissance de 15 % en 2022, pour les achats liés à la mode (habillement, accessoires...), et celles pour des produits électroniques reconditionnés ont augmenté de 14 % (contre 8 % en 2022). À noter que, pour la mode de seconde main comme pour les produits reconditionnés, « on observe une nette augmentation des dépenses chez les plus de 54 ans », une catégorie de la population qui était moins représentée sur ce créneau jusqu'à présent. Pendant le Black Friday, les dépenses ont crû de 38 % l'an passé par rapport à 2022, et « ce sont les 18-24 ans qui ont tiré la consommation », pendant cette période de ventes à prix cassés.

LES ACHATS « PLAISIR » RÉSISTENT DANS UN CONTEXTE DE CONSOMMATION MOROSE

« L'objectif des Français est d'optimiser leur pouvoir d'achat pour pouvoir continuer à se faire plaisir », a poursuivi la directrice du baromètre. L'an passé, les dépenses dans les cinémas ont augmenté de 24 % par rapport à 2022 et retrouvé un niveau supérieur à celui

“ On observe un fléchissement dans les secteurs où les achats peuvent être différés ”

de 2019, ce qui marque « un tournant pour le cinéma », après la crise sanitaire. Les dépenses dans la restauration rapide ont progressé de 14 % par rapport à 2022, et celles effectuées sur les sites de rencontre de 12 %. « Les sites de rencontre sont en pleine explosion depuis 2019. » La catégorie des ouvriers y est surreprésentée et, en 2023, celle des plus de 54 ans a enregistré une hausse de 24 %. « C'est une pratique qui se généralise dans les différentes classes d'âge et catégories socioprofessionnelles. »

En parallèle, les dépenses dans le secteur des voyages (hôtels, vols, agences de voyages...) ont crû de 15 %, l'an dernier. Sans surprise, on observe « une surreprésentation des cadres et des CSP+ » dans ce type d'achats. Du côté des jeux vidéo, la hausse des dépenses a atteint 26 % en 2023, une tendance qui se révèle « encore plus forte dans la catégorie des personnes sans emploi, dont les étudiants ». Enfin, les dépenses dans le secteur de la cosmétique affichent une hausse de 13 % en 2023, avec « un fort effet de saisonnalité : un achat sur six n'est réalisé qu'au mois de décembre ».

L'EFFET COUPE DU MONDE DE RUGBY

Cette édition du baromètre s'est aussi interrogée sur les retombées économiques de la Coupe du monde de rugby, organisée en France en septembre et octobre derniers. En comparant les dépenses effectuées en France, pendant ces deux mois en 2023 et 2022, on constate que ces dernières ont enregistré un bond de 152 % dans le domaine des activités culturelles et touristiques, une hausse de 16 % dans les bars et de 15 % dans les boulangeries. Pendant cette même période, les dépenses ont notamment augmenté de 37 % à Saint-Étienne et de 20 % à Marseille. « On a constaté un afflux exceptionnel de touristes, notamment étrangers », et des retombées économiques « dans des zones autres que celles qui ont l'habitude de recevoir des touristes », à commencer par « les villes qui ont accueilli les matches ». ■

La Vie de ma mère

UNE MÈRE ÉTOUFFANTE

Pierre, la trentaine, est patron d'une boutique de fleurs... florissante. Son quotidien relativement paisible est bouleversé lorsque sa mère bipolaire Judith (qu'il n'a pas revue depuis deux ans) revient dans sa vie. Il va passer vingt-quatre heures avec cette femme envahissante pour des retrouvailles qui ne seront pas de tout repos. Garçon mesuré, Pierre se retrouve ainsi contraint à composer une fois de plus avec cette tornade souffrant d'une lourde pathologie qui affecte sa personnalité. Elle pourrait n'apparaître que fantasque, drôle même, mais la réalité est plus sombre et on comprend vite le poids qu'exerce sur lui cette énième invasion émotionnelle. Le réalisateur Julien Carpentier n'est pas allé chercher loin l'inspiration :



© D.R.

« J'avais reçu d'un auteur le conseil basique d'écrire sur ce que je connais. Le film s'appuie donc sur une partie de mon histoire familiale, quelqu'un dans mon entourage souffrant de la même pathologie. J'avais envie d'apporter un témoignage et de m'adresser aux accompagnants qui souffrent dans l'ombre et qui, souvent, ont honte. Mon souhait était aussi de libérer une parole autour de la santé mentale, parce que nous sommes bien plus nombreux qu'on ne l'imagine à être touchés de près ou de loin par cela. »

Judith est affublée de bijoux clinquants et de tenues voyantes qu'elle porte comme pour mieux cacher ses troubles mentaux. Elle s'exprime sans le moindre filtre et multiplie les écarts déroutants et les propos agaçants pour son fils constamment à fleur de peau en sa présence.

« Elle est ce qu'on appelait avant une mania-co-dépressive. Comme son nom l'indique, c'est une pathologie qui se compose d'une phase



En salle le 6 mars
Un film de Julien Carpentier
Avec Agnès Jaoui,
William Lebghil, Salif Cissé
Comédie dramatique

maniaque et une autre dépressive, avec des moments stables. Si la personne n'est pas bien suivie ou prend mal son traitement, son état se dégrade. À travers elle, je raconte ce que représente cette maladie : le manque de sommeil, l'alcool, l'hyper sexualité, l'énergie débordante... Autant de signaux pour l'entourage qui développe une forme d'hypervigilance. J'ai vécu ces moments où on est au contact d'un proche bipolaire et où on subit ses différents états. Jeune, on est impuissant face à la maladie et on vit des situations souvent dramatiques. Puis vient un âge où on vit ces situations poignantes lorsque l'on accompagne un proche trop instable à l'hôpital. On sait que c'est pour son bien, mais on est tiraillé par des émotions contradictoires. »

Agnès Jaoui prête sa fantaisie à cette femme qui s'exprime sans filtre et multiplie les écarts déroutants pour son fils constamment à fleur de peau en sa présence. Le personnage la force à en faire parfois trop, mais lorsqu'une connexion se noue entre eux au détour d'un karaoké via *Fais-moi une place*, l'émotion perce grâce à cet excès. Lorsqu'elle dévoile sa douleur d'être dans cet état, la comédienne sait se faire plus sobre. Pour Julien Carpentier, Agnès Jaoui était une évidence quasi intime :

« Au-delà de son talent, le nom de jeune fille de ma mère est Jaoui ! Il y a peut-être un cousinage lointain puisqu'elles sont originaires du même quartier de Tunis. J'ai envie d'être réalisateur depuis que j'ai dix ans et même si je ne suis qu'un gamin à l'époque et que leurs films s'adressent à un public plus adulte, j'ai commencé à suivre dès lors son travail avec Jean-Pierre Bacri. J'avais envie de travailler avec elle un jour et, comme je suis tenace, je me suis dit que ce n'était pas impossible ! La chanson de Julien Clerc appartient à un répertoire de la variété française qui parle à toutes les générations. J'avais envie que mère et fils se servent de ce biais de la chanson populaire pour se dire des choses qu'ils ne parviennent pas à exprimer avec des mots à eux. »

William Lebghil apporte beaucoup de nuances à ce garçon renfermé qui peut se montrer très à l'aise dans l'exercice de son métier mais peine à cacher sa fragilité lorsque sa mère est dans les parages et on devine l'impact dans ses rapports avec ses proches.

« Pour Pierre, la survie est passée par se refermer sur lui-même et il s'est réfugié dans son travail. L'intégralité de son regard sur la vie ; la nature de ses relations amicales, professionnelles comme sentimentales ; son attitude... tout est dicté par son vécu. Cette incapacité à faire confiance, cette volonté de maîtriser, cela fait partie intégrante de sa vie. William est quelqu'un de très profond et très sensible. Il possède un vrai timing de comédie et une grande intensité dramatique. On a travaillé sur son assise physique : les cheveux plus courts, le regard un peu plus sombre, et ce blouson en cuir qui lui donne une certaine stature. Et, petit à petit, son humour un peu destructeur passe du cynisme au partage. Il apprend à changer son regard qui commence à se décaler de quelques degrés pour s'ouvrir à l'amour, au sens large du terme : l'amour pour sa mère, pour son amie Lisa, mais aussi pour son métier. »

La modestie de l'approche permet de s'attacher à ce duo embarqué dans une échappée buissonnière salvatrice, au risque d'empêcher le film de marquer durablement les esprits. ■

L'entreprise et les salariés

Revue de récentes décisions
de la Cour de cassation en matière
de droit du travail.

François TAQUET, avocat,
spécialiste en droit du travail et
protection sociale

DISCRIMINATIONS

En l'espèce, devant la cour d'appel, l'employeur reconnaissait avoir reçu la lettre de la salariée par laquelle elle mentionnait qu'elle souffrait d'une tumeur cérébrale ayant donné lieu, quelques jours auparavant, à une intervention chirurgicale et que cette pathologie était de nature à altérer son comportement. Dès lors, l'intéressée a présenté des éléments laissant supposer une discrimination en raison de son **état de santé**, et il appartenait à l'employeur de prouver que sa décision de la licencier pour motif disciplinaire était justifiée par des éléments objectifs, étrangers à toute discrimination. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-13144).

LICENCIEMENTS

L'employeur, à condition de respecter les règles applicables à chaque cause de licenciement, peut invoquer, dans la lettre de licenciement, des motifs différents de rupture inhérents à la personne du salarié, dès lors qu'ils procèdent de faits distincts. En présence d'une lettre de licenciement visant deux cas de licenciement, une insuffisance professionnelle et une faute, la cour d'appel avait retenu que, si le grief disciplinaire n'était pas établi, celui fondé sur l'insuffisance professionnelle était démontré : elle a pu décider que le licenciement reposait sur une **cause réelle et sérieuse**. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-19733).

A statué par des motifs impropres à caractériser que le **motif économique** de la rupture avait été porté à la connaissance du salarié avant l'acceptation du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), la cour d'appel qui retient que l'employeur lui a adressé une lettre

recommandée avec accusé de réception indiquant ces motifs avant son adhésion, alors que la lettre lui a été présentée après. (Cass. soc., 17 janvier 2024, pourvoi n° 22-10237)

TRANSFERT D'ENTREPRISE

Sauf application éventuelle de l'article L 1224-1 du Code du travail, en cas de transfert d'entreprise, le changement d'employeur prévu et organisé par voie conventionnelle suppose l'accord exprès du salarié. Cet accord ne peut pas résulter de la seule poursuite de son contrat de travail, sous une autre direction. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-18240)

REQUALIFICATION DE CDD

Par l'effet de la requalification des contrats à durée déterminée, le salarié est réputé avoir occupé un emploi à durée indéterminée depuis le jour de son engagement par un contrat à durée déterminée irrégulier. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 21-25707)

CONTRATS : CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

La violation de la clause de non-concurrence ne permet plus au salarié de prétendre au bénéfice de la **contrepartie financière** de cette clause, même après la cessation de sa violation. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-20926)

En matière de **rupture conventionnelle**, l'employeur, s'il entend renoncer à l'exécution de la clause de non-concurrence, doit le faire au plus tard à la date de rupture fixée par la convention, nonobstant toutes stipulations ou dispositions contraires. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-20201)

SANTÉ AU TRAVAIL

Le salarié qui, à l'issue de son arrêt de travail, se tient à la disposition de l'employeur pour passer la **visite médicale de reprise**, a droit au paiement de sa rémunération. (Cass. soc., 24 janvier 2024, pourvoi n° 22-18437) ■

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
Plateforme : [annoncelegale.vie-economique.com](https://www.annoncelegale.vie-economique.com)

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.
Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.
Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT00048680411>).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur <https://actulegales.fr>

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 12/02/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HOLDING PANDA & CO FAMILY**

Objet social : - La gestion et l'administration d'un portefeuille de valeurs mobilières de sociétés existantes ou à créer, acquises par voie d'achat, d'apport, d'échange ou de souscription au capital lors de la création de société ou en cours de vie sociale

- La gestion de sociétés filiales, et la réalisation à leur profit de toutes prestations administratives, techniques, commerciales, financières, de direction ou de gestion en général

Siège social : 27 avenue Louis Suder, 24430 MARSAC SUR L'ISLE

Capital : 300 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PERIGUEUX

Président : M. CREDALI Christophe, demeurant 44 rue des Gravettes, 24460 CHATEAU L'VEQUE

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire, choisi parmi les autres actionnaires. A chaque action est attachée une seule voix. Les droits de vote de chaque actionnaire sont proportionnels au nombre d'actions qu'il détient dans le capital.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions ayant pour effet l'admission d'un nouvel actionnaire est subordonnée à l'agrément résultant d'une décision extraordinaire de la collectivité des actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires représentant au moins trois quarts des actions. De même est soumise à agrément, dans les mêmes conditions, toute cession de valeurs mobilières, de droits préférentiels de souscription, de droits d'attribution et de tous autres droits négociables émis par la société.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERIGUEUX

Pour avis

Le Président

L24VE02472

LE TERRIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 20, Boulevard Coligny
24310 BRANTÔME EN PERIGORD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Février 2024, il a été constituée une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :

- Dénomination Sociale : LE TERRIER

- Forme : Société à responsabilité limitée

- Capital Social : 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Siège : 20, Boulevard Coligny 24310 BRANTÔME EN PERIGORD

- Objet : Restauration, Bar à Tapas, Exploitation de tout fonds de commerce de restauration sur place.

- Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés

- Apports : 1 000 € en numéraire

- Gérance : Madame VERDIER Aurore, Marie, Jeanne et Monsieur EISENHAUER Maxime ont été désignés comme gérants statutairement pour une durée illimitée

- Immatriculation : la Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de PERIGUEUX.

- Cessions de parts : Librement cessibles entre associés, les autres cessions sont soumises à l'agrément unanime des associés.

Pour avis et mention

La gérance

L24VE02604



Maître Laurent BOUET
NOTAIRE
67 rue du 4 septembre
24290 MONTIGNAC-LASCAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me BOUET, notaire à MONTIGNAC-LASCAUX, le 27/02/2024, a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée «**SAS ESTARDIER INVEST**».

Siège social : MONTIGNAC-LASCAUX (24290), 68 Beynaguet.

Capital : 40.000,00 € divisé en 400 actions de 100,00 € chacune.

Durée : 99 années à compter immatriculation au R.C.S. de PERIGUEUX .

Objet social : La société a pour objet :

Prise de participation, détention et gestion de titres dans une société, prestation de services, conseils, études au profit des sociétés, toutes prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.

Achat, Production, Prise à bail, vente de toute énergie thermique et électrique, en particulier solaire ou photovoltaïque ; négoce et installation d'unités de production d'énergie ; construction, aménagement, agencement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités

L'exploitation d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques,

Premier président : Mme ESTARDIER Magali Barbara, dt à MONTIGNAC-LASCAUX (24290), 68 Beynaguet

Premier dirigeant : M BRET James, dt à MONTIGNAC-LASCAUX (24290), 68 Beynaguet

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire a le droit d'assister

Cessions des actions : soumises à l'agrément

Pour insertion : Le Notaire sus nommé
L24VE02611

MODIFICATIONS



PROMIT YANN

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 14 RUE DE CODERC
24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN
RCS de PERIGUEUX n°880 939 178

L'AGE du 23/02/2024 a décidé le transfert du siège social au 28 Bis rue de la Paix, 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN à compter du 01/03/2024.

Pour avis
LE GERANT

L24VE02474

FONDS DE COMMERCE



RODOLPHE MORLION
NOTAIRE A RIBERAC
(DORDOGNE)
37-39 RUE DU 26 MARS 1944

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 27 février 2024, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Albert Alexandre KOWALSKI, et Madame Marie Catherine DE SERRA, demeurant ensemble à MENSIGNAC (24350) 1362 route de segonzac,

A :

Madame Katell Claude Marie LE DAULT, demeurant à GOURDON (46300) 28 rue du Clocher Prouilhac,

Désignation du fonds : fonds de commerce de vente de poteries, vaisselle articles de décoration souvenirs articles cadeaux articles textiles linge de maison sis à BRANTOME EN PERIGORD (24310) 5 Rue Victor Hugo, connu sous le nom commercial BRANTOME POTERIE et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX, sous le numéro 494 645 260.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L24VE02595

AUTRES ANNONCES



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2024,

Madame Marie-Françoise Jacqueline Madeleine CHANTEGRAUD dit CHANTEGROS, en son vivant retraitée, demeurant à BERGERAC (24100) 66 B rue des Vaures.

Née à VERSAILLES (78000), le 13 décembre 1943.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BERGERAC (24100) (FRANCE), le 17 janvier 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du pv d'ouverture et de description de testament reçu par Me CANDAU, Notaire à BERGERAC (Dgne), 34, bd V. Hugo, le 28 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me CANDAU, notaire à BERGERAC, réf. CRPCEN : 24024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BERGERAC de l'expédition du pv d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L24VE02639

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 21 février 2024)

SARLU SARL RAISIN D'OR, Lieu-Dit le Peyrat, 24240 Monbazillac, RCS BERGERAC 499 474 617. Activités de restauration sous toutes ses formes bar brasserie restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023, désignant liquidateur Selari Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401561126307

[WWW.VIE-ECONOMIQUE.COM](https://www.vie-economique.com)

PEDE Nathalie, 2 Grand Rue, 24560 Issigeac, RCS BERGERAC 326 485 778. Vente De Prêt A Porter Et Accessoires Parfums Petites Décoration Couture D'Ameublement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401561126319

JAYAT Nicky, les Gilets Route de Moulédyer, 24100 Bergerac. Métallerie Serrurerie Décapage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Me Texier Aurélien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401561126325

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 21 février 2024)

SARL ABELIA Fleurs, 9 Avenue des Marronniers, Port de Couze, 24150 Lalinde, RCS BERGERAC 505 044 966. Commerce de fleuriste décoration vente de mobilier bougies brocante antiquités produits régionaux thé et objets dérivés vente de chaussures et accessoires de mode. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Jurisdiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401561126313

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 21 février 2024)

SARLU STYLES FENETRES & VERANDAS, Zone Industrielle Vialard, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 500 934 724. Fabrication, achat, vente, pose de menuiserie et vérandas bois, aluminium, matières plastiques ; travaux de Menuiseries métalliques et serrurerie et tous travaux et matériaux liés énergie isolation. commerce de gros de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux.

12401561126310

SAS INOAA, 266 Avenue Thiers, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 892 594 342. Fabrication de tables de soins destinées aux professionnels de l'esthétique et du bien-être et de mobilier de cabine. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux.

12401561126322

SARL MAISONS DANS LES ARBRES, 66 Impasse du Rôle, Sainte-Sabine-Born, 24440 Beaumontois-en-Périgord, RCS BERGERAC 509 334 967. Charpente couverture Zinguerie menuiserie conception construction maisons bois négoce bois et dérive. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux, et mettant fin à la mission de l'administrateur Selarl Fhb 34 RUE Victor Hugo 33500 LIBOURNE.

12401561126316

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 21 février 2024)

SAS TETON S.A.S., Rue Sainte-Sabine, 24220 Saint-Cyprien, RCS BERGERAC 646 580 019. Vêtements confectionnés en tous genres pour hommes, femmes et enfants. achat et vente de tous tissus au Mètre et en gros ainsi que la bonneterie de toute sorte. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401561126304

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 29 février 2024)

SARL Fleurs de Famille, 1 Rue Waldeck-Rousseau, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 789 975 596. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mai 2023, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1083

SAS Mets & Vin (MV), 32 Place Nationale, 24600 Ribérac, RCS Greffe de Périgueux 911 463 305. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1084

SAS LABORATOIRE CEVAD, le Tuquet, 24800 Nantheuil, RCS Greffe de Périgueux 910 150 416. Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1086

SARL GASTRONOMIE DU BERGER-ACOIS, les Naudoux, 24380 Saint-Amand-de-Vergt, RCS Greffe de Périgueux 821 238 094. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2024, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1088

SARL VIRTUELLE VISION, 121 Avenue Michel Grandou, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 415 231 042. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Février 2024, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le

portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1092

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 29 février 2024)

SAS MHW CARE (MONDERNA HEALTH & WELLNESS) (MHW CARE), 18 Rue Ernest Guillier, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 812 946 713. Fabrication de parfums et de produits pour la toilette. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Février 2024, désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1085

SARL B.S. Poids Lourds, 18 Avenue de l'Automobile, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 482 192 036. Commerce d'autres véhicules automobiles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Février 2024, désignant mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1087

SAS ISOLTECHNIQUE, 10 Route de la Borie, 24110 Saint-Astier, RCS Greffe de Périgueux 879 571 677. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 27 Février 2024, désignant administrateur Me Aurélien Morel - Selarl Ascagne Aj SO 46, rue des Trois Conils - 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2024_2402_1095

DÉPÔT DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 01 février 2024)

BERTEAU Alexandrine, Elisabeth, 168 boulevard du Petit Change, 24000 Périgueux, RM 799 002 548. Soins de beauté. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_2402_1093

BIDEGAIN Anatole, 39 rue du Président Wilson, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 850 651 290. Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_2402_1094

(Dépôt du 19 février 2024)

BIDEGAIN Anatole, 39 rue du Président Wilson, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 850 651 290. Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_2402_1091

(Dépôt du 26 février 2024)

SARL DHB CONSEIL, la Serre Eyliaac, 24330 Bassillac et Auberoche, RCS Greffe de Périgueux 892 688 094. Activités des agents et courtiers d'assurances. Le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2024_2402_1090

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 29 février 2024)

SARL LEOVAL, 14 Place André Maurois, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 799 736 863. Restauration traditionnelle. Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2023 et désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.

2024_2402_1089

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

SAS WEILL

Siège : 11BIS Avenue mac Mahon 75017 Paris 17^e Arrondissement (RCS 789 887 403)

Etablissement secondaire : 10 Cours Montaigne 24000 PERIGUEUX

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 20/02/2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202400691 date de cessation des paiements le 08/02/2024, et a désigné juge commissaire : M. Jean-françois Poncet, administrateur : SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Joanna Rousselet 38 avenue Hoche 75008 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELARL AXYME en la personne de Me Jean-Charles Demortier 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 20/08/2024, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

L24VE02634

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Siège : 1 Cours Antoine Guichard 42000 Saint-Étienne (RCS 428 268 023)

Etablissement secondaire : 77 Avenue du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers

Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 26/02/2024, arrête le plan de sauvegarde accélérée. Fixe la durée du plan à 4 ans. Désigne Mme Marie-Ange Salen nom d'usage Daubinet comme tenue d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'elle a pris à cet égard. Désigne commissaires à l'exécution du plan : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Met fin à la mission des Administrateurs : la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris. Maintient administrateur : la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, conformément à l'article L626.24 alinéa 1^{er} du code de commerce. Maintient Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup -Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ; la SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5 rue de Palestro 75002 Paris.

L24VE02635

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
Plateforme : annoncelegale.vie-economique.com

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.
Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.
Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur <https://actulegales.fr>

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX

AVIS

Par jugement en date du 19 Février 2024, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a homologué le PLAN DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE pour une durée de : 10 ANS de : l'Association CENTRE INTER-REGIONAL POUR LA CONSERVATION DES ANIMAUX SAUVAGES, ayant son siège Lieudit Le Claud - 24320 LA TOUR BLANCHE CERCLÉS. Activité : parc zoologique et centre de formation. COMMISSAIRE AU PLAN : SELARIG LGA 78 rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX. JUGE COMMISSAIRE : Mme Amal ABOU -ARBID. A ordonné la publicité dudit jugement.

L24VE02520

AVIS

Par jugement en date du 19 Février 2024, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a prononcé la CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF des opérations de la liquidation judiciaire de : l'EARL DU MARRONNIER, Inscrite au RCS de PERIGUEUX sous le n° 444 517 650 ayant son siège social La Jalasie - 24800 NANTHEUIL. Activité : Elevage de bovins. A ordonné la publicité dudit jugement.

L24VE02521

AVIS

Par jugement en date du 19 Février 2024, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a prononcé la CLOTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF des opérations de la liquidation judiciaire de : la S.C.I. H.V.P.M., inscrite au RCS de PERIGUEUX sous le n° 384 557 146 ayant son siège social 48, Avenue du Général de Gaulle - 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES. Activité : Acquisition et gestion d'immeubles bâtis ou non bâtis. A ordonné la publicité dudit jugement.

L24VE02522

AVIS

Par jugement en date du 19 Février 2024, le Tribunal judiciaire de PERIGUEUX a constaté l'exécution du plan de redressement judiciaire de M. Serge VIGIER, demeurant Champrouby - 24380 CENDRIEUX. Activité : Exploitant agricole. A ordonné la publicité dudit jugement.

L24VE02523

31. HAUTE GARONNE

CLÔTURES



JURI-LAWYERS
CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

L'AGO de la SAS WENDEL TOULOUSE, en liquidation, au capital de 40 000 €, siège social : 161 route de Labège, 31400 TOULOUSE, siège de liquidation : 11 avenue François Mitterrand 47200 MARMANDE, immatriculée 454 020 637 RCS TOULOUSE, en date du 24 novembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe WENDEL, demeurant 48 rue Montaigne 47200 MARMANDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

L24VE02497

47. LOT-ET-GARONNE

CONSTITUTIONS

In Extenso

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

« SCEA PHARMAPAC »
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : «Maucap» 119, Chemin de la Tuilerie (47320) LAFITTE SUR LOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LAFITTE-SUR-LOT du 15 février 2024,

Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCEA PHARMAPAC ;
- Siège : LAFITTE SUR LOT (47320) «Maucap» 119, Chemin de la Tuilerie ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet :

- L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, - la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

- Capital : 1 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée :

- M. Gaël ANTOINE, demeurant «Plaine Moulin du Lot» (47110) STE LIVRADE SUR LOT ;

- M. Cédric VLEMMINGS, demeurant 828, Route des Berges du Lot (47110) STE LIVRADE SUR LOT ;

- M. Kevin PONSOLLE, demeurant 531, Chemin des Vignes du Grand Oustal (47300) VILLENEUVE SUR LOT

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime des associés.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés, au conjoint ou au partenaire d'un pacte civil de solidarité de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, son conjoint ou son partenaire d'un pacte civil de solidarité. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

POUR AVIS
La gérance

L24VE01944



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE

EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL BOE
05.53.49.13.26
c.moulis@villeneuve-ece.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR LOT du 23 février 2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **HOLDING SOLANA INVEST**

Siège : 546 allée du Pech, 47300 PUJOLS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, directs ou indirects dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, que ce soit par voie de création de sociétés nouvelles ou d'acquisition de sociétés existantes, d'apports, de fusions, de scissions ou de sociétés en participations, et plus généralement toutes activités rentrant dans le cadre d'une société holding ; Toutes activités de prestations administratives, de mise en relations clients, toutes prestations de services ;

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Julien PINTO, demeurant 546 Allée du Pech 47300 PUJOLS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS

L24VE02398



SCP BAUDOIN SAEZ
Parc d'Activité André
Thevet
Rue Albert Einstein
47400 TONNEINS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 09/02/2024 par Maître FLORIAN CARVAL, Notaire à TONNEINS (47400) - RUE ALBERT EINSTEIN, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AMARE**

Objet social : La société a pour objet :

L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles de favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles de favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Siège social : 1 rue des Fleurs, 47190 GALAPIAN

Capital : 166 900 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Gérance : M. LE GUYADER Jean-Michel, demeurant Hindenburg ring 62, 86899 LANDSBERG (ALLEMAGNE)

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis
Me Florian CARVAL

L24VE02524

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

CONTACT :

CATHERINE DEPETRIS
abonnement@vie-economique.com
05 57 14 07 55

NOM _____ PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____ TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 28 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PVM-INVESTISSEMENT

Siège social : 945 Route de Bergès, 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Objet social :
- la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;

- la gestion des titres de participation ;
- la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières dans des sociétés ou groupes de sociétés ;
- l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance ou la présidence de toutes entreprises, sociétés commerciales ou groupe de sociétés commerciales ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises, par voie de création de sociétés, établissements ou groupements de participation, à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ou autrement ;
- toutes prestations de services, de conseils et d'expertises en restauration ;
- toutes prestations de services concourant à la gestion commerciale, publicitaire, économique, administrative, financière, comptable, juridique ou encore à la gestion des ressources humaines de toutes entreprises ou sociétés, ainsi que toutes activités similaires, connexes ou complémentaires ;

- l'animation de tout groupe de sociétés, l'assistance des sociétés membres de son groupe dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur stratégie d'entreprise et plus généralement toute activité classiquement exercée par les sociétés holdings ;

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et généralement la réalisation de toutes opérations immobilières ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations immobilières, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de biens immobiliers ou par voie de création, de souscription à une augmentation de capital, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou autrement intéressant une ou plusieurs sociétés à prépondérance immobilière ;
- la gestion d'un portefeuille de titres de participation et de valeurs mobilières de placement dans des sociétés à prépondérance immobilière ou groupes de sociétés à prépondérance immobilière ;
- l'aliénation du ou des immeubles, des titres de participation et/ou valeurs mobilières de placement devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre VIOLETTE-MUNIER, demeurant 945 Route de Ber-

gès 47160 VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AGEN.

Pour avis
La Gérance

L24VE02679

MODIFICATIONS



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL BOE
05.53.49.13.26
c.moullis@villeneuve-ecce.com

MB.BAT SARL transformée en SAS au capital de 5 000 € Siège social : 494 Route de Tistères 47230 FEUGAROLLES 814 363 511 RCS AGEN. Selon décision du 15/02/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M Bernard MERLE. Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT : M Bernard MERLE demeurant 494 Route de Tistères 47230 FEUGAROLLES. Pour avis

L24VE02409



EXPERT CONSEIL ENTREPRISE
VILLENEUVE SUR LOT
FUMEL BOE
05.53.49.13.26
c.moullis@villeneuve-ecce.com

5D SERVICES. SAS au capital de 3 000 €. Siège social : 2560 Route de Bonal, 47140 PENNE D'AGENAIS, 894 656 636 RCS AGEN. Selon l'AGO du 21/02/2024, il résulte que Mme Magdalena DEVROUX, demeurant 2068 Route De Bonal 47140 PENNE D'AGENAIS, a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de M Fabrice DEVROUX, décédé. L'AGO prend acte de la démission de Mme Magdalena DEVROUX de ses fonctions de Directrice Générale à compter dudit jour et décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement. POUR AVIS

L24VE02430

PACHA SARL au capital de 5 000 € Siège social : 1 Rue de Casseneuil 47300 VILLENEUVE SUR LOT 801 366 063 RCS AGEN. En date du 28/07/2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

L24VE02590



Aux termes d'une décision en date du 27 février 2024, l'associée unique de la société **POLEAUTO VILLENEUVE SUR LOT, SAS** au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 141 Avenue Henri Barbusse, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 895 346 088 RCS AGEN, a décidé de nommer la Société HOLDING POLEAUTO, SARL au capital de 1 201 000 euros, dont le siège social est situé 52 Avenue de la Marne, 47520 LE PASSAGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 909 348 252 RCS AGEN, en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Raymond DELBOS, démissionnaire. L'article 27 des statuts a été purement et simplement supprimé en conséquence.

POUR AVIS
Le Président

L24VE02603



AQUITAINE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 793 Allée des pins - 47200 FOURQUES SUR GARONNE
908 816 101 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 26 février 2024, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités des sociétés holdings et investissements financiers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L24VE02618



Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIÉTÉ MEDICALE AGENAISE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins cardiologues au capital de 1 316 250 euros, ayant son siège social sis 1, Rue du Docteur et Madame DELMAS - 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 812 714 863 RCS AGEN, en date du 1er janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Ghassen CHENITTI, demeurant 05 allée Salvador Allende - 33600 Pessac

Pour avis
La Gérance

L24VE02629



SARL TGELEC CONCEPT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
1 Rocade d'Estillac
47310 ESTILLAC
RCS AGEN 878 527 126

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 février 2024 :

Le capital a été augmenté de 50 000 euros, pour être porté à 100 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

· Ancienne mention
Capital : 50 000 euros
· Nouvelle mention
Capital : 100 000 euros
Mention sera faite au RCS : AGEN.

L24VE02652

CLÔTURES



302 Avenue du Gal Leclerc
47000 AGEN
05 53 95 43 53

ETS PEAFRINI JP

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : CASTAGNES
47310 LAPLUME
RCS d'AGEN n°479 828 311

L'Assemblée générale extraordinaire du 30/11/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. PEAFRINI Jean-Pierre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis
Le liquidateur

L24VE01684

OPEN-THINK

Société en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 86, Bourg de Fourc
47130 CLERMONT DESSOUS
RCS AGEN 848 747 358

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2023, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur MAISON Guillaume demeurant à Pépélat 47270 SAINT PIERRE DE CLAIRAC déchargé ce dernier de son mandat, décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

Mention sera faite au RCS d'AGEN.
Pour avis

L24VE02496

POUR TOUTES
VOS ANNONCES LÉGALES

05 56 81 17 32

annonces-legales@vie-economique.com

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com
Plateforme : annoncelegale.vie-economique.com

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.
Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.
Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000048680411>).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur <https://actulegales.fr>

REGIMES MATRIMONIAUX



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François BERNARD, Notaire à MEZIN (47170), 8 Bd Armand Fallières, CRPCEN 47042, le 27.02.2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre Monsieur Marcel Raymond BERTELOTTI et Madame Isabelle Mathilde Jeanine DUROVRAY, demeurant ensemble à MOIRAX (47310) 1303 route de Massé, «Bourrut».

Monsieur est né à PAKSONG (LAOS) le 12 septembre 1961 et Madame est née à AGEN (47000) le 31 mars 1962. Mariés à la mairie de AGEN (47000) le 26 février 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur et Madame sont de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

L24VE02645

RECTIFICATIFS



SELARL DAVASSE POUJADE
Notaires associés
8 rue du Palais
47200 MARMANDE

RECTIFICATIF CESSION FONDS DE COMMERCE

Rectificatif à l'annonce numéro L24VE00382 parue le 12 janvier 2024.

Il faut ajouter pour le cédant : identifié au SIREN sous le numéro 948248463 et immatriculé au RCS d'AGEN.

Pour insertion, le notaire.

L24VE02655

64. PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CONSTITUTIONS



CABINET ROUFFIAC
1 Rue Arnaud de Maytie
64130 MAULEON LICHARRE
05.59.28.11.41

JAMBE

Société Civile Immobilière au capital de 600 euros
Siège social : 375 Chemin d'Arroquain - 64130 GARINDEIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GARINDEIN du 15 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : JAMBE

Siège social : 375 Chemin d'Arroquain, 64130 GARINDEIN

Objet social : L'acquisition d'immeubles ou de biens et droits immobiliers, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tout bien immobilier et dont la société viendrait à être propriétaire par quelque moyen que ce soit

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 600 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Arnaud LAPHITZ demeurant à MAULEON LICHARRE (64130), 4 rue Jean Baptiste Heugas,

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec un agrément donné par la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PAU.

Pour avis

La Gérance

L24VE02436

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 108 rue Fondaudège

CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD,

Noëllie SANZ & Raphaëlle MOURET

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE

Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,

Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT,

Nelly BETAÏLLE, Jonathan BITEAU, Matthieu

DAL'ZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON, Vincent

BIARD, Hermance HITTE, Bérengère BOSI,

Maxime FAYOLLE, Charlène LERMITTE, Marie

LEMAITRE & Marie-Amélie HUSSON

Photographe : Louis PIQUEMIL

Responsable Organisation et Systèmes

d'Information : Ophélie BROUÏTIER

Assistante de direction

& Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale :

Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :

Emmanuelle GESLAIN

Direction financière et administrative :

Katia DE STEFANO

Responsable comptable :

Florence MANOEUVRIER

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :

Christophe CLERTEAU

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES

Carrer del Pla de l'Estany, sn,

17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : IGS

(SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)

Commission paritaire n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 2,20 €

Abonnement 1 an papier + web : 79 €

Membre RésobebdoEco



CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

CDI en fin de CDD ou de mission

Le salarié qui refuse deux propositions de contrat à durée indéterminée à l'issue d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim, perd ses droits à l'assurance chômage.

La loi Marché du travail de décembre 2022 prévoit que le salarié qui refuse, à deux reprises au cours des douze derniers mois, une proposition de contrat à durée indéterminée (CDI) pour faire suite à un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'une mission d'intérim, ne pourra pas bénéficier des droits à l'assurance chômage (loi 2022-1598, Code du travail, articles L 1243-11-1 et L 1251-33-1).

Pour les salariés en CDD, cette disposition s'applique lorsque la proposition de CDI permet d'occuper le même emploi ou un emploi similaire, sur le même lieu de travail, pour une durée de travail équivalente, avec une rémunération au moins équivalente et la même classification.

Pour les salariés en mission d'intérim, la disposition s'applique aux propositions de CDI pour le même emploi ou un emploi similaire, sur le même lieu de travail. Il n'est en revanche pas exigé que le CDI prévoise une rémunération et une durée de travail équivalentes, ni la même classification.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Les obligations de l'employeur ont été précisées par un décret entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

L'employeur qui souhaite ainsi poursuivre l'emploi du salarié sous un contrat à durée indéterminée doit notifier au salarié sa proposition de CDI avant le terme du CDD (ou du contrat de mission).

L'employeur doit informer le salarié du délai dont il dispose pour se prononcer et lui indiquer qu'une absence de réponse dans ce délai vaut rejet de cette proposition.

La notification s'effectue par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre remise en main propre contre décharge, ou par tout autre moyen donnant date certaine à sa réception.

Si le salarié refuse la proposition, l'employeur doit en informer France Travail dans le délai d'un mois.

À réception des informations complètes, France Travail informe le salarié de cette réception et des conséquences du refus de CDI sur l'ouverture de ses droits à l'allocation d'assurance chômage. ■

Références

Décret 2023-1307 du 28 décembre 2023
Code du travail, articles R 1243-2 et R 1251-3-1

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+ 5,97 %

source : INSEE
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VELO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JANVIER 2023	JANVIER 2024	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,6	118,19	+ 3,1 %
INDICE HORS TABAC	113,86	117,16	+ 2,9 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,65 €	1 766,96 €		

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 953,78	4,2%	5,4%	19,9%	7 966,68	7 318,69	France
SBF 120	6 011,96	3,8%	4,9%	18,1%	6 021,57	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 887,25	5,4%	8,1%	25,0%	4 887,25	4 403,08	Europe
S&P 500	5 067,01	3,6%	6,2%	28,3%	5 088,80	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 928,95	2,9%	6,6%	55,2%	18 004,70	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 686,54	0,7%	-0,6%	4,2%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	17 563,12	3,5%	4,8%	22,1%	17 563,12	16 431,69	Allemagne
SMI	11 460,03	0,6%	2,9%	3,4%	11 496,76	11 091,58	Suisse
NIKKEI	39 239,52	9,8%	17,3%	40,4%	39 239,52	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	3 015,48	3,6%	1,4%	-2,3%	3 015,48	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AE LIS FARMA	13,30	-2,2%	1,5%	47,8%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,30	-6,8%	-12,6%	-17,0%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,06	-4,4%	-4,4%	-6,7%	3,20	3,06	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,20	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,84	8,4%	8,0%	174,7%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	62,00	-4,6%	-3,9%	1,6%	65,00	53,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	496,00	3,8%	5,1%	9,7%	496,00	470,00	7,7%
EAUX DE ROYAN	86,00	1,2%	-5,5%	0,0%	91,00	84,00	7,1%
EUROPLASMA	0,001	-41,7%	-73,6%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,65	61,8%	114,6%	-59,5%	0,93	0,27	-
GASCOGNE	3,44	-1,7%	-5,5%	-12,5%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	2,30	-26,3%	-24,8%	-56,5%	3,68	2,29	-
GPE PAROT (AUTO)	8,25	0,0%	0,0%	291,0%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	7,95	-31,5%	-36,9%	-67,7%	12,70	7,78	-
HUNYVERS	13,15	-6,1%	-6,1%	12,4%	14,25	13,15	-
I.CERAM	3,52	17,3%	21,4%	-69,4%	5,35	2,54	-
I2S	6,30	5,0%	8,6%	0,0%	6,80	5,10	2,2%
IMMERSION	1,95	-3,5%	0,5%	-58,9%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,07	1,8%	8,1%	-58,2%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,72	-1,1%	0,0%	40,2%	3,38	2,38	-
LECTRA	31,20	-5,2%	-0,2%	-8,4%	34,75	29,15	1,2%
LEGRAND	90,88	0,6%	-3,4%	15,2%	94,10	89,08	2,3%
MON COURTIER ENERGIE	8,00	1,3%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	0,0%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,20	-6,7%	-13,2%	-18,5%	12,90	10,75	3,1%
POUJOULAT	13,50	-11,8%	-18,2%	-40,3%	16,50	12,80	2,4%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,57	-17,7%	1,4%	-5,6%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,12	-5,5%	-17,6%	16,1%	5,12	3,91	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

Fondation Bemberg La renaissance

Fermée depuis trois ans pour travaux, la Fondation Bemberg a rouvert ses portes depuis un mois à l'hôtel d'Assézat de Toulouse. L'occasion de se plonger dans la foisonnante collection de Georges Bemberg nichée au cœur d'un joyau architectural de la Renaissance.

Par Maxime FAYOLLE

Entre le Pont-Neuf et la place Esquirol, dans un léger renfoncement, se trouve l'hôtel d'Assézat. Une fois la porte franchie, la cour dévoile l'œuvre magnifique de l'un des architectes toulousains les plus connus de la Renaissance, Nicolas Bachelier. « En quelques secondes, ma décision était prise. C'était ça ou rien », déclara Georges Bemberg (1915-2011) sur France 2 en 1995. À l'époque, le collectionneur cherche un endroit pour accueillir sa collection. L'Argentin, qui n'a ni famille, ni héritier, crée sa Fondation pour que le public puisse profiter de ses plus de 700 œuvres accumulées depuis l'âge de 18 ans.

COLLECTION TRÈS RICHE

De l'art vénitien du XVI^e siècle, aux impressionnistes Monet et Pissarro en passant par l'art fauve des Derain ou Braque, la collection est d'une richesse rare pour la ville. « Georges Bemberg achetait ce qu'il aimait », résume la directrice de la Fondation, Ana Debenedetti. « C'était un homme réservé qui n'a que très peu commenté sa collection. Toutefois, on observe une cohérence dans ses goûts. » Le portrait est notamment un thème très apprécié chez Georges Bemberg, quelle que soit l'époque. « Il disait que ces visages formaient une



famille idéale, lui qui était très solitaire. »

ACQUISITIONS NOUVELLES

La Fondation poursuit d'ailleurs l'œuvre du collectionneur en réalisant de nouvelles acquisitions. « Là où certains ont gelé leur collection à leur mort, Bemberg a voulu l'enrichir », salue la directrice. Un portrait de Mary Cassatt de 1879 a d'ailleurs récemment été acheté lors d'une vente à Drouot, où son estimation variait entre 800 000 et 1,2 million d'euros. « Cette acquisition permet de faire entrer dans la collection une autre femme impressionniste après Berthe Morisot », souligne Ana Debenedetti qui a repensé elle-même le parcours du visiteur au terme des trois années de travaux. « On a notamment souhaité épurer l'accrochage avec 400 œuvres sur les 750 de la collection. » De quoi permettre une rotation à l'avenir afin de renouveler le plaisir de visite. ■

Fondation Bemberg, hôtel d'Assézat. Ouvert du mardi au dimanche (10 h - 18 h). Tarif plein 11 €. Exposition temporaire du 8 juin au 3 novembre prochain sur la photographie sud-américaine de 1910 à 2023 : « Les Paradis Latins ».